

Planifier la mise en œuvre de la CDN

Guide de démarrage rapide



Manuel de référence



Climate & Development
Knowledge Network





Image : Neil Palmer, CIFOR

Table des matières

Guide de démarrage rapide

À propos des auteurs	3
Contributeurs	3
Introduction	4
Étape 1: Travail de préparation	13
Étape 2: Élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN	19
Étape 3: Exécution du plan	24
Annexe 1: Les CDN et les Objectifs de développement durable	30
Annexe 2: Ressources	33
Glossaire	39
Notes finales	40

Manuel de référence

À propos des auteurs	43
Contributeurs	43
Comment utiliser ce manuel de référence	44
Gouvernance	46
Atténuation	55
Adaptation	66
Financement	75
Mesure, notification et vérification	86
Glossaire	93
Notes finales	94

Planifier la mise en œuvre de la CDN



Guide de démarrage rapide

À propos des auteurs

Ce guide a été rédigé par Chris Dodwell, James Harries, Emelia Holdaway, Lisa Horrocks, Nidhi Mittal, David Saddington, Katherine Shabb, Richard Smithers, Emily Le-Cornu et Sina Wartmann (Ricardo Energy & Environment) ; Claire Monkhouse et Kiran Sura (CDKN).

Les auteurs tiennent à exprimer leur reconnaissance à d'autres entités, notamment les équipes de pays de CDKN, le Département britannique pour le développement international (*Department for International Development*), le Département

britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*Department for Energy and Climate Change*), l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute*) et *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* pour leurs précieuses contributions.

Veillez adresser toute correspondance concernant le présent manuel de référence à : claire.m.monkhouse@uk.pwc.com

© CDKN 2016

Contributeurs

Les auteurs tiennent à remercier pour leurs contributions une variété de collègues ayant apporté leur soutien, à savoir :

CDKN

Sam Bickersteth, directeur général
Ari Huhtala, directeur général-adjoint
Mairi Dupar, coordonnatrice des affaires publiques mondiales
Omari Bodhinayake, équipe de soutien aux pays
Sam Unsworth, soutien aux négociations
Virginie Le Masson, responsable genre
Juliane Nier, responsable de l'apprentissage
Janet Strachan, directrice LEDS GP
Carl Wesselink, directeur Afrique
Margaret Kamau, chef mobilisation de pays, Kenya
Revocatus Twinomuhangi, chef mobilisation de pays, Ouganda
Robi Redda, chef mobilisation de pays, Éthiopie
Suzanne Carter, responsable supérieure de projets, Afrique
Simbisai Zhanje, responsable de projets, Afrique
Charlotte Ellis, responsable de projets, Afrique
Liliana Ramos, responsable de projets, Colombie
Aditi Paul, responsable de programme de pays, Inde
Areej Riaz, responsable de programme de pays, Bangladesh
Munjurul Khan, chef mobilisation de pays, Bangladesh
Ram Chandra Khanal, chef mobilisation de pays, Népal
Webster Wahande, conseiller technique de l'AGN
Mihir Bhatt, chef mobilisation de pays, Inde
Khizer F. Omer, responsable de projets, Pakistan
Claudia Martinez, chef mobilisation de pays, Pérou
Miriam Cerdán, chef mobilisation de pays, Colombie
Mireya Villacis, responsable de programme de pays, Pérou

María José Pacha, gestion des connaissances, ALC
Jorge Rodríguez, chef mobilisation de pays, Salvador
Gabriela Villamarin, responsable de projets, ALC
Fareeha Irfan Ovais, responsable de programme de pays, Indonésie
Mochamad Indrawan, chef mobilisation de pays, Indonésie
Anna Nicholas, PwC
Christina Elvers, PwC
Lit Ping Low, PwC
Rob Milnes, PwC

Autres organisations

Helen Bryer, Département pour le développement international
Sim Dhensa, International Climate Change, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*UK Department for Energy and Climate Change – DECC*)
Helena Wright, Analyse, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*UK Department for Energy and Climate Change – DECC*)
Shannan Murphy, International Climate Change, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*UK Department for Energy and Climate Change – DECC*)
Kelly Levin, WRI
Kathleen Mogelgaard, WRI
Sven Egbers, GIZ
Hanna Reuter, GIZ
Klaus Wenzel, GIZ
Lisa Herrmann, GIZ
Steffen Menzel, GIZ
Caroline Fouvet, GIZ

« L'Accord de Paris présente une nouvelle direction irréfutable vers un avenir placé sous le signe des énergies propres ... Nous avons passé des années à créer une nouvelle vision et j'ai maintenant la conviction que nous devons travailler deux ou trois fois plus pour atteindre une réalité aussi louable que la vision que nous avons créée. » Christiana Figueres, ancienne Secrétaire exécutive de la CCNUCC¹

Introduction

L'adoption de l'Accord de Paris² lors de la 21^e Conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a marqué un moment historique et fourni une plateforme universelle permettant à tous les pays de prendre des mesures pour atteindre un objectif collectivement convenu. Un élément essentiel au succès de la COP 21 était celui des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN),³ soumises par plus de 190 pays durant 2015. Elles présentent l'approche adoptée par chaque pays pour réduire les émissions et s'adapter à un climat en évolution.

Depuis la COP 21, les pays ont été invités à confirmer ces intentions en ratifiant l'Accord de Paris et en soumettant des Contributions déterminées au niveau national (CDN) à la CCNUCC. À l'avenir, les pays seront priés de soumettre, tous les cinq ans, des CDN mises à jour et plus ambitieuses. La figure 1 illustre ce processus.

La mise en œuvre de la CDN peut se baser sur les politiques de développement et sociales et les renforcer, les engagements pris dans les CDN constituant l'occasion de modifier fondamentalement l'approche d'un pays concernant le développement économique et la réduction de la pauvreté. Les actions de lutte contre les changements climatiques identifiées dans les CDN peuvent être intégrées et inscrites dans la planification du développement ; elles ne doivent pas forcément constituer un nouveau processus distinct.

Il est à noter que la mise en œuvre des CDN peut soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les secteurs et à tous les échelons du gouvernement. Les liens robustes entre la mise en œuvre des CDN et les ODD sont reconnus tout au long du présent guide et du manuel de référence ; des informations de référence sont fournies dans l'annexe 1. La mise en œuvre

des CDN peut par ailleurs soutenir d'autres cadres et accords, comme par exemple le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030.⁴

Ce croisement avec la planification du développement en général est l'occasion d'intégrer une approche sensible au genre dans la mise en œuvre de la CDN. Une approche sensible au genre du développement compatible avec les changements climatiques suppose de reconnaître et d'aborder les différents intérêts, besoins et capacités d'adaptation des hommes et des femmes face aux changements climatiques. Dans l'ensemble de ce guide et du manuel de référence associé, nous avons mis en relief les occasions d'intégrer les approches de genre dans les politiques relatives aux changements climatiques.⁵

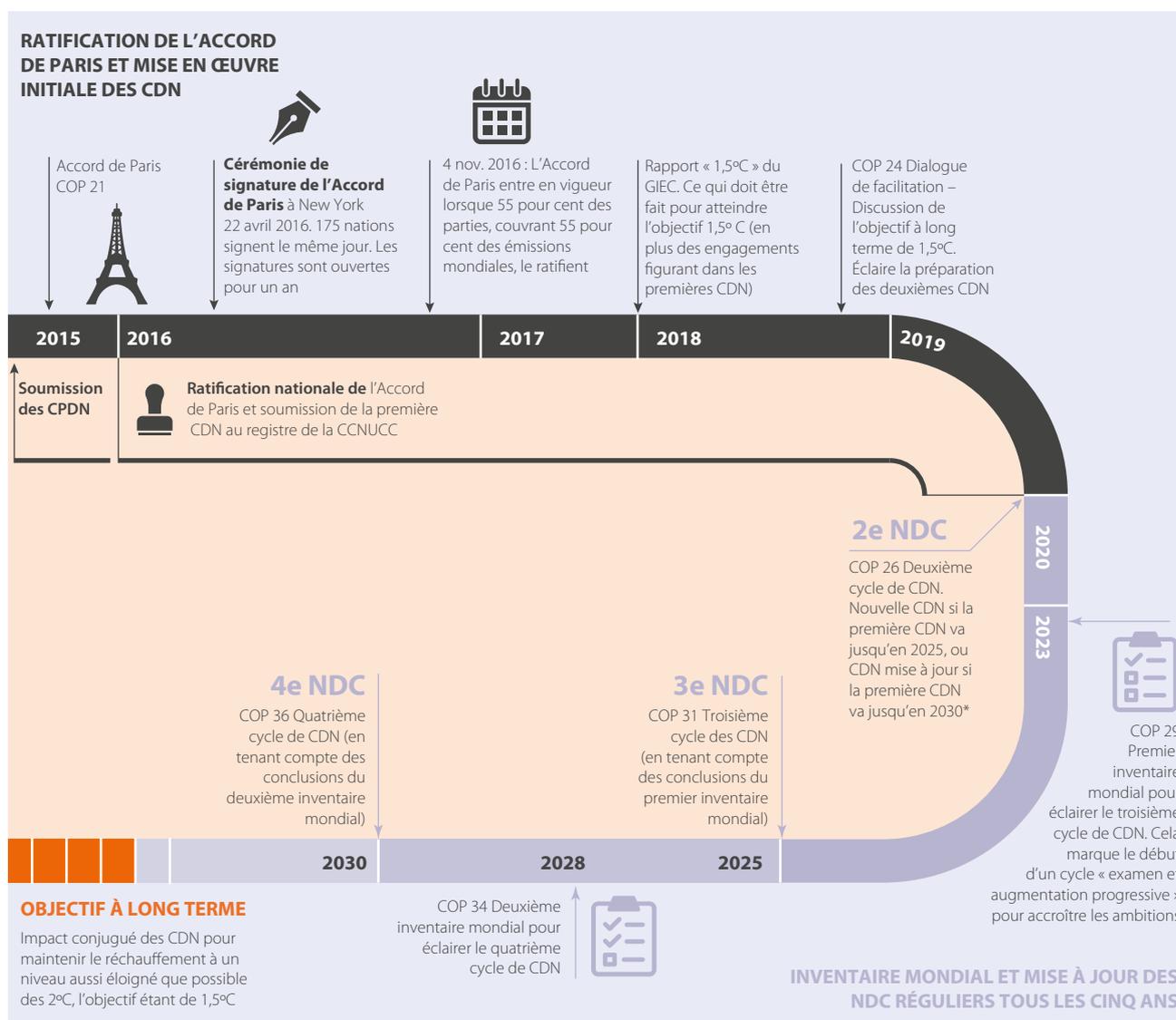
Pour parvenir à tous ces résultats, il faudra un leadership politique de haut niveau, ainsi qu'une structure de gouvernance claire pour la mise en œuvre. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre des CDN constitue la première étape de ce processus.

À propos de ce Guide de démarrage rapide

Le présent Guide de démarrage rapide a pour but d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs CDN respectives. Il est accompagné d'un manuel de référence qui comporte des informations plus détaillées sur les activités que les pays peuvent inclure dans leurs plans de mise en œuvre respectifs. Le guide et le manuel sont destinés aux décideurs aux niveaux national et infranational, ainsi qu'aux partenaires et praticiens de développement qui appuient la mise en œuvre des CDN.

L'élaboration du présent guide a été initiée en réponse à la demande émanant d'un certain nombre de pays en développement désireux de se lancer dans la mise en œuvre

Figure 1 : Vue d'ensemble du processus de mise en œuvre pour l'Accord de Paris, y compris le cycle de mise à jour de la CDN



* NB : En 2020, les pays dont la CDN comporte un calendrier allant jusqu'en 2015 sont priés de communiquer une CDN mise à jour d'ici à 2020, puis tous les cinq ans, tandis que les pays dont les CDN comportent un calendrier allant jusqu'en 2030 sont priés de communiquer ou de mettre à jour leurs contributions d'ici à 2020, puis tous les cinq ans. Le calendrier est divisé en trois sections distinctes : (1) Préparation et mise en œuvre initiale (noir) ; (2) Examen et mise à jour des CDN tous les cinq ans (bleu) ; et (3) Objectifs à long terme (orange).

et ayant exprimé leur besoin de conseils pratiques précoces sur la manière de préparer des plans efficaces de mise en œuvre des CDN et de prendre des mesures dans un domaine en évolution rapide. De nombreux éléments sont également applicables aux pays développés souhaitant mettre en œuvre leur CDN.

Chaque pays en est à une étape différente de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière de changements climatiques. Ce guide tient donc compte de la diversité des CDN et des points de départ pour leur mise en œuvre. Il prend aussi en compte le fait que les exigences au titre de l'Accord de Paris ne s'appliquent pas en égale mesure aux Petits États insulaires en développement (PEID)

et aux Pays les moins avancés (PMA). Dans le même temps, tous les pays se heurtent à des défis communs en ce qui concerne l'élaboration des politiques climatiques, y compris :

- comment sensibiliser les parties prenantes, y compris les ministères gouvernementaux clés, à la nécessité et aux avantages de l'action
- comment intégrer les changements climatiques dans les processus nationaux de planification et de développement
- comment renforcer les liens entre les plans gouvernementaux aux niveaux infranational et national en matière de lutte contre les changements climatiques

- comment renforcer les capacités requises pour analyser, élaborer et mettre en œuvre les politiques climatiques
- comment établir un mandat pour coordonner les actions relatives aux CDN et impulser leur mise en œuvre
- comment remédier aux contraintes relatives aux ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les changements climatiques.

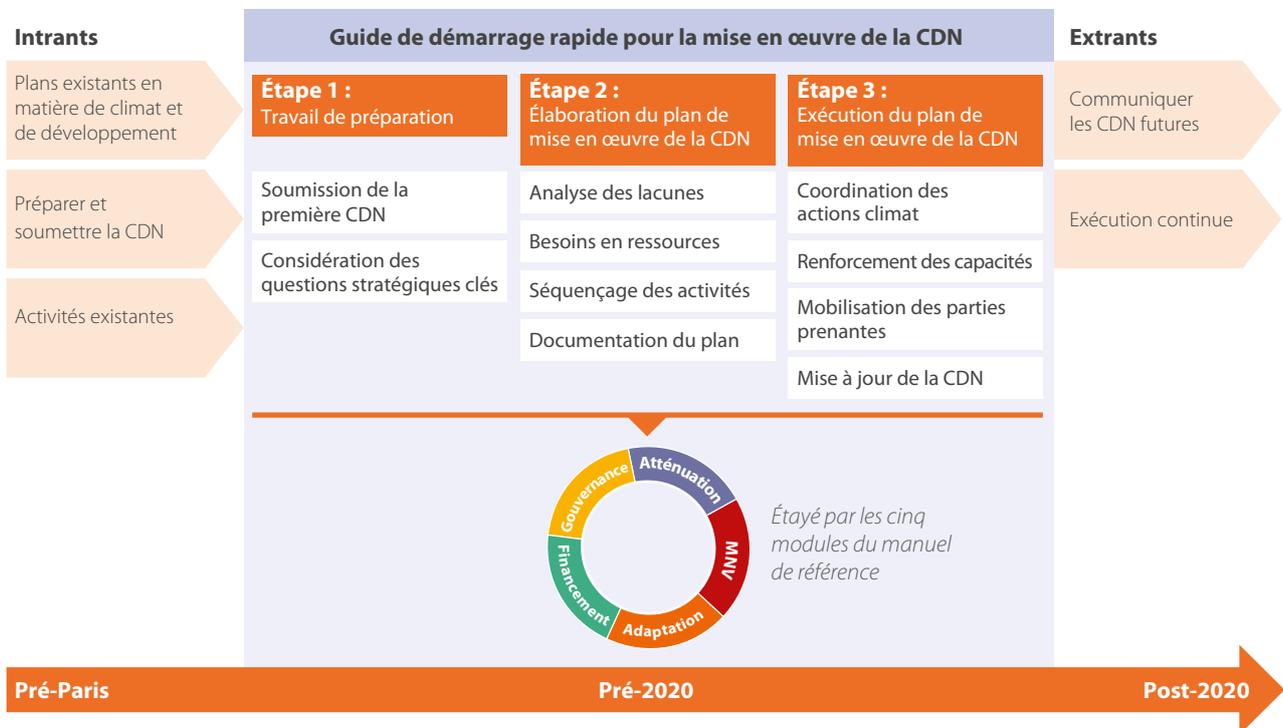
Nous nous sommes basés sur notre expérience du soutien à l'élaboration de politiques en matière de climat et de développement et à la préparation des CPDN dans plusieurs pays, et avons consulté une variété de parties prenantes, y compris des praticiens dans les domaines du climat et du développement, le réseau mondial de l'Alliance pour le climat et le développement (*Climate and Development Knowledge Network – CDKN*) de conseillers au sein des pays et des organisations cherchant à aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs CDN respectives. Ces efforts s'inscrivent dans le soutien apporté par la communauté internationale de lutte contre les changements climatiques aux pays pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans et engagements dans ce domaine. Il s'agit entre autres de l'établissement

du Partenariat pour les CDN, lequel a été initié par le gouvernement allemand, l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute – WRI*) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Ce guide et ce manuel de référence ne présentent pas les nombreuses options de politiques en matière d'atténuation et d'adaptation que les pays pourraient adopter à travers leur CDN. En revanche, ils indiquent aux lecteurs où trouver ces ressources, y compris celles qui présentent des options spécifiques en matière de politiques dans différents secteurs. On trouvera dans l'annexe 2 quelques sources utiles de conseils et d'informations supplémentaires.

Ce guide et ce manuel de référence ne sont pas des publications officielles de la CCNUCC, et ils ne sont pas non plus appuyés par la CCNUCC. Les opinions exprimées ici sont celles de CDKN et de Ricardo Energy & Environment, et non celles d'une partie ou d'un gouvernement particuliers.

Figure 2 : Le processus national de la CDN



Encadré 1 : Les trois principales étapes de la mise en œuvre des CDN nationales

Étape 1 : Travail de préparation

Les pays doivent soumettre leur première CDN avant de ratifier l'Accord de Paris. Ils auront l'option de mettre leur CPDN à jour avant de soumettre la première CDN. Le manuel de référence suggère des activités qu'un pays choisira éventuellement de mener à bien avant de soumettre sa première CDN (p. ex. améliorer la base de données factuelles dans certaines zones). Le travail de préparation englobe également une réflexion sur les questions stratégiques clés, comme la portée, le calendrier et le statut du plan de mise en œuvre de la CDN.

Étape 2 : Élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN

Le présent guide présente les activités clés qu'un pays doit entreprendre pour élaborer son plan de mise en œuvre de la CDN. Parmi ces activités figurent une analyse initiale des lacunes, une évaluation des besoins en ressources, la priorisation des activités et la documentation de ses activités convenues sur le plan de la mise en œuvre. Le manuel de

référence peut étayer ce processus ; il comporte par exemple des listes d'activités possibles de mise en œuvre de la CDN, par rapport auxquelles les pays peuvent évaluer leur situation actuelle (analyse des lacunes). Le manuel de référence peut par ailleurs aider les pays à considérer les ressources dont ils ont besoin pour pleinement mettre en œuvre leur CDN.

Étape 3 : Exécution du plan de mise en œuvre de la CDN

Il s'agit du stade auquel les actions sont exécutées sur le terrain, avec le soutien du renforcement des capacités et de la mobilisation des parties prenantes. L'exécution du plan de mise en œuvre de la CDN peut aussi englober des activités de mise en œuvre de la CDN avant 2020. Le manuel de référence peut aider les pays à identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et les types de mobilisation des parties prenantes qui pourraient être avantageux pour la mise en œuvre de la CDN, ainsi que les activités qui pourraient être menées pour mettre à jour la CDN.

Comment utiliser ce guide de démarrage rapide et le manuel de référence associé

L'élaboration d'un plan de mise en œuvre de CDN ne diffère en rien de tout autre exercice d'élaboration de politiques, et chaque pays élaborera sa propre approche adaptée. Cependant, tous les pays suivront probablement certaines étapes : travail de préparation, élaboration d'un plan de mise en œuvre de CDN et exécution.

Il y a un certain nombre d'éléments (ou intrants) qui interviennent dans le processus de mise en œuvre des CDN, y compris la CPDN qui avait été préparée et soumise à la CCNUCC, les plans existants en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement et de croissance verte, et autres activités liées au climat. La figure 2 illustre ces intrants.

Ce guide et le manuel de référence associé sont des outils pratiques qui peuvent appuyer chaque étape de ce processus (voir l'encadré 1). Ensemble, ils entendent aider les décideurs à brosser un tableau des activités qu'ils doivent entreprendre, à apprécier les synergies et les connexions entre différentes activités, et à mieux comprendre ce qui est requis pour démarrer ou faire avancer la mise en œuvre des CDN dans leur pays. Le manuel de référence englobe des études de cas qui

donnent des exemples de bonnes pratiques ; les deux documents indiquent où l'on peut se procurer des informations supplémentaires.

Utiliser le Guide de démarrage rapide pour élaborer et formuler le plan de mise en œuvre de la CDN

Ce guide peut aider les pays à formuler leur plan de mise en œuvre de la CDN et à mettre en place les systèmes et processus nationaux requis pour soutenir son élaboration et son exécution. Il présente le processus global de mise en œuvre de la CDN et fournit une description de haut niveau des mesures que les pays doivent prendre.

Il est structuré autour des trois étapes identifiées dans la figure 2. Dans la pratique, ces étapes peuvent être entreprises de manière itérative, plutôt que de manière strictement séquentielle. De plus, il y aura probablement une itération continue entre l'orientation et les conseils proposés par le point central de coordination pour la mise en œuvre de la CDN au sein d'un pays, et une appropriation et des informations émanant des ministères gouvernementaux et d'autres acteurs clés chargés de la mise en œuvre de la CDN (voir le module du manuel de référence portant sur la gouvernance pour un complément d'informations).

Encadré 2 : Le cadre de mise en œuvre de la CDN

La mise en œuvre de la CDN demande une action coordonnée dans cinq domaines distincts – mais très étroitement liés.

Gouvernance : Une bonne gouvernance maintient l'élan pour ce qui est de la mise en œuvre des CDN. Il s'agit entre autres de : créer un environnement propice pour l'action ; impulser les progrès ; coordonner les activités, processus et structures pour la prise de décisions ; mobiliser les parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement ; et maintenir une volonté politique robuste aux niveaux les plus élevés.

Atténuation : Les stratégies d'atténuation à long terme cherchent à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des plans nationaux et sectoriels qui sont alignés sur les priorités de développement et en utilisant les bons outils pour réduire les coûts au minimum et donner lieu à des changements transformateurs.

Adaptation : Une planification intégrée de l'adaptation améliore la résilience à long terme face aux impacts des changements climatiques en intégrant l'adaptation dans les plans nationaux et sectoriels, en s'inspirant du processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC.

Financement : Un cadre de financement climat devrait correspondre aux besoins d'un pays dans le contexte des flux de financement, et englobe des stratégies pour y accéder.

Mesure, notification et vérification : Ces systèmes permettent de suivre la mise en œuvre et d'appliquer les enseignements, améliorant ainsi les capacités d'analyse et la compréhension des politiques et des actions qui donnent les meilleurs résultats, et des raisons de cet état de fait.

Utiliser le manuel de référence pour identifier des activités spécifiques

Le manuel de référence aidera les pays à identifier les activités détaillées requises pour qu'ils puissent s'acquitter des engagements figurant dans leur CDN, puis à considérer les priorités, calendriers, ressources requises et besoins en matière de capacités pour mettre en œuvre la CDN.

Ces activités sont présentées en cinq modules, basés sur le cadre de mise en œuvre de la CDN de Ricardo Energy & Environment,⁶ résumé dans l'encadré 2. Chaque module suit un format commun :

- une présentation du module et de ses principaux éléments et questions
- un diagramme illustrant les activités clés au titre de ce module

- une brève explication des liens entre le module et l'Accord de Paris
- un tableau des activités détaillées que les pays peuvent entreprendre et des études de cas de pays sur la manière dont d'autres pays ont abordé les activités dans chaque module.

La figure 3 est un exemple des figures figurant dans chaque module (il s'agit de la figure du module financement). Les activités figurant dans les diagrammes seront lues du bas vers le haut, car elles représentent les composantes de la mise en œuvre des CDN. Chaque figure indique où se situent les liens avec d'autres modules, pour que les pays puissent adopter une approche holistique et intégrée.

Le manuel de référence est structuré de manière à pouvoir être appliqué tout entier ou comme modules individuels. Un résumé de chaque module est présenté aux pages 10 et 11. Veuillez vous référer au manuel de référence pour un complément d'informations.

Figure 3: NDC implementation activities under the finance module

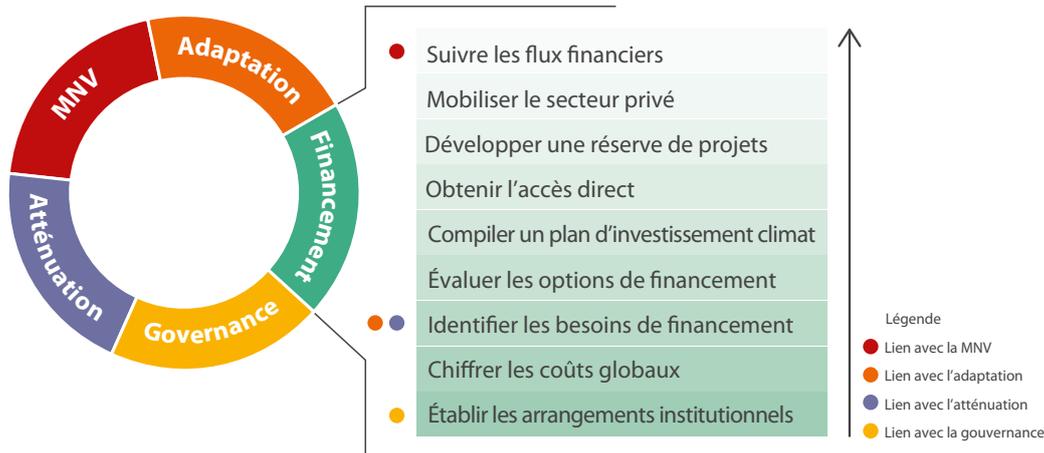




Image : Bartosz Hadyniak, iStock

Gouvernance

Une gouvernance efficace suppose d'impulser le progrès, de coordonner les processus de prise de décisions, de veiller à la redevabilité, de mobiliser les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, et de maintenir la volonté politique à tous les niveaux. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour renforcer les arrangements de gouvernance figurent les suivantes :

1. **Examiner les arrangements institutionnels actuels**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner le paysage existant en matière de gouvernance
2. **Mettre en place une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la CDN**
 - a. Identifier une équipe centrale de coordination de la CDN
 - b. Définir les rôles et responsabilités de l'équipe pour ce qui est de la mise en œuvre de la CDN
 - c. Convenir d'approches de la coopération avec les ministères, départements et agences gouvernementaux clés
 - d. Fournir des ressources et un soutien pour la mise en œuvre de la CDN
3. **Établir des arrangements institutionnels**
 - a. Les intégrer dans les processus existants
 - b. Veiller à ce que l'intégration englobe les ministères, agences et autorités infranationales en général
 - c. Assurer une communication efficace entre tous les niveaux du gouvernement
4. **Renforcer les capacités au sein du gouvernement**
 - a. Identifier les capacités qui sont requises à tous les niveaux du gouvernement pour permettre la mise en œuvre des CDM, et élaborer un programme de soutien continu
 - b. Améliorer la mémoire institutionnelle
5. **Mobiliser les parties prenantes externes**
 - a. Entreprendre une cartographie des parties prenantes
 - b. Convenir des responsabilités pour la mobilisation
 - c. Élaborer un plan clair pour la mobilisation des parties prenantes
6. **Élaborer des cadres juridiques**

Atténuation

S'il est reconnu que l'adaptation est une priorité pour de nombreux pays en développement, ces derniers devront aussi démontrer leurs progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.⁷ Cela peut donner lieu à des avantages larges, car les actions d'atténuation peuvent être conçues pour donner lieu non seulement à des réductions des émissions, mais aussi à des avantages mutuels plus larges relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, au développement, à l'emploi, à la sécurité énergétique et à la santé publique, par exemple. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour renforcer la planification à long terme de l'atténuation figurent les suivantes :

1. **Examiner le paysage actuel des politiques en matière d'atténuation**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner le paysage de politiques existantes en matière d'atténuation
2. **Mettre en place des arrangements institutionnels pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation**
 - a. Analyser le potentiel national d'atténuation afin d'identifier les secteurs prioritaires et les options d'atténuation
 - b. Identifier les secteurs clés
3. **Analyser le potentiel national en matière d'atténuation pour ce qui est d'identifier les secteurs prioritaires et les options pour l'atténuation**
 - a. Identifier les secteurs clés
 - b. Analyser le potentiel d'atténuation et les coûts dans tous ces secteurs
 - c. Présélectionner et prioriser les options en matière d'atténuation
 - d. Entreprendre une analyse des barrières pour chaque option présélectionnée
 - e. Modéliser les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un scénario *statu quo* (*business-as-usual*) et d'un scénario de réduction des émissions
 - f. Distribuer les efforts nationaux d'atténuation parmi les différents secteurs
 - g. Renforcer les capacités et améliorer la base de données factuelles
4. **Conduire une estimation détaillée des actions prioritaires pour les secteurs clés**
 - a. Examiner les priorités stratégiques pour chaque secteur clé
 - b. Effectuer une analyse supplémentaire et une priorisation
 - c. Estimer les options en matière de politiques
 - d. Préparer un plan d'action pour le secteur de l'atténuation
5. **Concevoir des politiques d'atténuation**
 - a. Concevoir la politique
 - b. Convenir d'arrangements pour la mise en œuvre continue
6. **Accéder au financement pour les actions d'atténuation**
7. **Mettre en œuvre les politiques en matière d'atténuation**
 - a. Mise en œuvre
 - b. Ressources et soutien
 - c. Évaluer les politiques, les structures et les processus
8. **Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV de l'atténuation**
 - a. Concevoir et élaborer un inventaire des gaz à effet de serre
 - b. Concevoir un système pour le suivi et l'évaluation des actions d'atténuation
 - c. Élaborer des projections pour les émissions de gaz à effet de serre
 - d. Élaborer des jalons intérimaires
9. **Se préparer en vue des CDN futures**

Adaptation

L'adaptation est le processus qui consiste à s'adapter à l'impact du climat en évolution, en cherchant à modérer ou à éviter les dégâts ou à exploiter les opportunités avantageuses. Le module sur l'adaptation du manuel de référence présente les activités requises pour mettre en œuvre l'élément adaptation figurant dans les CDN des pays, en se basant sur le processus des Plans nationaux d'adaptation (PNA) de la CCNUCC, qui propose une approche complète et impulsée par les pays de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation. Il comporte les étapes suivantes :

1. **Examiner le paysage actuel de politiques d'adaptation**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner le paysage existant de politiques d'adaptation
2. **Préparation du terrain et gouvernance**
 - a. Appliquer l'Élément A des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptations
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant
3. **Entreprendre un travail préparatoire pour les plans d'adaptation**
 - a. Appliquer l'Élément B des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant
4. **Accéder aux financements pour les actions d'adaptation**
5. **Mettre en œuvre les politiques, projets et programmes**
 - a. Appliquer l'Élément C des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant
6. **Suivre et notifier les progrès et l'efficacité des actions d'adaptation**
 - a. Appliquer l'Élément D des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant

Financement

Le financement est crucial pour la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation présentées dans les CDN des pays. Les sources de financement publiques internationales, comme le Fonds vert pour le climat, ne seront pas à elles seules en mesure de fournir les investissements d'envergure requis ; c'est pourquoi des sources de financement comme le secteur privé et les budgets fiscaux nationaux seront requises. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour renforcer le financement de leur CDN figurent les suivantes :

1. **Examiner le paysage actuel du financement climat**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner la situation actuelle des stratégies de financement climat

2. **Établir des arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de financement climat**
 - a. Identifier et délinéer les rôles clés sur le financement climat au sein du pays
 - b. Identifier une équipe au sein du gouvernement pour prendre la tête de la coordination nationale du financement climat
 - c. Intégrer les changements climatiques dans les processus nationaux de budgétisation
3. **Chiffrer les coûts globaux pour la CDN**
 - a. Entreprendre une revue documentaire pour identifier et chiffrer les coûts des principales sous-actions au sein de chaque action d'atténuation et d'adaptation
 - b. Vérifier ces estimations basées sur des revues documentaires auprès d'experts et de parties prenantes nationales pertinentes
4. **Identifier les lacunes et besoins en matière de financement**
 - a. Évaluer et prioriser les actions à entreprendre durant la mise en œuvre de la CDN
 - b. Évaluer la situation en termes de financement de chaque action prioritaire de la CDN
 - c. Identifier le niveau et le type de soutien requis pour combler chaque lacune de financement
5. **Évaluer les options de financement public et privé**
 - a. Évaluer la possibilité d'un soutien fiscal national supplémentaire pour chaque action
 - b. Évaluer l'éligibilité de chaque action par rapport aux sources de financement bilatérales et multilatérales
 - c. Évaluer les options en ce qui concerne l'investissement par le secteur privé pour chaque action
6. **Élaborer un plan national d'investissement climat**
7. **Obtenir un accès direct aux fonds climat internationaux pour les institutions nationales et infranationales**
8. **Élaborer une réserve de projets et des propositions de financement pouvant être présentées à différentes sources de financement**
 - a. Développer les capacités techniques et relationnelles au sein des ministères gouvernementaux pour élaborer une réserve de projets
 - b. Élaborer des propositions de financement pouvant être partagées avec des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux
 - c. Élaborer des propositions de financement qui peuvent être présentées à des sources de financement potentielles du secteur privé
9. **Accroître la mobilisation du secteur privé et surmonter les barrières entravant l'investissement**
 - a. Évaluer et améliorer l'environnement national d'investissement
 - b. Renforcer les capacités des départements pertinents au moment d'identifier et d'élaborer des opportunités financièrement viables pour le secteur privé
 - c. Accroître la participation du secteur privé aux politiques, stratégies, comités de coordination et organes de financement nationaux en matière de climat

10. Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV des financements climat

- a. Identifier les dépenses liées au climat dans l'ensemble des flux de financement pertinents
- b. Suivre et notifier les dépenses liées aux changements climatiques dans l'ensemble des flux de financement pertinents
- c. Élargir et améliorer la MNV des financements climat

Mesure, notification et vérification

Dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN, la MNV désigne le processus par lequel les pays suivent et notifient (présentent des rapports sur) la mise en œuvre et les impacts des actions d'atténuation et d'adaptation⁸, et sur les financements utilisés pour soutenir ces actions. Dans ce sens, la MNV a trois éléments centraux – atténuation, adaptation et financement – qui peuvent être des éléments d'un système unique intégré national de MNV, ou bien des systèmes de MNV séparés. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour élaborer des systèmes de MNV pour leur CDN figurent les suivantes :

1. Examiner les activités actuelles de MNV

- a. Examiner la CDN
- b. Cartographier les processus nationaux de MNV existants

2. Établir les arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de MNV

- a. Mettre en place un comité de pilotage de la MNV
- b. Se mettre d'accord sur une institution phare globale pour le système de MNV
- c. Élaborer des règles et des conseils appropriés
- d. Élaborer des plans pour la notification

3. Évaluer les lacunes et les besoins de données

- a. Évaluer et prioriser les lacunes de données
- b. Identifier la manière dont les systèmes de MNV peuvent être élargis pour combler les lacunes de données

4. Concevoir le système de MNV pour l'atténuation, l'adaptation et le financement

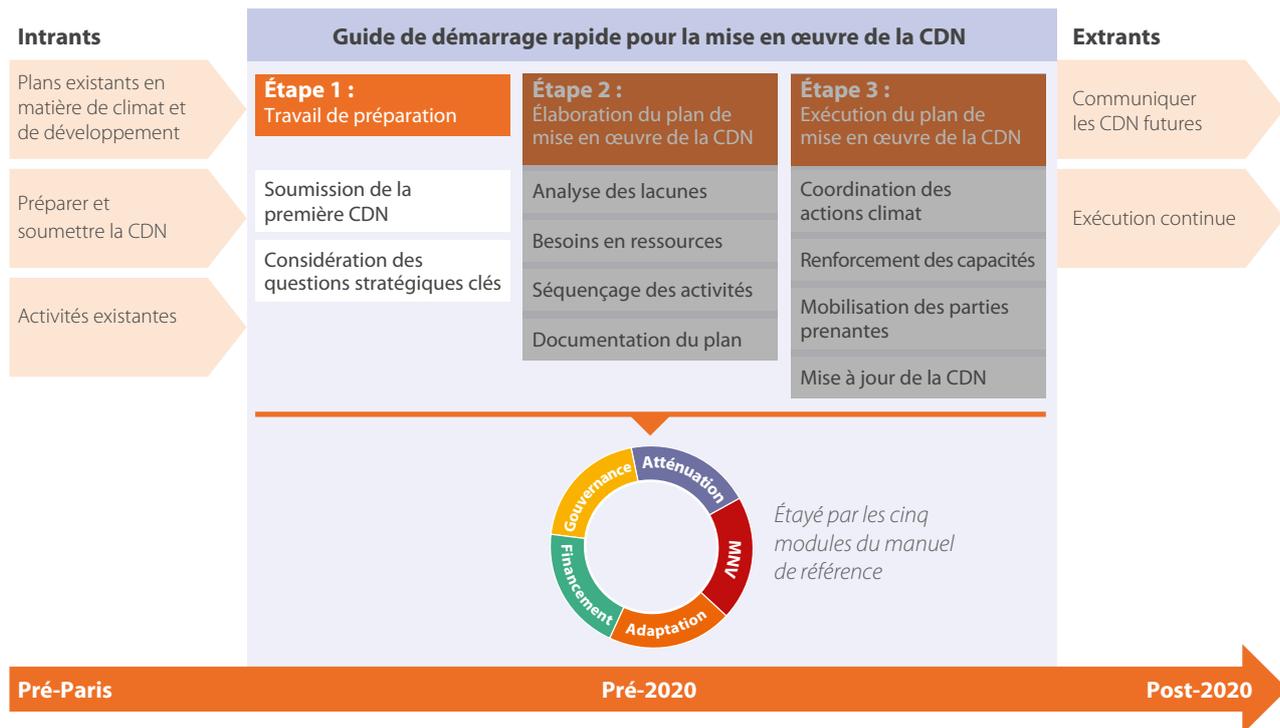
5. Établir des processus de gestion des données

- a. Élaborer des systèmes pour améliorer la qualité des données
- b. Développer des systèmes de gestion des données
- c. Aborder les lacunes de données
- d. Élaborer des plans d'amélioration des données

6. Renforcer les capacités en matière de MNV

7. Améliorer le système de MNV au fil du temps

- a. Veiller à ce que les rapports de MNV soient pertinents
- b. Considérer les options pour des améliorations continues



1 Étape 1 : Travail de préparation

Avant de commencer à travailler sur leur plan de mise en œuvre de la CDN, les pays devront confirmer les objectifs de leur CDN. Ils devront aussi définir la portée de leur plan de mise en œuvre de la CDN, son calendrier, ses liens avec les plans et processus existants, et son statut. Il y a un certain nombre de questions supplémentaires à considérer avant de finaliser et de soumettre la première CDN.

1.1 Soumettre la première CDN

Le paragraphe 22 de la Décision 1/CP.21 invite les parties à « communiquer leur première [CDN] au plus tard au moment du dépôt de leurs instruments respectifs de ratification, d'adhésion ou d'approbation de l'Accord de Paris ». ⁹ Au moment de la publication du présent document, la plupart des pays n'avaient ni finalisé ni soumis leur première CDN à la CCNUCC.

On considère que les parties ont satisfait à cette disposition si elles ont communiqué une CPDN avant d'adhérer à l'accord, à moins qu'elles n'en décident autrement. ¹⁰ Les pays qui n'ont pas encore soumis une CDN doivent donc décider si la CPDN qu'ils ont soumise à la CCNUCC va devenir leur première CDN sans modification.

Il y a une autre possibilité : un pays peut choisir de revoir sa CPDN avant de la communiquer comme sa première CDN. ¹¹ Parmi les raisons de procéder ainsi on peut citer un changement de gouvernement depuis la soumission de la CPDN, l'annonce de nouvelles politiques, l'exécution de processus en cours au moment de la préparation de la CPDN, ou simplement l'amélioration de la qualité des informations soumises.

Il est important d'incorporer des occasions régulières d'examiner les progrès et d'adapter les objectifs, activités et priorités selon les besoins, sur la base des enseignements et des nouveaux facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution.

Les révisions possibles apportées à une CPDN peuvent englober les suivantes :

Accroître son ambition, par exemple :

- rendre les cibles plus strictes
- inclure des secteurs supplémentaires
- inclure des activités supplémentaires d'atténuation et d'adaptation.
- Fournir des informations supplémentaires sur la CPDN, comme par exemple :
 - informations sur les mesures à prendre
 - l'utilisation envisagée des marchés internationaux du carbone
 - les suppositions étayant la CPDN¹²
 - des mises à jour sur les politiques nationales qui ont été adoptées depuis la soumission de la CPDN
 - les coûts estimés de la mise en œuvre
 - les besoins en matière de soutien international.
- Expliquer en quoi les pays considèrent que leur CDN est juste et ambitieuse, par exemple :
 - englober des déclarations reliant la CDN aux objectifs mondiaux à long terme en matière d'atténuation qui figurent dans l'Accord de Paris¹³
- Inclure un complément d'informations sur les plans de mise en œuvre de la CDN, comme par exemple :
 - calendriers pour les activités de mise en œuvre
 - structures institutionnelles proposées
 - manière dont les progrès seront suivis à travers les systèmes nationaux de MNV
 - une base de données factuelles plus robuste pour étayer la CDN, y compris des stratégies de développement à long terme à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques¹⁴
 - projections of climate change and vulnerability assessments.

Le « *Guide de préparation des INDC – deuxième édition* »,¹⁵ produit en 2015 par CDKN et Ricardo Energy & Environment,

décrit le contenu qui pourrait figurer dans chaque section d'une CPDN, et propose des idées sur la manière dont une CPDN pourrait être mise à jour avant d'être proposée comme première CDN.

1.2. Considérer les questions stratégiques clés

Il y a plusieurs questions stratégiques que les pays devraient considérer avant de commencer à travailler sur leur plan de mise en œuvre de la CDN ; cette section décrit certaines des questions clés.

1.2.1. Portée : que devrait couvrir le plan de mise en œuvre de la CDN ?

Les pays sont entièrement libres de décider de la portée de leur plan de mise en œuvre de la CDN. Chacun d'entre eux décidera d'une portée qui assure un équilibre entre leurs priorités et ambitions d'une part, et leur efficacité administrative de l'autre. Par exemple, un pays décidera peut-être d'adopter une approche très complète qui couvrira les cinq modules figurant dans le manuel de référence ; il pourra en revanche décider de se concentrer – tout au moins dans un premier temps – sur un nombre limité de modules, ou d'appliquer les modules à certains secteurs particuliers seulement (p. ex. énergie, foresterie) et d'ajouter d'autres modules ou secteurs ultérieurement.

Pour des raisons de simplicité administrative, les pays décideront éventuellement d'inclure des activités existantes liées au climat et à la CCNUCC dans leur plan respectif de mise en œuvre de la CDN et ses volets de travail associés. En particulier, cela pourrait englober les volets étroitement associés au processus de la CDN, comme les Plans nationaux d'adaptation, les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national et l'accréditation par le Fonds vert pour le climat.

Par ailleurs, les pays peuvent décider d'inclure la finalisation de leur première CDN dans leur plan de mise en œuvre, le processus de préparation et d'approbation de la prochaine CDN (voir l'activité 9 du module d'atténuation du manuel de référence) et la mobilisation des parties prenantes en général autour de la mise en œuvre de l'Accord de Paris (voir l'activité 5 du module sur la gouvernance, manuel de référence).

1.2.2. Calendrier : quelle période le plan de mise en œuvre de la CDN devrait-il couvrir ?

Les pays peuvent choisir la période couverte par leur plan de mise en œuvre de la CDN. Une option consiste à aligner les calendriers nationaux sur le cycle de mise à jour de la CDN présenté dans l'Accord de Paris, y compris le calendrier pour la soumission de la prochaine CDN du pays, ainsi que les processus de planification en général (p. ex. plans nationaux quinquennaux).

Le principal axe de la planification de la mise en œuvre de la CDN sera probablement la réalisation des résultats spécifiques présentés dans la CDN ; ces résultats seront généralement assortis de dates cibles de 2025 ou 2030. Cependant, pour atteindre ces objectifs, il pourrait être bon que le plan de mise en œuvre de la CDN comporte des activités pour la période pré-2020, ce pour les raisons suivantes :

- **Élan politique.** Afin de maintenir le leadership et le soutien politiques pour des actions plus ambitieuses à plus long terme, il sera peut-être nécessaire de parvenir à des gains rapides pour permettre aux politiciens de démontrer les avantages à court terme, par exemple pour renforcer la position progressiste adoptée par le pays dans le cadre des négociations sur le climat et dans sa CDN.
- **Préparation en vue de l'action post-2020.** Les actions d'atténuation et d'adaptation pour réduire les émissions et améliorer la résilience face aux changements climatiques durant la période post-2020 dépendront, dans la plupart des cas, d'actions précoces et du travail de préparation entrepris avant 2020. Il pourra s'agir de projets pilotes, du renforcement des capacités pour mettre en œuvre les activités post-2020, et de l'établissement et de la mise à l'épreuve de structures et de processus institutionnels en vue de la mise en œuvre.
- **Réduire l'écart pré-2020 sur le plan des émissions.** Étant donné l'écart entre les efforts existants en vue de réduire les émissions et les réductions requises d'ici à 2020 pour éviter des changements climatiques dangereux, de nombreux pays cherchent à identifier

des actions à entreprendre avant 2020 pour réduire cet écart.

- **Efficacité administrative accrue.** Étant donné que les pays prendront probablement des mesures avant 2020, on pourrait assurer une efficacité et une cohérence accrues en veillant à ce que les actions climat post-2020 soient supervisées par un processus de planification et une structure institutionnelle uniques, et non deux.

Le calendrier pour chaque plan de mise en œuvre sera aussi lié à sa portée. Les pays décideront éventuellement d'adopter une approche progressive de la mise en œuvre, certains éléments étant couverts durant les premières années, et d'autres durant les années ultérieures. Cette approche pourrait être tout particulièrement importante dans les situations où il faut se procurer des ressources supplémentaires durant les premières années, afin d'obtenir l'adhésion en faveur du renforcement de l'ambition.

Un pays pourra aussi décider que son plan de mise en œuvre devrait englober deux (ou plus) phases de mise en œuvre. Par exemple, le premier plan de mise en œuvre peut porter sur la période jusqu'en 2020, mais comporter également des informations moins détaillées sur la mise en œuvre de la CDN durant la période 2020–2025, par exemple les principaux jalons de la mise en œuvre.

Lorsque la deuxième CDN sera soumise en 2020, le plan de mise en œuvre associé pourrait se concentrer sur la période de 2020 à 2015 de manière tout particulièrement approfondie, en prenant comme base et en étoffant ce qui se trouvait dans le plan de mise en œuvre antérieur, avec des informations (moins détaillées) sur la mise en œuvre de la CDN pour la période suivante (2025 à 2030).

Quelle que soit la période choisie, il est important d'incorporer des occasions régulières d'examiner les progrès et d'adapter les objectifs, activités et priorités selon les besoins, sur la base des enseignements et des nouveaux facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution. Cela peut-être fait à travers le système de MNV ; le module du manuel de référence portant sur la MNV explique comment les résultats peuvent être utilisés pour examiner les progrès et améliorer l'élaboration de politiques.

L'intégration efficace avec les plans et stratégies existants dépendra de l'établissement d'un lien commun entre les plans et stratégies qui sont directement ou indirectement liés aux changements climatiques.

1.2.3. Intégration : en quoi le plan de mise en œuvre de la CDN sera-t-il lié aux autres processus ?

Les CDN ne seront couronnées de succès que si elles intègrent une planification bas carbone et résiliente face aux changements climatiques dans les plans de développement économique généraux de chaque pays. Le niveau auquel cette intégration aura lieu peut varier – national, sectoriel ou infranational – mais l'intégration est une condition préalable *sine qua non* pour la transformation des économies requise pour exécuter l'Accord de Paris. Et pour que l'intégration puisse avoir efficacement lieu, il doit y avoir un leadership politique aux échelons les plus élevés pour assurer l'adhésion de la part de tous les ministères gouvernementaux et des autres parties prenantes.

L'intégration présente des occasions considérables d'actions gagnant-gagnant qui donnent lieu à des avantages économiques et sociaux, ainsi qu'à des avantages sur le plan du climat. Ces occasions seront aussi cruciales au moment d'atteindre les ODD. Le processus de mise en œuvre des CDN donne l'occasion d'identifier des activités précises qui peuvent favoriser la réalisation de certains ODD, et de mettre en place des processus d'élaboration de politiques qui pourraient constituer le plan directeur de la mise en œuvre nationale des ODD en général. Pour un complément d'informations sur ces liens, voir l'Annexe 1 de ce guide et le manuel de référence.

Le processus de l'élaboration des CDN montre que l'intégration a d'ores et déjà débuté dans de nombreux pays. Presque toutes les CDN développent des politiques et processus existants et, dans de nombreux pays, elles se basent sur des stratégies et plans nationaux de lutte contre les changements climatiques existants, y compris les Stratégies de développement à faibles émissions, les Mesures d'atténuation appropriées au niveau local, les Programmes d'action nationaux d'adaptation et des Communications nationales.

Dans d'autres pays, les CDN se basent sur les éléments liés au climat des plans nationaux de développement, y compris les stratégies de croissance verte ou les plans directeurs sectoriels pour l'approvisionnement en énergie, l'efficacité énergétique ou les infrastructures. Pour être efficace, la mise en œuvre de la CDN demandera que les liens à des plans prioritaires de ce type, qui sont essentiels pour la

croissance économique et l'atténuation de la pauvreté, soient bien établis.

Dans le même temps, il faut reconnaître que l'Accord de Paris et le processus des CDN représentent une phase plus ambitieuse et plus inclusive de la réponse mondiale face aux changements climatiques. Chaque pays a pris de nouveaux engagements et a de nouvelles obligations quant à la notification de ses progrès et au moment d'accroître l'ambition de sa contribution nationale au fil du temps. Étant donné l'échelle de l'action requise, il sera important de mettre en place un système explicite de freins et contrepoids pour veiller à ce que les éléments des processus existants qui ont une incidence sur la réalisation de la CDN – comme la réalisation d'objectifs en matière d'énergies renouvelables dans les stratégies énergétiques – soient exécutés et ne soient pas négligés. Au minimum, cela demandera des changements aux processus existants pour veiller à ce que les objectifs des CDN soient priorités et à ce que leur contribution aux efforts d'atténuation et d'adaptation des pays soient portés au maximum.

Il y a plusieurs manières de faire en sorte que l'intégration dans les processus existants puisse avoir lieu :

- Élaborer un plan autonome de mise en œuvre de la CDN doté de liens explicites avec d'autres processus, et inclure des références à la CDN et à la manière dont elle sera exécutée dans les plans nationaux de développement futurs.
- Élaborer des plans d'action sectoriels pour réaliser les résultats de la CDN, qui appartiennent aux ministères gouvernementaux clés et sont pleinement intégrés dans les plans d'exécution ministériels en général (la section 2.4 comporte des informations supplémentaires sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la CDN et les plans d'action sectoriels).
- L'intégration efficace avec les plans et stratégies existants dépendra de l'établissement d'un lien commun entre les plans et stratégies qui sont directement ou indirectement liés aux changements climatiques.
- Faire en sorte que les liens entre la CDN et les autres stratégies de lutte contre les changements climatiques soient transparents, et veiller à ce que les relations entre processus en chevauchement soient



Image : Margaret Barihaihi, World Vision

clairs et sans ambiguïté (voir l'activité 3 du module du manuel de référence portant sur la gouvernance pour un complément d'informations sur l'intégration de la mise en œuvre de la CDN à tous les niveaux du gouvernement).

- Veiller à ce que les arrangements de gouvernance pour différents processus se soutiennent mutuellement, et en particulier à ce que le rôle de l'équipe ou des équipes chargée(s) de coordonner la mise en œuvre de la CDN et de présenter des rapports à la CCNUCC soit clair.

L'intégration efficace avec les plans et stratégies existants dépendra de l'établissement d'un lien commun entre les plans et stratégies qui sont directement ou indirectement liés aux changements climatiques. Ainsi, même si des documents autonomes séparés (p. ex. un plan de mise en œuvre de la CDN ou des plans d'action sectoriels) sont élaborés, ils devraient être clairement reliés ou alignés, et être liés ou alignés sur d'autres plans et stratégies pertinents.

Ces options ne sont pas mutuellement exclusives ; de fait, les pays peuvent choisir de prendre toutes les mesures ci-dessus

si elles sont appropriées pour leur contexte national. Durant le stade de planification initial, il peut être utile d'organiser une réunion transministérielle pour la planification de la mobilisation et de la mise en œuvre. Cela contribuera à faire en sorte que le processus de mise en œuvre de la CDN soit intégré dès le début dans les plans existants en matière de climat et de développement au sein de tous les ministères, et également à obtenir le leadership politique de haut niveau requis.

Cependant, aux fins de l'efficacité administrative, il convient d'éviter de nouveaux arrangements institutionnels visant à régir l'exécution de la CDN s'ils ne font que reproduire des efforts existants. De même, si un pays envisage d'intégrer la mise en œuvre des ODD dans la mise en œuvre de la CDN, il faudra qu'il envisage de consolider les plans pour chacun de ces aspects.

1.2.4. Statut : le plan devrait-il être formellement approuvé et publié ?

Les pays peuvent envisager d'approuver formellement leur plan de mise en œuvre. La forme d'approbation requise variera probablement d'un pays à l'autre, mais pourrait nécessiter l'approbation par le parlement ou par un ministère ou un comité ministériel spécifiques.

Un avantage de l'approbation formelle est que le plan de mise en œuvre aura un statut plus élevé à l'échelle nationale et internationale et qu'il confèrera des leviers pouvant être exploités pour exiger des comptes aux entités chargées de l'exécution, ce qui accroîtra les chances d'une mise en œuvre réussie. Un inconvénient, en revanche, est que le processus d'approbation peut demander beaucoup de ressources et de temps, en particulier lorsque les modifications doivent

être resoumises pour être approuvées. Par ailleurs, pour être vraiment efficaces, les plans de mise en œuvre des CDN doivent être des documents « évolutifs », qui peuvent être adaptés en fonction des enseignements tirés de leur mise en œuvre, ainsi que suite aux changements survenant dans l'environnement de réglementation et de politiques. L'approbation formelle d'un document fait qu'il est moins susceptible d'être considéré comme un document « évolutif ».

Les pays peuvent envisager de publier leur plan de mise en œuvre de la CDN. Étant donné l'intérêt large suscité par les arrangements de mise en œuvre de la CDN et la nécessité de faire intervenir des parties prenantes et acteurs multiples, il sera important que les plans de mise en œuvre soient transparents et que leur contenu soit mis à la disposition de tous. L'adoption d'une approche transparente et participative peut renforcer le soutien du public – et donc la volonté politique – en faveur de la mise en œuvre de la CDN.

En fin de compte, un équilibre devra être atteint sur la base du contexte et des pratiques nationales. Une approche possible peut consister à faire en sorte que les éléments de haut niveau, comme les priorités, les décisions de politique générale et les jalons, soient approuvés et publiés dans un document formel, et que des plans plus détaillés traitant de modules, de volets de travail et d'activités particuliers soient régulièrement mis à jour et mis à la disposition des parties prenantes concernées.



2 Étape 2 : Élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN

Chaque pays abordera l'élaboration de son plan de mise en œuvre de la CDN de la manière la plus adaptée à son contexte national. Cependant, dans chaque cas, ce processus englobera probablement les éléments suivants :

1. une analyse des lacunes afin d'identifier les activités prioritaires
2. une évaluation des besoins en ressources
3. le séquençage des activités
4. la documentation du plan de mise en œuvre de la CDN.

La présente section présente le processus d'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la CDN. Le manuel de référence peut être utilisé pour éclairer davantage chacune de ces étapes.

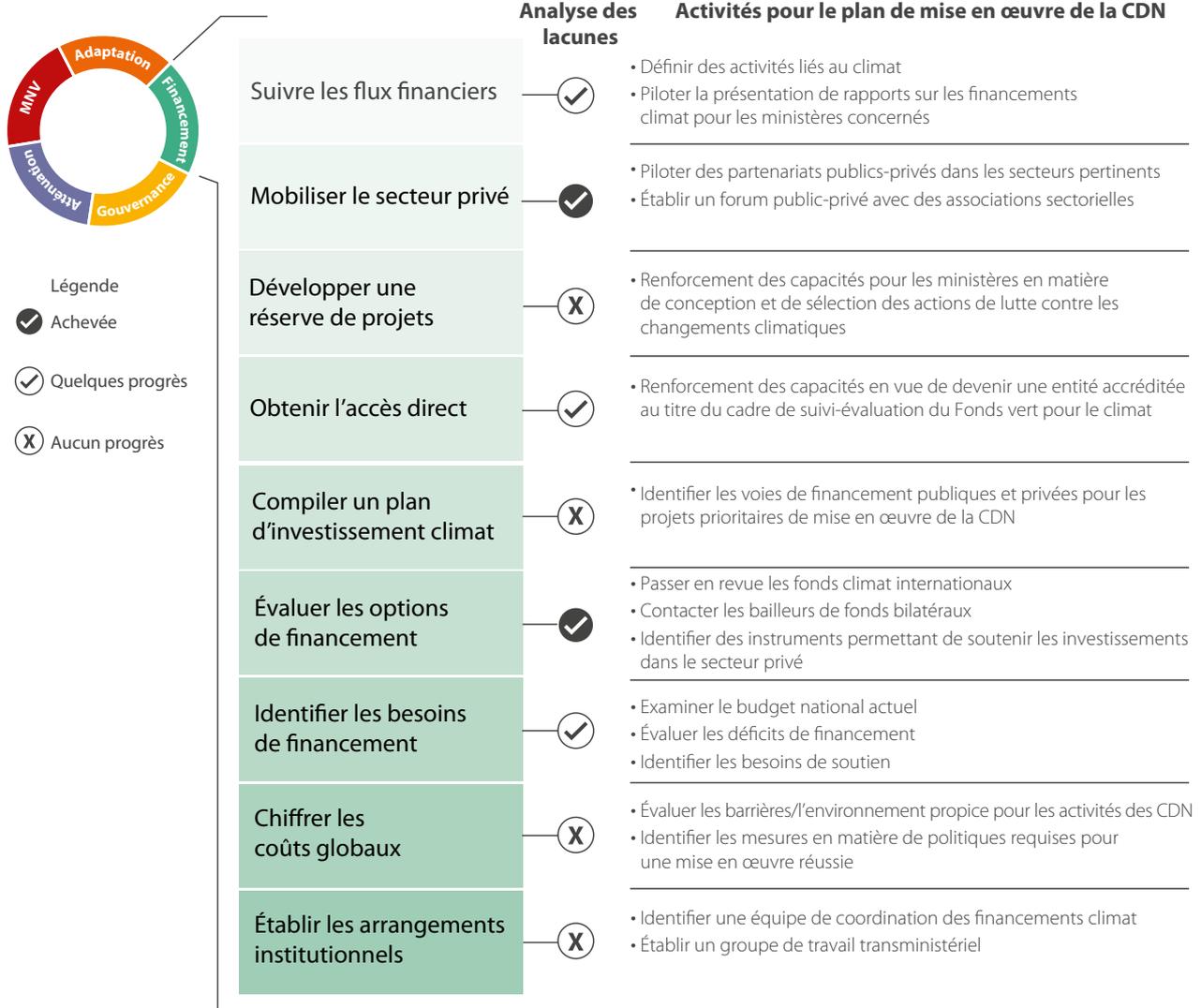
2.1. Analyse des lacunes

L'analyse des lacunes de la situation actuelle au sein d'un pays suppose d'entreprendre un bilan détaillé de la liste des activités de chaque module (voir le manuel de référence) et d'évaluer les activités qui ont d'ores et déjà été entreprises, et celles qu'il pourrait être utile d'entreprendre ; ces dernières deviendront peut-être des éléments du plan de mise en œuvre de la CDN.

Au minimum, les pays devraient entreprendre la première activité de chaque module (examen), qui consiste à comparer le paysage existant des politiques du pays aux engagements éventuels pris dans la CDN. Cela permettra d'identifier des activités nouvelles ou supplémentaires qui pourraient être requises pour mettre en œuvre la CDN.

Lorsqu'un pays a déjà commencé à mettre en œuvre sa CDN (ou des stratégies et plans d'action plus généraux),

Figure 4 : Exemple d'analyse des lacunes en matière de financement



L'analyse des lacunes peut mettre en évidence les activités qui ont été menées et celles qui n'ont pas encore débuté. De plus, l'analyse des lacunes peut identifier les activités en cours, où les cas où une activité a déjà été effectuée, mais pourrait être améliorée (p. ex. si de meilleures données sont disponibles). Les résultats peuvent être compilés sous forme de résumés individuels pour chaque module.

L'analyse des lacunes peut fournir un point de départ pour la mise en œuvre continue de la CDN et mettre en évidence les activités les plus pertinentes et importantes. La figure 4 : Exemple d'analyse des lacunes en matière de financement – est un exemple d'analyse des lacunes par rapport au module sur le financement ; la situation de chaque activité est indiquée par des cercles (comme l'indique la légende) et les activités du module qui pourraient être incorporées dans un plan de mise en œuvre de la CDN sont indiquées sur la droite.

2.2. Besoins en ressources

Une fois l'analyse des lacunes effectuée, le pays sera en mesure d'entreprendre une évaluation initiale des ressources requises pour mettre en œuvre les activités identifiées. Il s'agit entre autres des financements requis, mais aussi du temps du personnel, du savoir-faire, les technologies et des outils (p. ex. modèles de scénarios d'émissions).

Il est aussi recommandé d'effectuer une évaluation initiale de la durée attendue des différentes activités, par exemple en distinguant celles qui pourraient être menées à bien en moins d'un an et celles qui prendront plusieurs années.

Ces évaluations initiales peuvent éclairer la priorisation des activités pour la mise en œuvre de la CDN, ce qui facilite l'identification des « gains rapides ». Cependant, il est probable qu'une évaluation plus détaillée du type et de

Quelle que soit l'approche adoptée par un pays pour la mise en œuvre de la CDN, il peut être avantageux d'avoir un plan de mise en œuvre global pour tous les modules de la mise en œuvre de la CDN.

l'échelle des ressources requises, et des calendriers, sera requise une fois que les activités auront été priorisées. Cela peut éclairer les décisions portant sur le financement et sur les autres formes de soutien requises pour la mise en œuvre de la CDN, par exemple dans quelle mesure les besoins peuvent être satisfaits grâce aux budgets nationaux (pour soutenir la réalisation des objectifs « inconditionnels ») ou si des sources supplémentaires de financement seront requises (p. ex. nouveaux instruments économiques nationaux, investissements du secteur privé et soutien international pour atteindre les objectifs « conditionnels »). Si des sources supplémentaires sont requises, les gouvernements devront travailler avec des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin d'élaborer des cahiers des charges pour des projets précis (pour un complément d'informations, voir l'activité 5 du module du manuel de référence portant sur le financement).

2.3. Séquençage des activités

Les pays devront séquencer les diverses activités de mise en œuvre de la CDN identifiées grâce à l'analyse des lacunes afin d'identifier les activités qui devraient être lancées immédiatement et celles qui peuvent débiter ultérieurement. Ils devraient en particulier considérer si certaines de ces activités sont séquentielles, ou dépendent de l'exécution d'autres activités. Il convient de noter que les activités peuvent être séquentielles et dépendre d'autres activités non seulement au sein d'un module mais aussi entre modules. Ces liens sont mis en relief dans l'ensemble du manuel de référence.

Le module du manuel de référence consacré à la gouvernance constitue une importante base globale pour les autres modules et il est donc probable que de nombreux pays incluront des activités liées à la gouvernance dans les premiers stades de leurs plans de mise en œuvre de la CDN. Par exemple, l'établissement ou le renforcement de structures et processus institutionnels appropriés pour la mise en œuvre globale de la CDN devraient contribuer à faire avancer les activités d'atténuation, d'adaptation, de financement et de MNV.

De plus, afin de mettre en œuvre nombre des activités figurant dans le module de financement, il sera important de prioriser en premier lieu les principales actions d'atténuation et d'adaptation pour la mise en œuvre de la CDN, afin que des stratégies de financement ciblées puissent être élaborées pour ces actions.

En général, le séquençage des activités figurant dans le plan de mise en œuvre de la CDN sera éclairé par :

- la priorité relative des activités, y compris leur alignement sur les priorités nationales plus générales (p. ex. emploi, croissance économique, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire) ; il sera souvent logique de programmer les actions prioritaires avant celles qui le sont moins
- l'évaluation des ressources (voir la section 2.2.), en identifiant les activités faisables avec les ressources disponibles et le moment auquel elles devraient être entreprises
- la portée et le calendrier du plan de mise en œuvre de la CDN en général
- identification des activités « précurseurs » ou « du chemin critique » requises pour permettre la réalisation des principaux résultats en matière d'atténuation et d'adaptation ; par exemple, financement des actions de la CDN, intégration de la mise en œuvre de la CDN dans les départements clés ou assurer le progrès de certaines technologies qui tardent à donner lieu à des avantages
- la nécessité de démontrer des « gains rapides » pour obtenir le soutien des décideurs ou parties prenantes clés.

Les pays devront peut-être consulter les parties prenantes clés afin de comprendre les priorités dans différents secteurs et à tous les niveaux nationaux et infranationaux du gouvernement et afin d'identifier les activités dont la mise en œuvre bénéficie d'ores et déjà d'un soutien et d'un élan. Ainsi, il sera peut-être nécessaire de procéder de manière itérative entre entités sectorielles, entités infranationales et l'unité de coordination centrale pour la mise en œuvre de la CDN ; voir le module sur la gouvernance, manuel de référence, pour un complément d'informations.

Les pays peuvent rendre ce processus de séquençage plus robuste et transparent en élaborant des critères (qui pourraient être convenus avec les parties prenantes) sur lesquels baser cette priorisation. Les critères n'auront peut-être pas tous la même importance, auquel cas il sera peut-être pertinent de pondérer certains d'entre eux.

Les plans sectoriels devraient présenter les objectifs à long terme dans chaque secteur, la manière dont ce secteur contribuera à la mise en œuvre de la CDN au niveau national et le détail des activités, calendriers et responsabilités proposés.

2.4. Documentation du plan

Plan national de mise en œuvre et feuille de route

Quelle que soit l'approche adoptée par un pays pour la mise en œuvre de la CDN – par exemple son intégration dans des stratégies et plans existants, son exécution à travers des plans d'actions sectoriels, ou la production d'un nouveau volet de travail – il peut être avantageux d'avoir un plan de mise en œuvre global pour tous les modules de la mise en œuvre de la CDN.

Le plan de mise en œuvre de la CDN devrait présenter clairement les actions, les calendriers et les responsabilités. Il peut ensuite servir d'outil de gestion des programmes pour la mise en œuvre de la CDN, et permettre à l'équipe centrale de coordination de suivre les progrès des actions par rapport aux calendriers suggérés. Par ailleurs, le plan devrait présenter clairement les liens avec la vision que le gouvernement souhaite voir se concrétiser, telle qu'exposée dans sa CDN, non seulement durant la période de mise en œuvre, mais aussi à plus long terme.

Il est crucial de noter qu'en faisant participer étroitement les parties prenantes au processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN, on encouragera l'appropriation, la mobilisation et l'adhésion. Il faudra parvenir à un consensus au sein du gouvernement, ainsi qu'avec les parties prenantes externes. Selon les décisions concernant le statut et la publication du plan, il sera peut-être aussi souhaitable que certains éléments soient formellement approuvés et/ou publiés..

Enfin, il est probable que le plan de mise en œuvre de la CDN devra être revu au fil du temps. Par exemple, un examen de l'environnement propice sur le plan des politiques (p. ex. paysage juridique, de réglementation et institutionnel), dans le cadre de la mise en œuvre du module sur l'atténuation, pourrait mettre en évidence les changements de politiques requis pour exécuter les principales actions d'atténuation et, par conséquent, de nouvelles activités ou volets de travail devront peut-être être ajoutés au plan.

Plans d'actions sectoriels et infranationaux

En plus d'élaborer un plan national de mise en œuvre de la CDN, il peut se révéler utile de mettre au point des plans d'actions sectoriels afin de proposer des instructions claires et détaillées pour mener des activités dans le secteur dans lequel elles seront mises en œuvre. Ces plans couvriront vraisemblablement tous les aspects de la mise en œuvre de la CDN, et décriront en détail ce qui doit avoir lieu pour donner lieu à des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation, et éventuellement de MNV, de financement et d'arrangements de gouvernance.

L'élaboration des plans d'action sectoriels est décrite dans le manuel de référence (voir l'activité 4d du module sur l'atténuation). En résumé, le processus se compose des étapes suivantes :

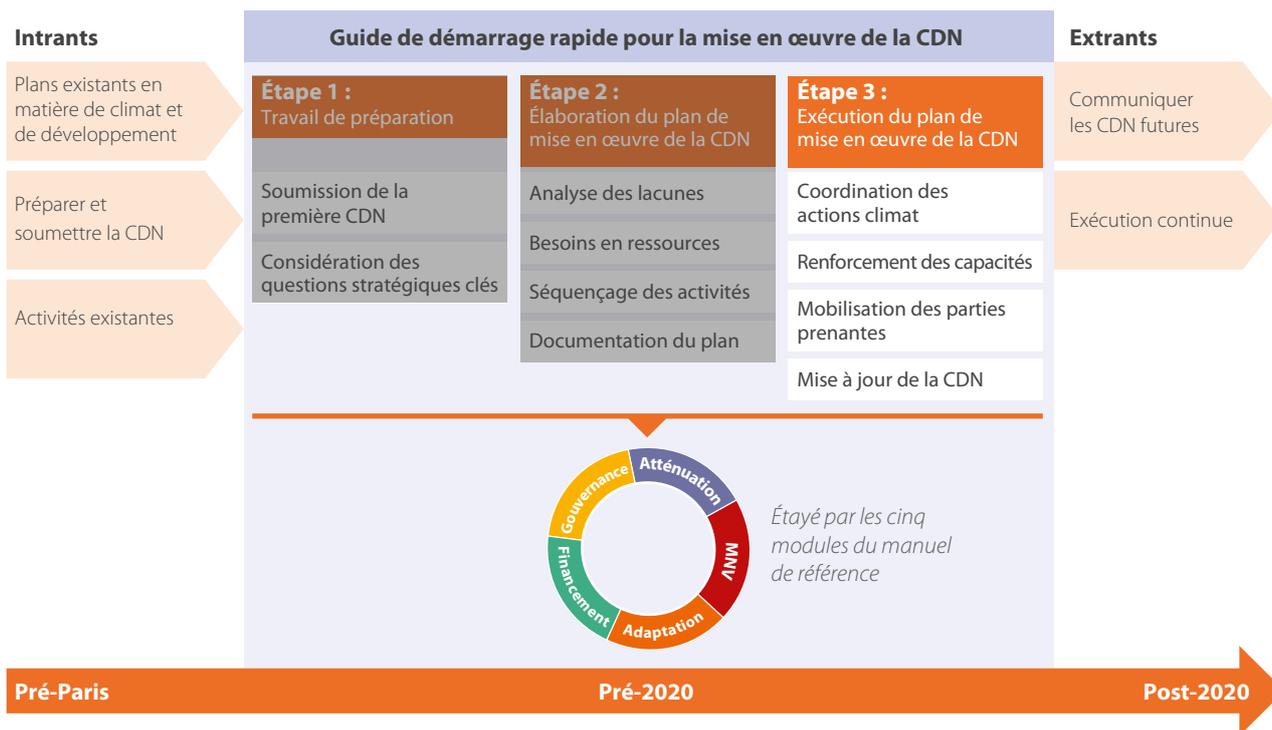
- examiner les priorités stratégiques pour le secteur
- mener une analyse plus poussée et plus détaillée (p. ex. une analyse plus approfondie du potentiel d'atténuation et des coûts)
- une estimation préalable des options de politique pour réaliser les réductions des émissions ou les actions d'adaptation
- un examen des risques et des barrières, ainsi que des actions d'atténuation potentielles.

Globalement, les plans sectoriels devraient présenter les objectifs à long terme dans chaque secteur, la manière dont ce secteur contribuera à la mise en œuvre de la CDN au niveau national et le détail des activités, calendriers et responsabilités proposés. Ils devraient se baser sur des travaux existants lorsqu'il y en a, comme les plans directeurs et stratégies sectoriels et tout élément spécifique au secteur des stratégies de développement. Des études de cas de la Colombie et du Kenya sont présentées dans le manuel de référence.

Si de nombreux pays ont indiqué qu'ils adopteront une approche sectorielle de la mise en œuvre, certains pays souhaiteront peut-être aussi élaborer des plans d'action pour la CDN au niveau infranational (p. ex. au niveau des États ou des villes).



Image : Crispin Hughes, Panos



3 Étape 3 : Exécution du plan

Pour s’acquitter des engagements figurant dans les CDN, il faudra des efforts, une coordination et une mobilisation continus au niveau des gouvernements afin de mettre en œuvre les activités recensées dans le plan de mise en œuvre de la CDN. La plupart des activités de mise en œuvre seront probablement entreprises aux niveaux sectoriel et infranational et de nombreuses actions devront être exécutées par des acteurs non étatiques. Par conséquent, un certain nombre de questions transversales devraient être prises en compte : la coordination des actions de lutte contre les changements climatiques, le renforcement des capacités, la mobilisation des parties prenantes et la mise à jour de la CDN.

3.1 Coordonner les actions climat

Un processus continu de coordination sera requis pour impulser les progrès et la prise de décisions et garantir la redevabilité. Une équipe centrale dédiée de coordination sera requise à cette fin (voir l’activité 2 du module sur la gouvernance, manuel de référence). Cette équipe peut utiliser des supports comme :

- le plan global de mise en œuvre de la CDN afin de suivre les progrès des actions
- les volets de travail qui s’alignent sur les modules individuels de la mise en œuvre de la CDN ou sur les secteurs individuels ; ils rassemblent des activités reliées sous un seul propriétaire responsable afin de porter au maximum les synergies entre activités (voir l’activité 3 du module sur la gouvernance, manuel de référence)

Même lorsqu'un soutien externe est requis dans un premier temps, les pays devraient chercher à inclure un mélange équilibré des quatre aspects du renforcement des capacités dans toute l'aide technique.

- un plan d'investissement climat qui présente le programme d'investissement et le soutien requis pour mettre en œuvre la CDN (voir l'activité 6 du module sur le financement, manuel de référence)
- un plan de renforcement des capacités qui présente la variété d'activités qui doivent être élaborées à moyen terme, et maintenues à long terme, afin de soutenir la mise en œuvre de la CDN¹⁶
- Le plan d'investissement climat et le plan de renforcement des capacités pourraient être des documents autonomes, ou pourraient être inclus dans le plan global de mise en œuvre de la CDN. Cependant même les documents autonomes devraient être étroitement alignés et liés aux autres documents pertinents.

Le module consacré à la gouvernance dans le manuel de référence présente une liste d'activités qui pourraient être considérées dans le cadre de la coordination des actions climat. Parmi elles figurent l'adoption d'approches de la coopération entre départements clés, la mise en place de plans d'examen périodique des ambitions, et l'allocation de ressources pour la mise en œuvre de la CDN (voir l'activité 3 du module sur la gouvernance, manuel de référence).

3.2 Renforcement des capacités

Pour la plupart des pays, il faudra intégrer des capacités supplémentaires dans une variété de domaines afin de soutenir la mise en œuvre de la CDN. Dans ce contexte, les capacités signifient avoir les ressources financières et humaines requises, ainsi que l'aptitude à appliquer les compétences, les connaissances et les outils, ainsi que la bonne disposition à apporter des changements. Les capacités s'appliquent dans un certain nombre de domaines différents, y compris : (1) capacités institutionnelles pour la gouvernance et la coordination ; (2) capacités techniques pour mener la modélisation et l'évaluation, y compris savoir-faire sectoriel ; (3) capacités relationnelles pour bâtir des partenariats et investir du temps dans les processus ; et (4) capacités stratégiques pour la conception et la mise en œuvre de politiques systémiques.¹⁷ Si chacun des quatre aspects s'appliquent à part entière, si l'on permet aux acteurs concernés de les développer tous ensemble, en les adaptant à leur contexte national précis, on aboutira probablement à un système auto-suffisant.

La plupart des pays auront quelques capacités en place ; le processus de mise en œuvre de la CDN devrait chercher à compléter ces capacités et à combler les lacunes au besoin. Même lorsqu'un soutien externe est requis dans un premier temps, les pays devraient chercher à inclure un mélange équilibré des quatre aspects du renforcement des capacités dans toute l'aide technique, afin que chaque activité menée contribue à bâtir et à renforcer un système autonome et auto-suffisant au sein du pays. Les pays bénéficieront peut-être d'un examen complet initial des besoins en matière de capacités et de l'élaboration ultérieure d'un plan de renforcement des capacités, qui pourrait être intégré dans le plan plus général de mise en œuvre de la CDN.

Les plans éventuels de renforcement des capacités devraient être développés conformément aux Cadres de renforcement des capacités de la CCNUCC.¹⁸ Ils présentent les principes directeurs à suivre, comme le fait que le renforcement des capacités doit être impulsé par les pays, basé sur le principe « apprendre en faisant » et soutenu par les institutions nationales. De plus, l'Accord de Paris a établi le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui identifiera les besoins et les lacunes en matière de capacités, et contribuera à faciliter la coopération mondiale sur les initiatives et idées de renforcement des capacités. Les pays peuvent intervenir dans ce processus pour contribuer à diriger leurs efforts de renforcement des capacités de manière stratégique et synergique. Le renforcement des capacités englobe aussi la société civile et les pays devraient considérer l'agenda de l'Action pour l'autonomisation climatique de la CCNUCC, qui se concentre sur l'éducation, la prise de conscience publique et l'accès aux données

Parmi les exemples d'activités pouvant se révéler pertinentes pour les plans de renforcement des capacités on peut citer les suivants :

- Les évaluations des besoins en capacités analysent les besoins de renforcement des capacités des pays et des parties prenantes afin d'élaborer des interventions et des stratégies exploitables. Elles peuvent être soumises au Comité de Paris sur le renforcement des capacités ; elles constituent aussi la base pour des discussions avec les prestataires et les bailleurs de fonds pour l'aide technique.

Il sera crucial de parvenir à un consensus autour d'un plan de mise en œuvre de la CDN en mobilisant les parties prenantes, au sein du gouvernement et avec les parties prenantes externes, pour assurer une exécution efficace des plans de mise en œuvre de la CDN.

- Les stratégies de développement des capacités veillent à ce que les interventions soient conçues pour renforcer les capacités institutionnelles, techniques, relationnelles et stratégiques permettant d'atteindre les objectifs immédiats et à long terme en matière de renforcement des capacités.
- Les cours de formation devraient être alignés sur la stratégie de formation globale et être adaptés à leur public.
- Un programme national d'éducation sur les changements climatiques (p. ex. inclusion dans les programmes scolaires) peut renforcer la prise de conscience au sein du public.
- Les échanges d'enseignements entre pays sont l'occasion d'échanger des manières de voir et des pratiques émergentes et d'examiner les défis et questions communs sur la mise en œuvre de la CDN.
- Les ateliers de parties prenantes peuvent fournir des mises à jour sur les changements survenus à l'échelle mondiale au niveau de la législation, des politiques et des outils, par exemple pour veiller à ce que les fonctionnaires gouvernementaux restent au fait des plus récents conseils, meilleures pratiques et approches.
- La prestation d'un soutien aux entités chargées de formuler les politiques en vue d'une prise de décisions plus efficace peut renforcer les compétences et les relations requises pour faire avancer de nouvelles stratégies, politiques et actions de lutte contre les changements climatiques
- Le jumelage ou les affectations secondaires peuvent favoriser les connaissances et l'échange de compétences, ce qui renforce les capacités parmi différentes institutions.
- Parmi les autres activités potentielles de renforcement des capacités figurent les programmes de renforcement institutionnel et de transfert des connaissances, les programmes de formation des formateurs, et le coaching et mentorat durant l'apprentissage sur le tas.

Ces activités devraient être présentées dans un plan de renforcement des capacités stipulant des responsabilités et des calendriers clairs pour le déroulement des activités.

On trouvera dans le manuel de référence un exemple de conception de plan de renforcement des capacités au Rwanda.

Le renforcement des capacités aura lieu à différents niveaux : individuel, organisationnel/institutionnel, national et régional/mondial. Pour veiller à ce qu'il ait un impact à long terme, les pays devraient réfléchir de manière créative à la manière de renforcer les capacités aux niveaux organisationnel/institutionnel en particulier. Dans certains cas, il pourrait être bon de renforcer les capacités en dehors du gouvernement, par exemple au sein des institutions universitaires. Cela est tout particulièrement important dans les pays où il se produit des mutations obligatoires au sein du service public. Les gouvernements peuvent aussi envisager d'institutionnaliser les efforts de renforcement des capacités afin de veiller à ce que les fonctionnaires aient les compétences appropriées.

Le manuel de référence fournit des informations supplémentaires sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN, et présente les capacités précises requises pour mettre en œuvre chacun des modules. On trouvera des archives des activités individuelles de renforcement des capacités sur le Portail de la CCNUCC sur le renforcement des capacités.¹⁹

3.3 Mobilisation des parties prenantes

Il sera crucial de parvenir à un consensus autour d'un plan de mise en œuvre de la CDN en mobilisant les parties prenantes, au sein du gouvernement et avec les parties prenantes externes, pour assurer une exécution efficace des plans de mise en œuvre de la CDN. En dépit de l'envie de lancer la mise en œuvre de la CDN, l'importance d'une mobilisation complète, mesurée et exhaustive des parties prenantes ne saurait être négligée.

Il sera tout d'abord important pour les parties prenantes pertinentes d'adhérer à l'Accord de Paris et à la première CDN mise en œuvre. La plupart des pays ont effectué une forme ou une autre de consultation des parties prenantes durant l'élaboration de leur CPDN. Les mobilisations les plus importantes englobaient les ministères sectoriels clés (p. ex. agriculture, énergie, transport, industrie, finances) et différents groupes de la société civile (p. ex. secteur privé, instituts universitaires, ONG, civils). La portée et l'efficacité de ces mobilisations variaient et, dans de nombreux cas,

elles étaient limitées du fait du calendrier serré pour la préparation des CPDN en vue de la COP 21. Cependant, elles constituent une plateforme utile sur laquelle se baser, afin de mobiliser les parties prenantes clés et/ou le public. Certains pays ont d'ores et déjà utilisé les mêmes groupes de parties prenantes pour mener un travail de sensibilisation aux résultats de la COP 21 et pour renforcer le soutien et l'adhésion à la CDN et aux activités de mise en œuvre qui suivront.²⁰

Étant donné l'ample éventail d'acteurs issus du gouvernement, du secteur privé et de la société civile qui sont susceptibles de prendre part à la mise en œuvre de la CDN, nous recommandons que des processus

appropriés de mobilisation des parties prenantes soient inclus dans toutes les activités de planification de la mise en œuvre de la CDN. La structure et la portée exactes de la mobilisation dépendront du contexte de chaque pays, mais tous les pays devraient adopter une structure inclusive afin que tous les groupes constituants et tous les acteurs concernés y prennent part, y compris les autorités infranationales et celles des villes.

Il y a un certain nombre de manières de mener cette « socialisation », y compris des ateliers de parties prenantes nationales, des consultations en ligne et la mobilisation au niveau régional. Parmi les approches de socialisation publiques plus larges pourraient figurer l'utilisation des



Image : Mikkel Ostergaard, Panos

médias sociaux, des médias traditionnels et d'interventions appropriées ciblant des communautés et groupes précis. On trouvera un complément d'informations sur la mobilisation des parties prenantes dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN dans le manuel de référence (voir les activités 3 et 5 du module sur la gouvernance, et les études de cas de la Gambie, du Pakistan et du Laos).

3.4 Mise à jour de la CDN

Un aspect final mais central de la mise en œuvre de la CDN est la mise à jour de la CDN elle-même. Comme l'illustre la figure 1, l'Accord de Paris comporte des dispositions pour la préparation et la communication de CDN successives tous les cinq ans à partir de 2020, chacune représentant une progression par rapport à la précédente, et correspondant au « niveau d'ambition le plus élevé possible » de la part de chaque pays.²¹

Étant donné qu'ils viennent de préparer, rédiger et approuver leur CPDN, les pays sont tout particulièrement conscients des capacités analytiques et techniques requises

pour préparer une CDN, et des ressources et du temps requis pour les processus de mobilisation et d'approbation des parties prenantes. Au vu des brefs délais disponibles pour la préparation des CPDN, de nombreux pays ont été contraints de demander un soutien technique à des experts externes et des sources internationales. Cependant, avant la date limite pour la communication de leur prochaine CDN, on espère que les pays auront accru leurs capacités techniques pour que leur analyse puisse en grande partie être effectuée par des experts nationaux.

Étant donné qu'il ne reste maintenant que quelques années avant que les pays ne soient invités à soumettre leur prochaine CDN, et que la réalisation des activités requises pour cela pourraient prendre un peu de temps, elles devraient dans l'idéal être intégrées dans les plans de mise en œuvre des CDN. Leur mise en œuvre et leurs progrès pourront ainsi être suivis et gérés, et les prochaines CDN seront ainsi soumises en temps voulu en 2020.

Conclusions

Ce guide de démarrage rapide présente les principales étapes et considérations que peut mener un pays pour mettre en œuvre sa CDN. Le manuel de référence associé comporte une abondance d'informations supplémentaires qui peuvent être utilisées pour mener à bien ces étapes. Il est important de garder à l'esprit, toutefois, que CDN veut dire Contribution déterminée au niveau national : les CDN et leur mise en œuvre varieront d'un pays à l'autre.

Ceci dit, il y aura probablement des thèmes communs entre pays, comme la nécessité de veiller à l'adhésion et au leadership politiques de haut niveau, et l'importance d'intégrer la mise en œuvre des CDN dans les plans économiques et les processus de développement existants. Il y a aussi une bonne occasion d'apprentissage entre pairs et l'occasion pour les pays d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements, pour le bien de tous.

Nous espérons que le présent guide et le manuel de référence associé constituent une ressource utile dans le cadre du travail mené collectivement par les pays pour renforcer leurs capacités, échanger des idées et mettre en œuvre des activités afin de faire en sorte que l'Accord de Paris porte ses fruits.

Annexe 1 :

Les CDN et les Objectifs de développement durable

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD),²² qui couvraient la période 2000–2015, n'ont été atteints qu'en partie. En particulier, il n'a pas été accordé une priorité suffisante à quelques questions transversales importantes, questions qui n'ont pas non plus été reconnues expressément comme OMD, dont la lutte contre les changements climatiques²³ et les facteurs la facilitant (p. ex. financements, suivi-évaluation et capacités institutionnelles adéquats).

Pour donner suite aux OMD, en septembre 2015 193 gouvernements se sont mis d'accord sur l'Agenda 2030 pour le développement durable²⁴ lequel comprend 17 objectifs mondiaux pour le développement durable : les ODD. Le cadre des ODD est large et universel et met en relief les liens et les synergies entre tous les objectifs, ainsi que l'importance de politiques, d'une mise en œuvre et d'une planification cohérentes.

Notre aptitude à atténuer et à gérer les impacts sur le climat sera cruciale pour notre aptitude à atteindre, d'ici à 2030, non seulement l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques, mais aussi plusieurs autres ODD. Ainsi, les CDN constituent un pont entre l'Accord de Paris et l'Agenda 2030, et un mécanisme opérationnel pour permettre aux pays de faire la transition entre les OMD et les ODD d'ici à 2030.

Le tableau A1 résume les chevauchements entre les ODD et l'Accord de Paris.

Ce Guide de démarrage rapide a pour principal objectif d'aider les gouvernements à s'acquitter de leur engagement concernant l'ODD 13 sur les actions de lutte contre les changements climatiques et leurs impacts. Il s'agit d'un mécanisme viable pour :

- piloter le processus de mise en œuvre des ODD, en particulier l'ODD 13
- mettre à l'épreuve la portée des politiques et les barrières entravant leur cohérence dans l'ensemble des ODD, étant donné la nature transversale des changements climatiques
- fournir un modèle pour la mise en œuvre efficace des ODD et la présentation de rapports à leur sujet.

L'ODD 13 a des implications considérables sur la mesure dans laquelle un certain nombre d'ODD non axés sur les changements climatiques peuvent être atteints, en particulier ceux liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité entre les sexes, à l'eau et l'assainissement, à l'accès à l'énergie, à la réduction des inégalités, aux villes durables, et à l'utilisation durable des terres et aux écosystèmes. Le tableau A2 cartographie chacun des ODD pour les cinq modules du manuel de référence.

Tableau A1 : Chevauchements entre les ODD et l'Accord de Paris

Risque clé	ODD	Accord de Paris
Couverture mondiale	Adoptés par 193 pays en septembre 2015	Adopté par 195 pays en décembre 2015
Synergies entre les changements climatiques et le développement	La réalisation des ODD est fondée sur une lutte efficace contre les changements climatiques (ODD 13), et il y a au moins 11 autres ODD directement ou indirectement liés aux changements climatiques.	Souligne la relation intrinsèque entre les changements climatiques et l'accès équitable au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté.
Calendrier	Mise en œuvre prévue pour 2015–2030.	Les CDN actuelles sont généralement dotées de calendriers allant jusqu'en 2025 ou 2030, et les CDN successives mises à jour sont soumises tous les cinq ans.
Cibles déterminées au niveau national	Les ODD sont universellement applicables, et chaque gouvernement fixe ses propres cibles nationales, en fonction du niveau mondial d'ambition, mais en tenant compte du contexte national. Chaque gouvernement décidera de la manière dont ces cibles devraient être incorporées dans les processus, politiques et stratégies nationaux.	L'Accord de Paris doit être mis en œuvre conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, en fonction des contextes nationaux différents, et il supposera que les pays ratifient et mettent en œuvre leurs propres CDN.
Cohérence et intégration des politiques	Fondés sur l'intégration efficace des ODD dans les cadres de développement régionaux, nationaux et infranationaux, ainsi que sur des politiques et une planification cohérentes.	Fondé sur l'intégration efficace des changements climatiques dans les cadres de politiques nationaux, infranationaux et régionaux, ainsi que sur des politiques et une planification cohérentes.
Notification à l'échelle nationale	La notification annuelle à l'échelle nationale débutera en 2018.	Le nouveau régime de transparence (notification) au titre de l'Accord de Paris doit encore être déterminé, mais il se basera probablement sur les arrangements actuels de MNV.



Image : UNAMID, Flickr

« Les ODD et l'Accord de Paris offrent ensemble une occasion exceptionnelle de mettre fin à la pauvreté extrême, de créer un développement compatible avec les changements climatiques et d'éviter que les changements climatiques n'atteignent un niveau dangereux. »

Sam Bickersteth, directeur général, CDKN

Tableau A2 : Cartographier les modules de mise en œuvre de la CDN par rapport aux ODD

ODD	Gouvernance	Atténuation	Adaptation	Financement	MNV
1. Pas de pauvreté – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout	●		●	●	
2. Faim « zéro » – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		●	●		
3. Bonne santé et bien-être – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		●	●		
4. Éducation de qualité – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie					
5. Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	●	●	●		
6. Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau		●	●		
7. Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		●	●		
8. Travail décent et croissance économique – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	●	●	●	●	●
9. Industrie, innovation et infrastructure – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		●	●	●	
10. Inégalités réduites – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	●			●	
11. Villes et communautés durables – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	●	●	●	●	●
12. Consommation et production responsables – Établir des modes de consommation et de production durables		●			
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	●	●	●	●	●
14. Vie aquatique – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable		●	●		
15. Vie terrestre – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		●	●		
16. Paix, justice et institutions efficaces – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous					●
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs – renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable	●			●	●

Annexe 2 : Ressources

Général

Holdaway, E., Dodwell, C., Sura, K. et Picot, H. (2015) *Guide de préparation des INDC : Contributions prévues déterminées au niveau national. Deuxième édition* (mai 2015). Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2015/04/CDKN-Guide-to-INDCs-Revised-May2015.pdf>).

GIEC (2014) *Cinquième rapport d'évaluation du GIEC*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/report/ar5/).

GIEC (2014) « Annexe II : glossaire », dans Pachauri, R.K. et Meyer, L.A. (eds) *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_Glossary.pdf).

NCBS (non daté) *Capacity building toolkit*. Kigali : Secrétariat national chargé du renforcement des capacités de la République du Rwanda. (www.ncbs.gov.rw/uploads/media/CB_Toolkit_Handbook.pdf).

ONU (2015) « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. (<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>).

CCNUCC (2014) « Capacity-building: frameworks ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/7203.php).

CCNUCC (2015) *Synthesis report on the aggregate effect of the intended nationally determined contributions*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/07.pdf>).

CCNUCC (2015) « Adoption of the Paris Agreement ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>).

CCNUCC (non daté) « Priority areas for capacity-building in developing countries, as listed in decision 2/CP.7 ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/cb_priority_areas.pdf).

Yale School of Forestry & Environmental Studies (2011) « Video: What happens after Paris? Figueres on the next climate steps ». New Haven: Yale School of Forestry & Environmental Studies. (<http://environment.yale.edu/news/article/after-paris-un-climate-negotiator-christiana-figueres-comes-to-yale/>).

Gouvernance

Capacity Building Coalition (2016) *Leadership for empowering people and institutions in the new era of climate action*. Washington, DC : Coalition on Paris Agreement Capacity Building. (http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/coalition-strategy-for-capacity-building_hi-res.pdf).

Dagnet, Y., Waskow, D., Elliott, C., Northrop, E., Thwaites, J., Mogelgaard, K., Krnjaic, M., Levin, K. et McGray, H. (2016) « *Staying on track from Paris: advancing the key elements of the Paris Agreement* ». Document de travail du WRI. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/staying_on_track_from_paris_-_advancing_the_key_elements_of_the_paris_agreement.pdf).

Gouvernement du Kenya (2016) *Kenya's Climate Change Authority Bill, 2012*. Nairobi : Gouvernement du Kenya. (www.kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/bills/2012/TheClimateChangeAuthorityBill2012.PDF).

Gouvernement du Kenya (2016) *The Climate Change Act, 2016*. Nairobi : Gouvernement du Kenya. (www.kenyaforests.org/resources/The_Kenya_Climate_Change_Act_2016.pdf).

Held, D., Nag, E.M. et Roger, C. (2012) *The governance of climate change in developing countries*. Paris : Agence Française de Développement. (www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/15-VA-A-Savoir.pdf).

Hücking, K. et Freitas, S. (2015) « Feature: supporting the preparation of the Gambia's INDC – lessons learned from local stakeholder consultations ». Blog de CDKN. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org>).

org/2015/08/feature-supporting-the-preparation-of-the-gambias-indc-lessons-learned-from-local-stakeholder-consultations).

Division des changements climatiques du Ministère de l'Environnement et du développement (non daté) *Colombian Low Carbon Development Strategy*. Bogotá : Division des changements climatiques du Ministère de l'Environnement et du développement. (www.globalchange.umd.edu/data/lamp/presentations/brazil2012/Mendieta-Colombia_LEDS.pdf).

Nachmany, M., Fankhauser, S., Davidová, J., Kingsmill, N., Landesman, T., Roppongi, H., Schleifer, P., Setzer, J., Sharman, A., Stolle Singleton, C., Sundaresan, J. et Townshend, T. (2015) *The 2015 Global Climate Legislation study: a review of climate change legislation in 99 countries. Summary for policy-makers*. Londres : Grantham Institute. (www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/Global_climate_legislation_study_20151.pdf).

Osornio, J.P. et Abidi-Habib, M. (2015) « Opinion: An emblematic city looks to renewable energy in Sialkot, Pakistan ». CDKN blog. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/2015/10/opinionanemblematic-city-looks-to-renewable-energy-in-sialkotpakistan>).

Röser, F., Day, T. et Kurdziel, M. (2016) « After Paris: What is next for Intended Nationally Determined Contributions (INDCs)? ». Cologne: NewClimate Institute. (http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/indcs_post_paris_1.pdf).

UNECE (2014) *The Aarhus Convention: an implementation guide. Second edition*. Genève : Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. (www.unece.org/env/pp/implementation_guide.html).

CCNUCC (2016) « Education, training and public awareness under Article 6 of the Convention ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/cooperation_support/education_outreach/overview/items/8946.php).

Atténuation

Beach, R.H., Creason, J., Bushey Ohrel, S., Ragnauth, S., Ogle, S., Li, C., Ingraham, P. et Salas, W. (2015) « Global mitigation

potential and costs of reducing agricultural non-CO2 greenhouse gas emissions through 2030 ». *Journal of Integrative Environmental Sciences* 12(Sup1): 87–105. (www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1943815X.2015.1110183).

Dodwell, C. (2015) *Implementing the Paris Climate Agreement: turning action plans into achievement*. Londres : Ricardo Energy & Environment. (<http://ee.ricardo.com/cms/assets/International/Implementing-the-Paris-Climate-Agreement-Turning-Action-Plans-into-Achievement.pdf>).

EU Transport GHG (2012) « Illustrative scenarios tool ». Didcot: Ricardo-AEA. (www.eutransportghg2050.eu/cms/illustrative-scenarios-tool).

Global Green Growth Institute (2014) *Green growth in practice: lessons from country experiences*. Séoul : Global Green Growth Institute (www.ggbp.org/sites/all/themes/ggbp/uploads/Green-Growth-in-Practice-062014-Full.pdf).

International Partnership on Mitigation and MRV (non daté) « Solid waste NAMA for Peru ». Bonn : International Partnership on Mitigation and MRV. (<https://mitigationpartnership.net/solid-waste-nama-peru>).

GIEC (2016) *Methodological choice and identification of key categories*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/pdf/1_Volume1/V1_4_Ch4_MethodChoice.pdf).

Lütken, S.E., Dransfeld, B. et Wehner, S. (2013) *Guidance for NAMA design: building on country experiences*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/cooperation_support/nama/application/pdf/guidance_for_nama_design_2013_final.pdf).

Metz, B., Davidson, O.R., Bosch, P.R., Dave, R. et Meyer, L.A. (eds) (2007) *Contribution du Groupe de travail III au 4e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg3/en/contents.html).

PNUE (2012) « NAMAs Information Note (NINO) ». Copenhague : Programme des Nations Unies pour l'environnement, Risø Centre. (www.namapipeline.org/Publications/URC_NINOTemplate2012.docx).



Image : andres, iStock

Wilkes, A., Tennigkeit, T. et Solymosi, K. (2013) « *National planning for GHG mitigation in agriculture: a guidance document* ». Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (www.fao.org/3/a-i3324e.pdf).

Adaptation

Adger, W.N., Huq, S., Brown, K., Conway, D. et Hulme, M. (2003) « Adapting to climate change in the develop world ». *Progress in Development Studies* 3(3): 179–195. (<http://pdj.sagepub.com/content/3/3/179>).

Global Green Growth Institute (2015) *Climate resilient green growth (CRGG) planning framework*. Séoul : Global Green Growth Institute. (www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/000_grgg_all_2015-11-10_pdf-version.pdf).

Islam, M.M., Sallu, S., Hubacek, K. et Paavola, J. (2014) « Limits and barriers to adaptation to climate variability and change in Bangladeshi coastal fishing communities ». *Marine Policy* 43: 208–216. (www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X13001334).

Jones, L. (2010) « Overcoming social barriers to adaptation ». ODI background note. Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/6048.pdf).

Groupes d'experts sur les PMA (2012) *National Adaptation Plans: Technical guidelines for the national adaptation plan process*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/files/>

[adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high__res.pdf](https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high__res.pdf)).

Groupes d'experts sur les PMA (2012). *The National Adaptation Plan Process: a brief overview*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_overview.pdf).

Groupes d'experts sur les PMA (2015) *Best practices and lessons learned in addressing adaptation in least developed countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/leg_bpill_volume3.pdf).

Moser, S.C. et Ekstrom, J. (2010) « A framework to diagnose barriers to climate change adaptation ». *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 107(51): 22026–22031. (www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/952/5241a63f0f66cpnas-2010-moser-1007887107.pdf).

OCDE (2009) *Integrating climate change adaptation into development co-operation*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques. (www.oecd.org/dac/43652123.pdf).

PNUD (2010) *Designing climate change adaptation initiatives: a UNDP toolkit for practitioners*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/951013_Toolkit%20for%20Designing%20Climate%20Change%20Adaptation%20Initiatives.pdf).

CCNUCC (2007) *Climate change: impacts, vulnerabilities and adaptation in developing countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/publications/impacts.pdf>).

UNISDR (2015) *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*. Genève : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes. (www.wcdr.org/preparatory/post2015).

Financement

Buchner, B.K., Trabacchi, C., Mazza, F., Abramskiehn, D. et Wang, D. (2015) *Global Landscape of Climate Finance 2015*. San Francisco: Climate Policy Initiative. (<http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2015/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2015.pdf>).

Christianson, G., Venugopal, S. et Patel, S. (2013) « Unlocking private climate investment: focus on OPIC and Ex-Im Bank's use of financial instruments ». Document de travail du WRI. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/unlocking-private-climate-investment-focus-on-opic-and-ex-im-bank).

GIZ (2013) *Ready for climate finance: GIZ's approach to making climate finance work*. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www.giz.de/expertise/downloads/giz2013-en-climate-finance-approach.pdf).

GIZ (2015) *The role of the private sector to scale up climate finance in India*. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www.giz.de/en/downloads/giz2015-en-nama-india-private-financial-institutions-climate-finance-final-report.pdf).

Fonds vert pour le climat (2016) « Green Climate Fund ». Incheon : Fonds vert pour le climat. (www.greenclimate.fund/home).

ODI et Heinrich Böll Stiftung (non daté) « Climate Funds Update ». Berlin : Heinrich Böll Stiftung et Londres : Overseas Development Institute. (www.climatefundsupdate.org).

Polycarp, C., Brown, L. et Fu-Bertaux, X. (2013). *Mobilizing climate finance: the role of international finance in creating readiness for scaled-up low-carbon energy*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/sites/default/files/pdf/mobilizing_climate_investment.pdf).

Ricardo AEA (2014) *Enhancing India's readiness to access and deliver international climate finance*. Didcot : Ricardo AEA. (<http://shaktifoundation.in/wp-content/uploads/2014/10/India-Climate-Finance-Readiness-FINAL-30914.pdf>).

PNUD (2011) *Blending climate finance through national climate funds*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/Climate%20Change/Capacity%20Development/Blending_Climate_Finance_Through_National_Climate_Funds.pdf).

Vandeweerd, V., Glemarec, Y. et Billett, S. (2012) *Readiness for climate finance*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/low_emission_climateresilientdevelopment-readiness-for-climate-finance.html).

Venugopal, S. et Srivastava, A. (2012) « Glossary of financing instruments ». Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/glossary-financing-instruments).

Whitley, S., Norman, M. et Canales Trujillo, N. (2016) « Mobilising private climate finance in lower-income countries ». Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/publications/10417-mobilising-private-climate-finance-lower-income-countries).

Forum économique mondial (2013) *The Green Investment Report: the ways and means to unlock private finance for green growth*. Genève : Forum économique mondial. (www3.weforum.org/docs/WEF_GreenInvestment_Report_2013.pdf).

« *Readiness and Preparatory Support: Guide for Pipeline Development Support* » Fonds vert pour le climat (2015) Soutien concernant le Fonds vert pour le climat. (www.greenclimate.fund/documents/20182/104167/Guide_for_Pipeline_Development_Support.pdf/eed1024a-0024-4f04-9527-895999fa3439).

Mesure, notification et vérification

Castro Prieto, E. (2015) « Measuring, reporting, verification tool. NAMA approach ». Workshop presentation. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. ([https://unfccc.int/files/focus/mitigation/application/pdf/emily_giz_mrv_tool\[1\].pdf](https://unfccc.int/files/focus/mitigation/application/pdf/emily_giz_mrv_tool[1].pdf)).

GIZ (2014) *Measuring, reporting and verifying climate finance*. Bonn/Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www.giz.de/expertise/downloads/giz2014-en-climate-finance-mrv.pdf).

GIZ (2015) « The Stocktaking National Adaptation Planning (SNAP) tool ». GIZ briefing paper. to support MRV of Adaptation. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www4.unfccc.int/nap/Documents/Supplements/GIZ%20NAP%20SNAP%20factsheet%202014.pdf).

Levin, K., Finnegan, J., Rich, D. et Bhatia, P. (2014) *Mitigation goal standard: an accounting and reporting standard for national and subnational greenhouse gas reduction goals*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/mitigation-goal-standard).

Rich, D., Bhatia, P., Finnegan, J., Levin, K. et Mitra, A. (2014) *Policy and action standard: an accounting and reporting standard for estimating the greenhouse gas effects of policies and actions*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/policy-and-action-standard).

Tirpak, D., Ballesteros, A., Stasio, K. et McGray, H. (2010) « Guidelines for reporting information on climate finance ». WRI Working Paper. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/guidelines-reporting-information-public-climate-finance).

Varma, A., Atteridge, A., Doria, M., Ruthner, L., Dodwell, C., Tippmann, R., Olsson, M., Beacham, C. et Gregorowski, R. (2011) *Monitoring, Reporting and Verifying systems for climate finance in EU and its Member States. Final Report*. Londre : AEA Technology. (http://ec.europa.eu/clima/policies/international/finance/transparency/docs/mrv_cc_finance_master_en.pdf).

ODD et genre

Adams, L., Zusman, E., Sorkin, L. et Harms, N. (2014) « Making climate finance work for women ». ADB Gender & Climate Finance policy brief. Metro Manila: Asian Development Bank. (www.adb.org/sites/default/files/publication/42881/climate-finance-work-women.pdf).

Arc Finance (2012) « Solar Sister's energy consignment model ». Arc Finance brief. Arc Finance. (www.arcfinance.org/pdfs/pubs/Arc%20Finance_Case%20Study_Solar%20Sister_2012.pdf).

Global Alliance for Clean Cookstoves (non daté) « Solar Sister: empowering women of Nigeria with economic opportunity and access to clean cookstoves ». Washington, DC : Global Alliance for Clean Cookstoves. (<http://cleancookstoves.org/binary-data/RESOURCE/file/000/000/433-1.pdf>).

Kratzer, S. et Le Masson, V. (2016) *10 things to know: gender equality and achieving climate goals*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/resource/report-10-things-know-gender-equality-achieving-climate-goals>).

Nguon, P. et Chhun, D. (non daté) « Gender and development of Cambodia's national REDD+ strategy ». Londres : OutReach. (<http://outreach.stakeholderforum.org/index.php/previous-editions/cop-21-paris/edition-2-climate-and-gender/11900-gender-and-development-of-cambodia-s-national-redd-strategy>).

Schalatek, L. et Nakhooda, S. (2014) « Gender and climate finance ». Climate Finance Fundamentals 10. Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7917.pdf).

Solar Sister (non daté) « Solar Sister ». (www.solarsister.org/about).

ONU (2015) *The Millennium Development Goals Report*. New York : Nations Unies. (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/English2015.pdf>).

ONU (2016) « Mainstreaming the SDG in Egypt national planning and actions ». Genève : Nations Unies. (<https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=11793>).

PNUD (2011) *The business case for mainstreaming gender in REDD+*. New York : Programme REDD des Nations Unies. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/the_business_caseformainstreaminggendereinredd.html).

PNUD (2013) *Gender and climate finance checklist*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Gender%20and%20Environment/TM5_AsiaPacific_Capacity.pdf).

PNUD (2015) *Gender responsive national communications toolkit*. New York : PNUD. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender-responsive-national-communications.html).

ECOSOC (2015) *Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators*. New York : Conseil économique et social des Nations Unies. (<http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-E.pdf>).

Bureau des Nations Unies pour le développement durable (2015) *Mainstreaming the 2030 Agenda for Sustainable Development under the auspices of the 2015 Sustainable Development Transition Forum*. Incheon : Bureau des Nations Unies pour le développement durable. ([www.unosd.org/content/documents/1229SDTF%20Concept%20Note%20\(17-19%20November%202015\)%20v3.pdf](http://www.unosd.org/content/documents/1229SDTF%20Concept%20Note%20(17-19%20November%202015)%20v3.pdf)).

Glossaire

CDKN	Alliance pour le Climat et le Développement
COP	Conférence des Parties à la CCNUCC
UE	Union européenne
GES	gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PMA	Pays les moins avancés
M&E	monitoring and evaluation
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
MNV	mesure, notification et vérification
MAAN	Mesure d'atténuation appropriée au niveau national
PNA	Plan national d'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national
REDD+ REDD	réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement
ODD	Objectif de développement durable
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
WRI	Institut des ressources mondiales

Notes finales

- 1 La citation et le discours complets sont disponibles sur : Yale School of Forestry & Environmental Studies (2011) 'Video: What happens after Paris? Figueres on the next climate steps'. New Haven: Yale School of Forestry & Environmental Studies. (<http://environment.yale.edu/news/article/after-paris-un-climate-negotiator-christiana-figueres-comes-to-yale/>).
- 2 Voir : CCNUCC (2015) « Adoption of the Paris Agreement ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 3 Le Portail des CPDN, qui comporte toutes les soumissions, est disponible sur : http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php.
- 4 UNISDR (2015) *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*. Genève : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes. (www.wcdrr.org/preparatory/post2015).
- 5 On trouvera un complément d'informations sur l'égalité entre les sexes et les changements climatiques dans : Kratzer, S. et Le Masson, V. (2016) *10 things to know: gender equality and achieving climate goals*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/resource/report-10-things-know-gender-equality-achieving-climate-goals>).
- 6 Voir : Dodwell, C. (2015) *Implementing the Paris Climate Agreement: turning action plans into achievement*. Londres : Ricardo Energy & Environment. (<http://ee.ricardo.com/cms/assets/International/Implementing-the-Paris-Climate-Agreement-Turning-Action-Plans-into-Achievement.pdf>).
- 7 En notant les dispositions spéciales pour les PIED et les PMA au titre de l'Accord de Paris.
- 8 NB : pour l'adaptation en particulier, on se réfère souvent à cela comme le « suivi-évaluation »
- 9 CCNUCC (2015) 'Adoption of the Paris Agreement'. Bonn: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 10 Les CDN soumises à la CCNUC ont été téléchargées sur le registre intérimaire des CDN : www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx.
- 11 Au moment de la rédaction du présent guide (septembre 2016), certains pays ont déjà soumis des CDN révisés ; voir, par exemple, la CDN de Belize sur le registre intérimaire des CDN. Les auteurs savent également que d'autres pays envisagent de soumettre des CDN révisés en raison de changements sur le plan des politiques survenus depuis la soumission de leur CPDN.
- 12 Dans certains pays, il manquait des informations sur des questions comme les gaz et secteurs qui étaient couverts, ou sur les méthodes de comptabilité supposées pour certains secteurs.
- 13 Voir l'article 4(1) de l'Accord de Paris. CCNUCC (2015) 'Adoption of the Paris Agreement'. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 14 Voir l'article 4(19) de l'Accord de Paris et le paragraphe 36 de 1/CP.21, qui demande que ces stratégies soient communiquées d'ici à 2020. CCNUCC (2015) 'Adoption of the Paris Agreement'. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 15 Voir : Holdaway, E., Dodwell, C., Sura, K. et Picot, H. (2015) *Guide de préparation des INDC : Contributions prévues déterminées au niveau national. Deuxième édition (mai 2015)*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2015/04/CDKN-Guide-to-INDCs-Revised-May2015.pdf>).
- 16 NB : L'article 11.4 de l'Accord de Paris stipule que « Les pays en développement parties devraient régulièrement informer des progrès réalisés dans l'application de plans, politiques, initiatives ou mesures de renforcement des capacités visant à mettre en œuvre le présent Accord ». CCNUCC (2015) Op. cit.
- 17 Pour un complément d'informations sur les besoins typiques en capacités en matière de lutte contre les changements climatiques pour les pays en développement, voir CCNUCC (non daté) 'Priority areas for capacity-building in developing countries, as listed in decision 2/CP.7'. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/cb_priority_areas.pdf).
- 18 Voir : CCNUCC (2014) « Capacity-building: Frameworks ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/7203.php).
- 19 Voir : CCNUCC (non daté). « Capacity building portal ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<http://unfccc.int/capacitybuilding/core/activities.html>).
- 20 Par exemple, le Myanmar a organisé un atelier post-Paris pour les parties prenantes afin de présenter l'Accord de Paris à ces dernières et de démarrer des discussions sur la mise en œuvre de la CDN.
- 21 NB : En 2020, les pays dont les CPDN comportent un calendrier allant jusqu'en 2025 sont invités à communiquer une nouvelle contribution d'ici à 2020, puis tous les cinq ans, tandis que les pays dont la CPDN comporte un calendrier allant jusqu'en 2030 sont priés de communiquer ou de mettre à jour leur contribution d'ici à 2020, puis tous les cinq ans.
- 22 Voir : Nations Unies (2015) *The Millennium Development Goals Report*. New York : Nations Unies. (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/English2015.pdf>).
- 23 Reconnaisant que la CCNUCC est le principal forum intergouvernemental international pour la négociation de la réponse mondiale aux changements climatiques.
- 24 Voir : Nations Unies (2015) *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015*. Genève : Nations Unies. (www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1).

Planifier la mise en œuvre de la CDN



Manuel de référence

À propos des auteurs

Ce manuel de référence a été rédigé par Chris Dodwell, James Harries, Lisa Horrocks, Emelia Holdaway, Emily Le-Cornu, Nidhi Mittal, David Saddington, Katherine Shabb, Sina Wartmann (Ricardo Energy & Environment) et Claire Monkhouse, Kiran Sura et Omari Bodhinayake (CDKN).

Les auteurs tiennent à exprimer leur reconnaissance à d'autres entités, notamment les équipes de pays de CDKN, le Département britannique pour le développement international (*Department for International Development*),

le Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*Department for Energy and Climate Change*), l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute*) et *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* pour leurs précieuses contributions.

Veillez adresser toute correspondance concernant le présent manuel de référence à :
Claire.m.monkhouse@uk.pwc.com

© CDKN 2016

Contributeurs

Les auteurs tiennent à remercier pour leurs contributions une variété de collègues ayant apporté leur soutien, à savoir :

CDKN

Sam Bickersteth, directeur général
Ari Huhtala, directeur général-adjoint
Mairi Dupar, coordonnatrice des affaires publiques mondiales
Omari Bodhinayake, équipe de soutien aux pays
Sam Unsworth, soutien aux négociations
Virginie Le Masson, responsable genre
Juliane Nier, responsable de l'apprentissage
Janet Strachan, directrice LEDS GP
Carl Wesselink, directeur Afrique
Margaret Kamau, chef mobilisation de pays, Kenya
Revocatus Twinomuhangi, chef mobilisation de pays, Ouganda
Robi Redda, chef mobilisation de pays, Éthiopie
Suzanne Carter, responsable supérieure de projets, Afrique
Simbisai Zhanje, responsable de projets, Afrique
Charlotte Ellis, responsable de projets, Afrique
Liliana Ramos, responsable de projets, Colombie
Aditi Paul, responsable de programme de pays, Inde
Areej Riaz, responsable de programme de pays, Bangladesh
Munjurul Khan, chef mobilisation de pays, Bangladesh
Ram Chandra Khanal, chef mobilisation de pays, Népal
Webster Wahande, conseiller technique de l'AGN
Mihir Bhatt, chef mobilisation de pays, Inde
Khizer F. Omer, responsable de projets, Pakistan
Claudia Martinez, chef mobilisation de pays, Pérou

Miriam Cerdán, chef mobilisation de pays, Colombie
Mireya Villacis, responsable de programme de pays, Pérou
María José Pacha, gestion des connaissances, ALC
Jorge Rodríguez, chef mobilisation de pays, Salvador
Gabriela Villamarin, responsable de projets, ALC
Fareeha Irfan Ovais, responsable de programme de pays, Indonésie
Mochamad Indrawan, chef mobilisation de pays, Indonésie
Anna Nicholas, PwC
Christina Elvers, PwC
Lit Ping Low, PwC
Rob Milnes, PwC

Autres organisations

Helena Wright, Analyse, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (UK Department for Energy and Climate Change – DECC)
Shannan Murphy, International Climate Change, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (UK Department for Energy and Climate Change – DECC)
Kelly Levin, WRI
Kathleen Mogelgaard, WRI
Sven Egbers, GIZ
Hanna Reuter, GIZ
Klaus Wenzel, GIZ
Lisa Herrmann, GIZ
Steffen Menzel, GIZ
Caroline Fouvet, GIZ

Comment utiliser ce manuel de référence

Le présent manuel de référence accompagne le document « Planifier la CDN : Guide de démarrage rapide ». Ledit guide décrit les principales étapes par lesquelles peuvent passer les pays pour mettre en œuvre leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) ; voir la section Introduction du guide pour un complément d'informations. Ce manuel de référence examine chacun des modules de mise en œuvre des CDN – gouvernance, atténuation, adaptation, financement, et mesure, notification et vérification (MNV) – de plus près et présente les activités spécifiques dans chaque domaine pour ce qui est de la planification de la mise en œuvre d'une CDN. Il est important de noter que le fait de suivre le manuel de référence n'aboutit pas automatiquement à la production d'un plan de mise en œuvre ; en passant par les différents modules, les utilisateurs peuvent plutôt établir une vue d'ensemble des activités détaillées requises pour mettre en œuvre leur CDN.

Ce manuel de référence est divisé en cinq modules de mise en œuvre ; chacun suit un format commun :

- une présentation du module et de ses principaux éléments et questions
- un diagramme illustrant les activités clés de ce module
- une brève explication de la manière dont le module est lié à l'Accord de Paris¹
- un tableau des activités détaillées que les pays peuvent entreprendre
- des études de cas illustrant la manière dont les autres pays ont abordé les activités de chaque module.

Ce module de référence peut être utilisé pour éclairer les étapes globales présentées dans le Guide de démarrage rapide. En particulier, les pays peuvent examiner les activités présentées pour chaque module, identifier celles qui sont pertinentes pour leur contexte national, puis entreprendre une analyse des lacunes en comparant ces activités à leurs actions existantes, afin d'identifier les actions supplémentaires éventuellement requises pour assurer la mise en œuvre de leur CDN.

Les pays, lorsqu'ils examineront ces modules, chercheront à déterminer la manière dont chaque activité s'inscrit dans leur propre contexte. Dans certains cas, ils n'auront peut-être pas effectué l'activité en question, auquel cas il serait bon qu'elle figure dans le plan de mise en œuvre de la CDN.

Dans d'autres cas, il est possible que l'activité ait d'ores et déjà été effectuée et elle peut donc ne pas être incorporée dans le plan de mise en œuvre (p. ex. un groupe de pilotage chargé de coordonner les activités de ce module a déjà été mis en place). Il est aussi possible qu'un pays ait d'ores et déjà mené une activité mais qu'il décide, après avoir passé en revue les tableaux des activités détaillées figurant dans ce manuel, d'étoffer cette activité ou d'améliorer ce qui est déjà en place (p. ex. il existe d'ores et déjà un groupe de pilotage, mais le nombre de ses membres doit être accru et ses fonctions élargies).

Tout au long de chaque module, les liens entre les modules sont mis en relief, pour que les pays puissent adopter une approche holistique. Par exemple, l'élaboration d'un système de MNV est pertinente pour chaque module, car le système nécessitera des arrangements en matière de gouvernance et contribuera à assurer le suivi des financements climat et de la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation. Qui plus est, les modules mettent en relief des synergies gagnant-gagnant avec des efforts en vue de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) ; un complément d'informations est fourni dans l'Annexe 1 du Guide de démarrage rapide. Des études de cas pour chaque module illustrent les manières dont les pays ont abordé les activités recommandées.

Le diagramme figurant au début de chaque module résume les activités à entreprendre dans le cadre de chaque module, en mettant en relief les liens pertinents avec les autres modules. Les activités figurant dans les diagrammes doivent être lues du bas vers le haut, car elles représentent les composantes de la mise en œuvre de la CDN.

NB : Les pays peuvent travailler sur les cinq modules simultanément, ou se concentrer sur le ou les module(s) qui est (sont) le(s) plus important(s) pour eux.

Aperçu des activités

Le tableau 1 recense les activités traitées dans chaque module pour permettre au lecteur de s'y référer plus facilement. Elles sont reproduites dans le diagramme figurant au début de chaque module. NB : L'activité d'examen constituant une première étape commune pour chacun des modules, elle ne figure pas dans les diagrammes.

Tableau 1: Activités clés pour chaque module

Module	Activité
Gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les arrangements institutionnels actuels 2. Mettre en place une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la CDN 3. Établir des arrangements institutionnels 4. Renforcer les capacités au sein du gouvernement 5. Mobiliser les parties prenantes externes 6. Élaborer des cadres juridiques
Atténuation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner le paysage actuel des politiques en matière d'atténuation 2. Mettre en place des arrangements institutionnels pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation 3. Analyser le potentiel national en matière d'atténuation pour ce qui est d'identifier les secteurs prioritaires et les options pour l'atténuation 4. Conduire une estimation détaillée des actions prioritaires pour les secteurs clés 5. Concevoir des politiques d'atténuation 6. Accéder au financement pour les actions d'atténuation 7. Mettre en œuvre les politiques en matière d'atténuation 8. Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV de l'atténuation 9. Se préparer en vue des CDN futures
Adaptation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner le paysage actuel de politiques d'adaptation 2. Préparation du terrain et gouvernance 3. Entreprendre un travail préparatoire pour les plans d'adaptation 4. Accéder aux financements pour les actions d'adaptation 5. Mettre en œuvre les politiques, projets et programmes 6. Suivre et notifier les progrès et l'efficacité des actions d'adaptation
Financement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner le paysage actuel du financement climat 2. Établir des arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de financement climat 3. Chiffrer les coûts globaux pour la CDN 4. Identifier les lacunes et besoins en matière de financement 5. Évaluer les options de financement public et privé 6. Élaborer un plan national d'investissement climat 7. Obtenir un accès direct aux fonds climat internationaux pour les institutions nationales et infranationales 8. Élaborer une réserve de projets et des propositions de financement pouvant être présentées à différentes sources de financement 9. Accroître la mobilisation du secteur privé et surmonter les barrières entravant l'investissement 10. Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV des financements climat
Mesure, notification et vérification	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les activités actuelles de MNV 2. Établir les arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de MNV 3. Évaluer les lacunes et les besoins de données 4. Concevoir le système de MNV pour l'atténuation, l'adaptation et le financement 5. Établir des processus de gestion des données 6. Renforcer les capacités en matière de MNV 7. Améliorer le système de MNV au fil du temps



Gouvernance

Une gouvernance efficace suppose d'impulser le progrès, de coordonner les processus de prise de décisions, de veiller à la redevabilité, de mobiliser les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, et de maintenir la volonté politique à tous les niveaux.

Le processus consistant à élaborer des politiques et à veiller à la mobilisation inclusive des parties prenantes parmi des acteurs divers – nationaux, infranationaux, municipaux, publics, privés et issus de la société civile – est tout particulièrement crucial pour obtenir l'adhésion et intégrer la mise en œuvre des CDN dans les politiques publiques nationales. Les CDN de chaque pays peuvent décrire la manière dont cela sera mené à bien,² en se basant sur des politiques et des processus existants, liés au climat ou pas.

Une gouvernance efficace pour la mise en œuvre des CDN peut aussi soutenir la réalisation des ODD, en particulier ceux qui ont trait à des institutions solides, redevables et inclusives (p. ex. ODD 16) et au renforcement des moyens de mise en œuvre (p. ex. ODD 17).³

De plus, la création de systèmes de gouvernance plus équitables, donnant un accès égal à la prise de décisions

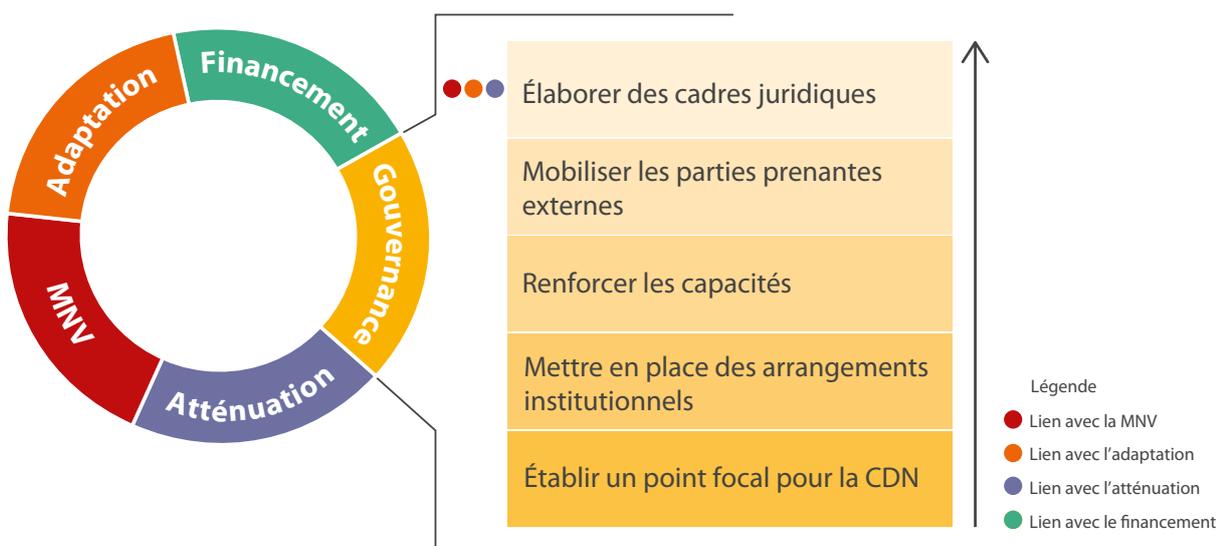
Encadré 1 : La gouvernance et l'Accord de Paris

La gouvernance est un processus unique à chaque pays. Un élément de la raison d'être d'une gouvernance solide et efficace, outre le fait qu'elle impulse l'action de lutte contre les changements climatiques afin d'atteindre les priorités nationales, consiste à s'acquitter des processus clés et à atteindre les jalons figurant dans l'Accord de Paris. Les pays devront, en particulier, considérer leurs arrangements nationaux en matière de gouvernance pour communiquer des CDN mises à jour tous les cinq ans et le travail qui sera requis pour éclairer ce processus. Le Groupe de travail ad hoc sur l'Accord de Paris a été mis sur pied pour poursuivre les négociations relatives aux détails de l'Accord (Décision P.7) ; les pays souhaiteront dialoguer avec ce Groupe de travail dans le cadre de la mise en œuvre de leurs CDN respectives.

aux femmes et aux hommes, peut soutenir la réalisation de l'ODD 4 relatif au genre.

Tous les pays se trouvent à des stades différents de la mise en place d'arrangements en matière de gouvernance et de processus institutionnels, et les approches devront être adaptées à chaque pays. Néanmoins, il y a des principes globaux de bonnes pratiques concernant les plans relatifs à la mise en œuvre des CDN ; ils sont présentés dans la Section 2.4 du Guide de démarrage rapide. Lors de leur réflexion sur ce module, il sera peut-être utile aux pays de se référer aux quatre autres modules, pour réfléchir à la manière dont les dispositions de gouvernance peuvent contribuer à faciliter et à impulser l'action dans ces domaines.

Figure 1 : Activités clés du module sur la gouvernance



NB : Les liens précis avec les autres modules ne sont pas indiqués sur le diagramme, mais il convient de noter que la gouvernance est généralement liée aux quatre autres modules.

1. Examiner les arrangements institutionnels actuels

1a. Examiner la CDN

- Examiner la CDN, en accordant une attention particulière à la section « Planifier les processus », afin d'identifier tout arrangement actuel ou prévu pour la mise en œuvre de la CDN. Par exemple, sera-t-elle coordonnée à travers des structures existantes, ou une nouvelle structure sera-t-elle établie ? Examiner la manière dont la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) a été élaborée, par exemple le processus qui a été suivi et quels ont été les principaux moteurs et la demande relative à la CDN (p. ex. atténuation ou adaptation, intérêt public ou conformité politique, etc.), afin de positionner et de prioriser de manière appropriée les aspects de la mise en œuvre de la CDN.

1b. Examiner le paysage existant en matière de gouvernance

- Examiner les documents clés, comme les stratégies de développement à faibles émissions nationales et sectorielles, les Plans nationaux d'adaptation, les Communications nationales, les Rapports biennaux actualisés, les plans directeurs sectoriels et les documents nationaux de planification 4.
 - Dans quelle mesure les structures existantes éventuelles soutiennent-elles l'adaptation ainsi que l'atténuation ?
 - Dans quelle mesure la CDN soit rassemble ce qui est déjà en place, soit établit des objectifs qui nécessitent maintenant une planification supplémentaire ?
- Lorsque les pouvoirs et les responsabilités sont délégués au niveau infranational (p. ex. régional, municipal, ville), alors il convient aussi de considérer les arrangements institutionnels à ces niveaux.

2. Mettre en place une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la CDN

2a. Identifier une équipe centrale de coordination de la CDN

- Cette équipe se situera au sein du gouvernement et pourrait être une nouvelle unité, une unité existante au sein d'une unité élargie, ou bien une unité qui existe d'ores et déjà et s'acquitte déjà d'une fonction similaire. Il faut chercher à assurer l'équilibre entre les sexes au sein de cette équipe.

2b. Définir les rôles et responsabilités de l'équipe pour ce qui est de la mise en œuvre de la CDN

- Veiller à ce qu'il y ait un savoir-faire approprié et des responsabilités officielles aux niveaux de l'adaptation et de l'atténuation.
- Envisager d'inclure la promotion de l'équité entre les sexes et de l'accès égal des femmes à la prise de décisions, et se poser la question de savoir s'il faut également mandater l'équipe pour élaborer et mener à bien l'ODD 13 sur l'action climatique ou d'autres ODD pertinents (voir l'annexe 1 du Guide de démarrage rapide pour un complément d'informations).
- Documenter clairement les rôles et responsabilités de l'équipe, si possible sous forme d'instruments législatifs, afin de conférer à l'équipe le mandat et l'autorité maximums ; voir l'activité 6 de ce module. Si cela n'est ni possible ni souhaitable, envisager de documenter les rôles et responsabilités au titre d'un énoncé écrit ou d'un cahier des charges disponible à tous, afin de favoriser la transparence.

2c. Convenir d'approches de la coopération avec les ministères, départements et agences gouvernementaux clés

- Elles devraient présenter les rôles et responsabilités, et faire part des informations revêtant un intérêt pour la mise en œuvre et la coordination des CDN sur des questions transversales. Elles seront dans l'idéal documentées sous forme d'instruments législatifs afin de conférer le mandat et autorité maximums, ou bien au titre de déclarations écrites disponibles à tous.

2d. Fournir des ressources et un soutien pour la mise en œuvre de la CDN

- Allouer un budget et des ressources pour la mise en œuvre de la CDN, y compris la promotion d'un accès égal à la prise de décisions pour les femmes, et identifier les sources de financement. Par exemple, réfléchir aux ressources requises pour aider l'équipe centrale de coordination à s'acquitter de son rôle, ou pour que les autres ministères gouvernementaux puissent effectuer des activités nouvelles et supplémentaires de coordination de la mise en œuvre de la CDN.
- Assurer un renforcement des capacités approprié pour l'équipe et ses homologues clés dans l'ensemble du gouvernement, en lien avec leurs rôles et responsabilités au titre du mandat ; voir l'activité 4 au sein du présent module pour un complément d'informations.

3. Établir des arrangements institutionnels

3a. Les intégrer dans les processus existants

- Identifier le véhicule primaire pour la formulation de la politique nationale de développement, telle que déterminée dans l'activité 1 de ce module. Réfléchissez à la possibilité d'y intégrer la mise en œuvre de la CDN. Par exemple, si un pays a un cycle régulier de plans de développement quinquennaux, il peut être possible d'y intégrer la mise en œuvre de la CDN.
- Pour éviter les doublons, envisager d'aligner la mise en œuvre de la CDN sur tous les processus éventuels en place pour la mise en œuvre des ODD

3b. Veiller à ce que l'intégration englobe les ministères, agences et autorités infranationales en général

- En plus d'inclure formellement les ministères compétents clés dans les arrangements institutionnels relatifs à la mise en œuvre (voir activité de ce module), il faudra prendre des mesures pour mobiliser d'autres parties prenantes gouvernementales, en particulier aux niveaux national, infranational et municipal. En veillant à ce qu'il y ait un savoir-faire approprié et des responsabilités officielles à tous les niveaux de l'adaptation et de l'atténuation, on comprendra mieux leurs intérêts et rôles potentiels par rapport à la mise en œuvre de la CDN, y compris ceux dotés de mandats spécifiques liés aux ODD pertinents (voir l'annexe 1 du Guide de démarrage rapide).
- Identifier les secteurs, zones géographiques, thèmes ou groupes qui ont été inclus dans la CDN, et déterminez dans quelle mesure l'action climatique est d'ores et déjà intégrée dans les politiques et plans, tant verticalement qu'horizontalement. Cela pourrait mettre en relief des occasions clés d'établir des synergies, mais aussi signaler les lacunes potentielles.

3c. Assurer une communication efficace entre tous les niveaux du gouvernement

- Encourager les ministères, départements et agences gouvernementaux pertinents à identifier les personnes et les équipes dotées du mandat spécifique consistant à coordonner l'action climatique pour leurs domaines de politiques. Il peut y avoir un chevauchement avec des personnes chargées de la mise en œuvre des ODD et de veiller à l'égalité entre les sexes lors de la formulation des politiques publiques
- Établir des lignes de communication claires entre différents niveaux de gouvernance (local, régional, national, international) et différents secteurs (p. ex. promouvoir un accès égal à la prise de décisions pour les femmes à tous les niveaux). Cela peut englober la

communication bilatérale avec des autorités spécifiques régionales, municipales ou de villes, et/ou un comité qui rassemble différentes parties prenantes issues du même niveau de gouvernance – ou de niveaux de gouvernance différents – pour discuter de la coordination des politiques relatives au climat entre les différents niveaux.

- Considérer la mise au point de volets de travail, soit alignés sur certains modules de la mise en œuvre de la CDN, soit sur des secteurs précis. Ils peuvent regrouper des activités reliés sous un seul « propriétaire » afin de maximiser les synergies entre les activités. Parmi les options possibles, on peut citer :
 - un forum pour la coordination transsectorielle des politiques en matière d'atténuation et d'adaptation
 - un forum transsectoriel pour permettre aux analystes de discuter des questions transversales techniques et relatives aux données (p. ex. évaluations de la vulnérabilité, méthodologies d'évaluation préalable de l'adaptation, approches de l'évaluation du potentiel d'atténuation, quantification des avantages mutuels (« co-bénéfices ») des actions d'adaptation et d'atténuation). Il peut s'agir du même forum qui discute des questions méthodologiques transversales concernant la MNV (voir l'activité 6 de ce module).
- Réfléchir aux informations et à la mobilisation sur les avantages mutuels de l'action climatique qui pourraient se révéler utiles pour obtenir l'adhésion pour la mise en œuvre de la CDN de la part de différents ministères, départements et agences, aux niveaux national et infranational. Par exemple, il peut y avoir des avantages relatifs à la santé et à la qualité de l'air pour le ministère chargé de la santé, et des avantages en matière de création d'emplois ou autres avantages économiques pour le ministère chargé du développement économique.
- Considérer l'échange d'informations et la sensibilisation pour améliorer la compréhension, ce à tous les niveaux du gouvernement, de l'Accord de Paris et du processus des CDN, y compris les liens entre les CDN et la mise en œuvre des ODD, et les avantages mutuels de la prise de mesures ambitieuses de lutte contre les changements climatiques.

4. Renforcer les capacités au sein du gouvernement

4a. Identifier les capacités qui sont requises à tous les niveaux du gouvernement pour permettre la mise en œuvre des CDM, et élaborer un programme de soutien continu

Parmi les capacités requises au sein de l'équipe centrale de coordination de la CDN pourraient figurer les suivantes :

- bons processus et structures de gestion des projets, par exemple comités et groupes de travail bien gérés

- partenariats divers afin de gérer les besoins parmi les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales
- savoir-faire dans l'utilisation d'outils appropriés pour la gestion des projets, par exemple diagrammes de Gantt, outils de cheminement critique et registres des risques
- compréhension de l'Accord de Paris et progrès lors des négociations internationales sur les changements climatiques
- Compréhension des politiques gouvernementales en général, par exemple plans économiques et de développement, et plans directeurs sectoriels.
- Il faudra éventuellement développer des compétences et des capacités à tous les niveaux du gouvernement, y compris au sein des départements centraux et des comités chargés de coordonner la mise en œuvre de la CDN au sein de certains secteurs, ainsi que des fonds nationaux pour la lutte contre les changements climatiques.
- Plus généralement, parmi les capacités requises à tous les niveaux du gouvernement pourraient figurer les suivantes :
 - expérience et savoir-faire en matière de notification de la mise en œuvre des politiques aux officiels supérieurs et aux ministres
 - renforcement des capacités en matière d'intégration du genre pour les ministères, départements et agences chargés de la mise en œuvre
 - connaissances de base sur la politique en matière de climat dans tous les ministères clés, en particulier bonne compréhension des liens qui existent entre leurs domaines de travail essentiels et l'ordre du jour en matière de changements climatiques, et ce que cela pourrait signifier à la lumière des ODD
 - travail plus coordonné dans tous les ministères clés pour impulser conjointement un ordre du jour national en matière de climat et opérer à plus grande échelle.

4b. Améliorer la mémoire institutionnelle

- Établir des processus permettant de conserver les connaissances au sein des institutions, y compris l'archivage robuste des données et l'enregistrement des décisions prises et de leur raison d'être ; voir l'activité 5 du module sur la MNV pour un complément d'informations sur la mise au point de systèmes de gestion des données.

5. Mobiliser les parties prenantes externes

5a. Entreprendre une cartographie des parties prenantes

- Cartographier les principales parties prenantes nationales et leurs rôles potentiels dans la mise en œuvre de la CDN, y compris le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile, notamment les organisations de femmes.
- Considérer quelles organisations ont d'ores et déjà été mobilisées dans le processus de la CDN.

5b. Convenir des responsabilités pour la mobilisation

- Assigner la responsabilité de coordonner la mobilisation des parties prenantes à une personne ou une unité. Cela pourrait faire partie du rôle de l'équipe centrale de coordination.
- Assigner la responsabilité des relations avec les parties prenantes à des personnes ou unités pertinentes à tous les niveaux du gouvernement, en veillant à assurer l'équilibre entre les sexes.

5c. Élaborer un plan clair pour la mobilisation des parties prenantes

- Cela pourrait montrer quelle mobilisation va avoir lieu et avec qui, mais aussi comment cela interviendra dans les décisions de politique et les actions concrètes. L'étude de cas de la Gambie illustre cet aspect.
- Veiller à la participation d'experts universitaires et de la société civile, y compris les organisations de jeunes et de femmes, afin que les groupes les plus marginalisés soient inclus dans la planification nationale et locale de la gouvernance.
- Envisager en particulier de créer un dialogue en matière de politiques entre les décideurs confrontés à des questions ayant trait aux changements climatiques et les organisations de femmes chargées d'intégrer le genre.

6. Élaborer des cadres juridiques

- Considérer la mise en place d'instruments législatifs pour renforcer la volonté politique et formaliser les processus de gouvernance. Cela pourrait englober :
 - un mandat pour l'équipe centrale de coordination de la CDN
 - les rôles et responsabilités des ministères et agences gouvernementaux pertinents
 - les processus de prise de décisions et de coordination

- les cibles d'atténuation et d'adaptation à long terme pour orienter les discussions ayant trait aux ambitions
- un processus pour les mises à jour quinquennales de la CDN
- des pouvoirs pour obtenir les informations ou données pertinentes pour la politique de changement climatique
- pouvoirs (spécifiques ou génériques) pour formuler des instruments législatifs secondaires pour mener à bien les actions sur le climat, à des fins d'atténuation ou d'adaptation.
- fin 2015, plus de 50 pays avaient des lois-cadres pour l'atténuation et l'adaptation, fournissant ainsi des précédents et options à considérer par d'autres pays.⁵



Image : Panos

Étude de cas 1 – Kenya : élaborer un Plan d'action national sur les changements climatiques et soutenir l'action en matière de climat grâce à la législation

Le Plan d'action national sur les changements climatiques (*National Climate Change Action Plan*) du Kenya⁶ a fourni la base de la CPDN du pays durant la période précédant la 21^e Conférence des parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La mise en œuvre de ce plan est maintenant inscrite dans des instruments législatifs à travers la Loi sur les changements climatiques (*Climate Change Act*) (2016)⁷, qui constituera le principal instrument utilisé pour convertir les promesses de la CDN du Kenya en actions.

Le Plan d'action national sur les changements climatiques, publié en 2013, présente un cadre détaillé de priorités et d'actions. Il couvre les chapitres suivants, entre autres⁸ :

- **Adaptation et atténuation** : englobe une évaluation des actions prioritaires, des besoins financiers indicatifs et de la période de mise en œuvre.
- **Financement** : présente les actions prioritaires pour le financement du plan.
- **Cadres propices législatifs, institutionnels et de politique** : présente la structure pour la coordination et la supervision des changements climatiques, ainsi que les arguments en faveur d'une loi sur les changements climatiques et de réformes institutionnelles.
- **Gestion des connaissances et renforcement des capacités** : cela décrit la nécessité de satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités des principales institutions intervenant dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'un plan de sensibilisation du public et de communication.
- **Suivi, notification et vérification** : englobe un cadre détaillé pour la mise en œuvre d'un cadre national de mesure des bénéfices des performances, ou système « MRV+ », qui englobe le suivi et la notification des actions d'atténuation et d'adaptation.

Le processus d'élaboration du Plan d'action national sur les changements climatiques a pris un an et chaque élément a inclus un processus participatif de mobilisation des parties prenantes faisant intervenir le secteur public, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile. Le processus a été mené par le ministère

de l'Environnement et des ressources naturelles et supervisé par une équipe spéciale multidisciplinaire multi-parties prenantes.

La Loi sur les changements climatiques qui en a résulté entend fournir un cadre de réglementation pour une réponse améliorée face aux changements climatiques, et promouvoir l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre d'une action de développement résilient face aux changements climatiques et bas carbone au Kenya.⁹

Rôles et responsabilités

La Loi sur les changements climatiques présente les rôles et les responsabilités pour l'action de lutte contre les changements climatiques. Un Conseil national sur les changements climatiques de haut niveau, avec le président à sa tête, sera établi. Ce conseil assurera une coordination nationale globale sur les changements climatiques, ce en :

- veillant à l'intégration des fonctions relatives aux changements climatiques par les parties prenantes pertinents, y compris les autorités gouvernementales des comtés
- supervisant la mise en œuvre du Plan d'action national sur les changements climatiques
- assurant une orientation sur le plan des politiques pour ce qui est des recherches et de la formation en matière de changements climatiques
- administrant le Fonds pour les changements climatiques établi au titre de cette loi.

La direction des changements climatiques (Climate Change Directorate), située au sein du ministère de l'Environnement et des ressources naturelles, sera l'agence chargée de la mise en œuvre des plans et actions de lutte contre les changements climatiques. Par exemple, la Loi sur les changements climatiques mandate la Direction pour entreprendre un bilan biennal de la mise en œuvre du Plan d'action national sur les changements climatiques et de présenter un rapport au Conseil national pour les changements climatiques. Elle propose par ailleurs des mécanismes innovants, comme des moyens incitatifs destinés au secteur privé pour qu'il investisse dans le développement bas carbone résilient face aux changements climatiques, ce qui pourrait encourager une plus grande participation du secteur privé à l'action de lutte contre les changements climatiques.

Étude de cas 2 – Gambie : utiliser les consultations de parties prenantes infranationales pour éclairer l'élaboration de la CPDN

Dans le cadre du processus de formulation de la CPDN de la Gambie,¹⁰ le gouvernement a organisé des ateliers dans chacune des huit grandes régions du pays. Ces ateliers, soutenus par le gouvernement allemand et CDKN, étaient conçus pour approfondir les connaissances autour des changements climatiques et englober des contributions émanant d'une variété de parties prenantes au processus de préparation de la CPDN.

Les ateliers ont présenté des informations sur la variabilité climatique et les impacts des changements climatiques en Gambie, en se concentrant sur les secteurs vitaux de l'économie gambienne, à savoir l'agriculture, la foresterie, l'énergie et les déchets. Ces ateliers ont aussi informé les parties prenantes locales du rôle du gouvernement dans le processus de la CCNUCC.

Obtenir l'adhésion des citoyens

Durant les ateliers, les citoyens ont pris conscience des changements climatiques, sur le plan des opportunités d'atténuation ainsi que d'adaptation, et ont commencé à s'y intéresser. Les communautés rurales, qui sont extrêmement tributaires de l'agriculture et de la foresterie, ont proposé de nombreuses options d'atténuation adaptées aux circonstances locales. La plupart de ces propositions étaient incluses dans la CPDN et les initiatives nationales de politiques publiques.

Ces ateliers régionaux se sont révélés extrêmement importants dans le processus de préparation de la CPDN de la Gambie : les citoyens ont bénéficié d'être inclus dans un important processus de prise de décisions qui aura une incidence sur leurs moyens d'existence, et les consultations ont contribué à créer des liens soutenus entre les actions de lutte contre les changements climatiques et le développement local. Le résultat en a été non seulement une CPDN améliorée, avec des voies de réduction des émissions ambitieuses et éclairées, mais aussi un soutien en faveur des développements locaux requis.

Étude de cas 3 – Pakistan : élaborer des solutions d'énergies renouvelables avec le secteur privé

Sialkot, une petite ville située dans la province prospère du Pendjab, au Pakistan, a émergé comme un moteur de croissance nationale, mais sa productivité industrielle

est gravement limitée par les coupures d'électricité qui surviennent dans le pays. Une évaluation financée par CDKN s'est penchée sur la faisabilité de l'utilisation de l'approche des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) pour soutenir les énergies renouvelables pour les industries de Sialkot.

Mobilisation du secteur privé : l'adhésion et le soutien actif de la Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot a abouti à une bonne réponse de la part des parties prenantes du secteur privé. En 2015, plus de 100 industriels de Sialkot ont pris part à des ateliers pour analyser leurs besoins en énergie, la distribution parmi des entreprises de tailles différentes et les options disponibles en matière d'énergies renouvelables, ainsi que les coûts associés, le potentiel d'économies et les réductions des émissions. Ils ont aussi identifié les barrières potentielles, sur la base de leur expérience de l'introduction de nouvelles technologies dans la ville.

Jeter un pont entre le secteur privé et le secteur public : le haut degré de participation parmi les entités du secteur privé a été attribué à la participation d'un champion local, qui prenait part à des conversations avec le secteur industriel et a contribué à sensibiliser le secteur à cette opportunité. Suite à cette évaluation, l'élaboration de la MAAN finale est en cours, et les partenaires de projet mettent actuellement à l'épreuve des solutions qui peuvent contribuer à relier l'esprit d'entreprise du secteur privé de Sialkot et le secteur public afin de satisfaire une priorité nationale.¹¹

Étude de cas 4 – Cambodge : atténuation sensible au genre dans le secteur de la foresterie

Dans le Cambodge rural, environ 40 pour cent des ménages tirent jusqu'à la moitié de leurs moyens de subsistance des forêts, et 80 pour cent des femmes rurales collectent des produits forestiers non ligneux pour la consommation de leur ménage et pour les vendre. La formation du Gender Group en 2014 a contribué à garantir une approche plus équitable entre les hommes et les femmes de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)¹² dans le pays, tout en soutenant les bénéfices de l'adaptation et du développement pour les personnes les plus vulnérables.

Planification participative et inclusive : Les femmes sont souvent sous-représentées dans le secteur de la foresterie, au sein des comités de gestion communautaire des forêts, et dans la prise de décisions en général. La feuille de route REDD+ du Cambodge (2010)¹³ n'englobait pas au départ les femmes comme

parties prenantes dans le processus de consultation, mais le Gender Group illustre bien l'importance de la participation des femmes à l'élaboration de politiques et de plans nationaux REDD+.

Sensibilisation et mobilisation des parties prenante :

Le Gender Group a sensibilisé les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.

Approches intégrées de la mise en œuvre : Le Gender Group s'est aussi révélé crucial au moment de dispenser des conseils sur la manière dont la stratégie nationale REDD+ pourrait donner lieu à l'équité entre les sexes, en permettant l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre afin de parvenir à des avantages mutuels entre le développement, l'adaptation et l'atténuation, et ce de manière intégrée.¹⁴

Étude de cas 5 – Colombie : établir un système national de lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement colombien s'est fixé deux objectifs complémentaires liés aux changements climatiques : i) la mise en œuvre de la CDN, impulsée par le ministère de l'Environnement ; et ii) l'élaboration de la Politique de croissance verte, menée par le Département national de planification et requise dans le cadre du processus d'adhésion à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Un système national de lutte contre les changements climatiques a été créé pour rassembler les acteurs nationaux et internationaux ; il n'y avait précédemment guère de liens pour coordonner l'action contre les changements climatiques, y compris la mise en œuvre de plans propres à chaque secteur.¹⁵

L'élaboration de plans propres à chaque secteur :

La mise en œuvre de la CDN, qui cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 pour cent d'ici à 2030, a reçu un robuste soutien de la part du président. Les ministères de chaque secteur économique prioritaire étaient censés proposer une feuille de route et un plan d'action avant décembre 2016 pour décrire leur contribution à la cible nationale.

Établissement d'un système national de lutte contre les changements climatiques :

Ces engagements seront partagés et acheminés à travers le Système national sur les changements climatiques de la Colombie (dit SISCLIMA), qui rassemble des institutions nationales, privées et à but non lucratif pour lutter contre les changements climatiques. Ses objectifs sont les suivants :

- coordonner les efforts et les engagements des entités internationales, nationales, régionales et locales en matière de changements climatiques

- formuler des plans et des stratégies en matière de changements climatiques de manière intégrée au développement économique, social et environnemental, en gardant en tête les priorités que sont la croissance économique, l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles
- formuler des initiatives privées et publiques en matière de changements climatiques dans différents secteurs (économique et société privée)
- identifier des opportunités de développement durable avec des actions concrètes d'adaptation et d'atténuation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- réduire les impacts des changements climatiques pour les personnes les plus vulnérables
- promouvoir la participation de la société civile à l'action de lutte contre les changements climatiques
- élaborer des critères et des mécanismes pour évaluer et suivre les accords sur les changements climatiques.

Il a été juridiquement établi en février 2016 comme système de coordination et d'action commune pour soutenir les efforts de réduction des émissions et les plans d'adaptation.

Plus précisément, on attend du système qu'il facilite l'alignement des processus décisionnels et l'articulation entre les niveaux infranational et national. Il supervisera par ailleurs la mise en œuvre des quatre stratégies prioritaires en matière de changements climatiques : le Plan national d'adaptation aux changements climatiques ; la Stratégie colombienne de développement bas carbone ; la Stratégie nationale REDD+ ; et la Stratégie pour la protection fiscale contre les catastrophes naturelles.¹⁶ De plus, il a favorisé la création de neuf Pôles régionaux de changements climatiques, qui sont chargés de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre de politiques, stratégies, programmes et projets nationaux aux quatre coins de la Colombie.

Étude de cas 6 – Rwanda : approche coordonnée du renforcement des capacités

Le renforcement des capacités au Rwanda est coordonné par le Secrétariat national chargé du renforcement des capacités.¹⁷ Il se compose de représentants de plusieurs ministères gouvernementaux et il est chargé du renforcement des capacités dans les domaines des infrastructures (y compris l'énergie), de l'agriculture, du développement du secteur privé, des technologies de l'information et de la communication, de l'éducation

et de la santé. Le Secrétariat propose une variété d'outils et de modèles pour le soutien au renforcement des capacités.

Un outil de renforcement des capacités¹⁸ figure parmi ces outils. Il donne des conseils sur la manière d'identifier les besoins en capacités liées aux changements climatiques, de créer un plan de renforcement des capacités et d'effectuer un suivi-évaluation des impacts.

Les conseils en matière de suivi-évaluation couvrent la question de savoir si les membres du personnel hommes et femmes ont un accès égal au renforcement des capacités et aux opportunités de développement professionnel, et montrent comment les aspects liés au genre peuvent être incorporés aux plans de renforcement des capacités. La trousse à outils décrit par ailleurs comment les plans de renforcement des capacités devraient être élaborés parallèlement à l'élaboration de plans d'action annuels à court terme et de plans stratégiques à plus long terme, de manière à ce qu'ils soient complètement alignés.

Étude de cas 7 – Philippines : parvenir à des synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et le développement

Les Philippines ont élaboré un Plan de croissance verte résiliente face aux changements climatiques en vue d'atteindre ses objectifs d'adaptation aux changements climatiques, tels que présentés dans sa CDN, parallèlement à la croissance économique et au développement. Il fournit un ensemble de principes de travail pour veiller à ce que les objectifs environnementaux, sociaux et économiques puissent être abordés simultanément. Parmi ces principes figurent : une croissance économique robuste, équitable et durable ; l'amélioration de la qualité de vie ; l'égalité entre les sexes ; l'utilisation rationnelle des ressources ; et la coordination au niveau des provinces.

Ce plan a été éclairé par des consultations et des ateliers avec des parties prenantes locales des secteurs public, privé et non gouvernemental des Philippines. Il a été élaboré par l'Institut mondial de la croissance verte (Global Green Growth Institute), avec le soutien du Stockholm Environment Institute.

Approche inclusive et pro-pauvres des évaluations de la vulnérabilité : la réduction de la pauvreté et l'équité sociale et de genre sont intégrées dans le cadre de planification à travers des évaluations basées sur les indices de pauvreté et les indicateurs de genre, comme l'Indice de développement de genre et les mesures d'autonomisation de genre pour les Philippines. Les

évaluations de la vulnérabilité et des risques liés au climat abordent les défis réels ou potentiels liés aux changements climatiques auxquels sont confrontés les pauvres, certains groupes ethniques et des groupes déplacés à l'intérieur du pays, le tout au vu des objectifs plus larges de la réduction de la pauvreté et de la réalisation de l'équité sociale et de genre.

Intégration du climat dans la planification locale et nationale du développement : Le cadre se concentre sur les impacts prioritaires des changements climatiques, et cherche à relier étroitement le développement économique et les options d'adaptation aux changements climatiques, partant du principe que le fait de procéder ainsi est un scénario gagnant-gagnant à long terme. Il veille à ce que les plans de développement et les priorités locaux soient à l'épreuve des changements climatiques¹⁹ en considérant les impacts de ces derniers, les tendances sous-jacentes de la croissance économique locale et les effets potentiels des plans sur le bien-être communautaire. Il est éclairé par les stratégies sectorielles actuelles et planifiées, les plans de développement provinciaux, divers plans nationaux et l'expérience internationale de l'élaboration de stratégies de croissance verte.

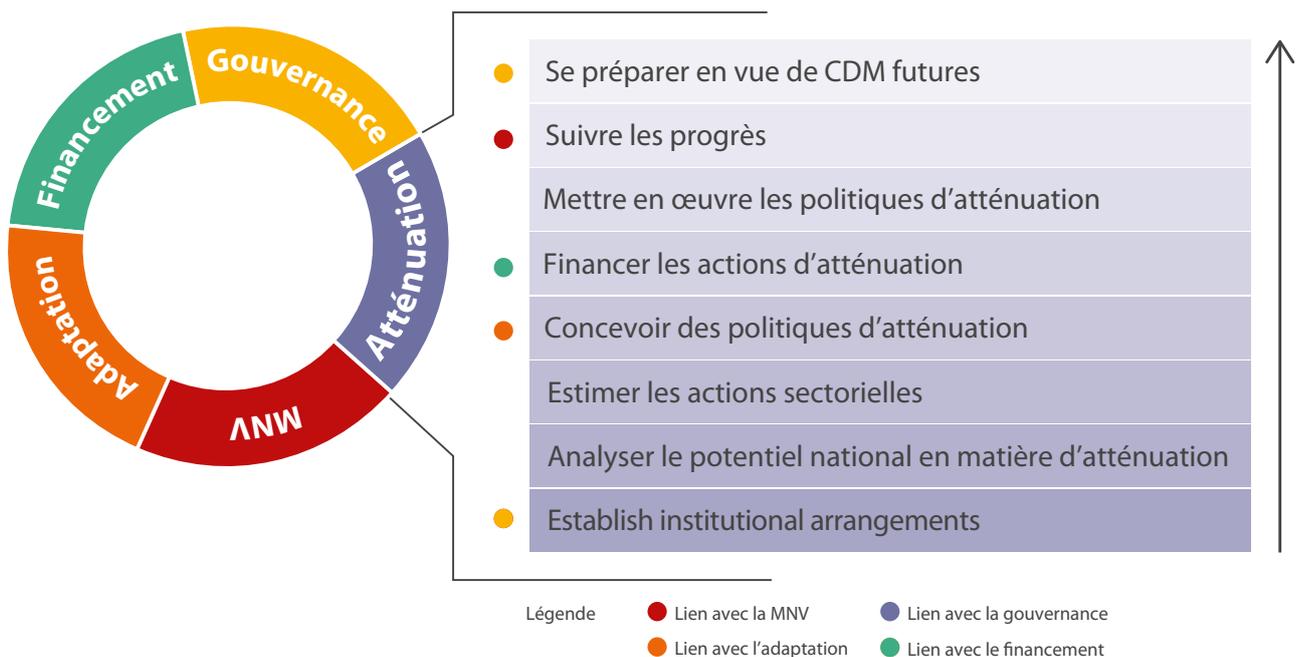


Atténuation

S'il est reconnu que l'adaptation est une priorité pour de nombreux pays en développement, ils devront aussi démontrer leurs progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.²⁰ Les actions d'atténuation peuvent donner lieu non seulement à des réductions des émissions, mais aussi à des avantages mutuels plus larges relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, au développement, à l'emploi, à la sécurité énergétique et à la santé publique. Ces avantages mutuels peuvent contribuer à atteindre un certain nombre d'ODD, en particulier ceux liés aux énergies propres et d'un coût abordable (ODD 7), aux villes et communautés durables (ODD 11) et à la consommation et à la production responsables (ODD 12).²¹ Le fait de présenter expressément les avantages mutuels d'une approche de développement à faibles émissions peut renforcer l'adhésion par les parties prenantes et soutenir la priorisation des activités d'atténuation. De plus l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'atténuation aboutit à des initiatives bien planifiées et inclusives qui donnent lieu à de meilleurs résultats.²²

Les CDN peuvent englober une variété de contributions différentes à l'atténuation. De nombreuses CDN ont des objectifs quantifiés liés à la réduction des gaz à effet de serre (objectifs basés sur les résultats), tandis que d'autres présentent, de manière qualitative, des actions d'atténuation spécifiques (objectifs basés sur les actions).²³ Dans certaines CDN on trouve des objectifs basés sur les résultats ainsi que des objectifs basés sur les actions. Les objectifs de réduction basés sur les résultats peuvent couvrir des secteurs particuliers ou bien porter sur toute l'économie, et ils peuvent prendre différentes formes, dont : des cibles de réduction absolues ; des réductions par rapport à une année de référence ou à des émissions projetés dans l'avenir basés sur le *statu quo* (*business-as-usual*) ; et des objectifs d'intensité relatifs aux gaz à effet de serre, par exemple émissions par rapport au produit intérieur brut (PIB). De plus, de nombreuses CDN comportent non seulement une contribution inconditionnelle, mais aussi une contribution conditionnelle, qui dépend de la réception d'un soutien international (ou d'autres conditions).

Figure 2 : Activités clés du module sur l'atténuation



Encadré 2 : L'atténuation et l'Accord de Paris

« En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme énoncé à l'article 2, les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, étant entendu que le plafonnement prendra davantage de temps pour les pays en développement Parties, et à opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle. » –

Article 4.1, Accord de Paris

L'Accord de Paris établit l'objectif mondial de maintenir le réchauffement largement en-dessous d'une augmentation de 2°C, et exhorte à des efforts en vue de limiter cette hausse à 1,5°C (Article 2). Les économies bas carbone seront établies sur la fondation des CDN (Article 4.2), et chacune de ses présentations, tous les cinq ans, représentera une progression par rapport à la précédente, correspondant au niveau d'ambition le plus élevé possible de la part de chaque pays (Article 4.3). Greenhouse gas inventories are central to tracking progress in reducing emissions, with each country required to regularly produce a national inventory report (Article 13.7.a). Developing countries are encouraged to move, over time, towards economy-wide emissions-reduction targets (Article 4.4) and all countries are invited to communicate, by 2020, long-term low-emission development strategies (Decision P.36).

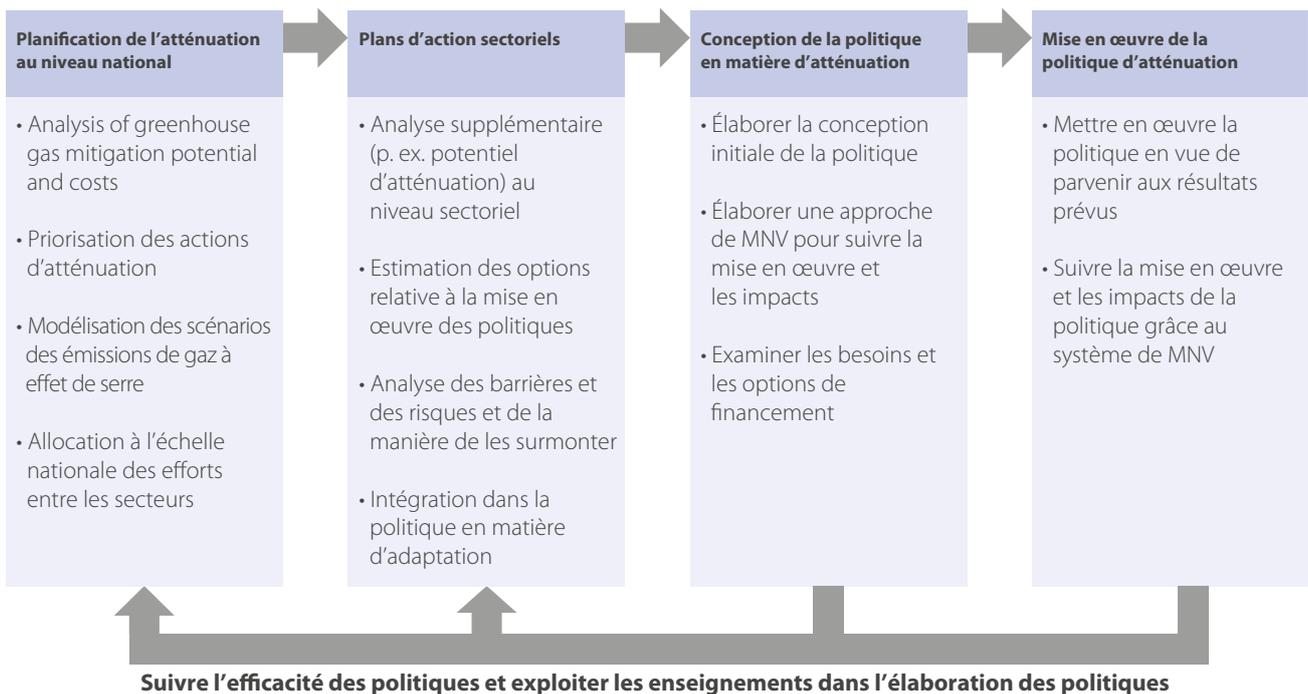
Les inventaires des gaz à effet de serre sont essentiels pour suivre les progrès de la réduction des émissions, chaque pays étant prié de produire un rapport national d'inventaire (Article 13.7.a). Les pays en développement sont encouragés à évoluer, au fil du temps, vers des cibles de réduction des émissions à l'échelle de l'économie (Article 4.4), et tous les pays sont invités à communiquer, avant 2020, leurs stratégies de développement à faibles émissions à long terme (Décision P.36).

Les actions d'atténuation, y compris celles désignées comme MAAN (voir l'encadré 3), sont les moyens clés de réaliser les contributions en matière d'atténuation figurant dans les CDN. Elles peuvent englober des projets locaux à petite échelle (p. ex. au niveau des villes ou des villages) ou des politiques nationales, avec une variété d'options potentielles d'application, comme par exemple : réglementations, normes, information et étiquetage, projets sur le terrain et infrastructures, et incitations fiscales. Les actions d'atténuation devront être robustes et mesurables (voir le module sur la MNV) afin de garantir le financement et le soutien international (voir le module sur le financement).

Encadré 3 : Mesures d'atténuation appropriées au niveau national

Le concept des MAAN a été introduit dans le Plan d'action de Bali lors de la COP 13. Il fait référence à toute action qui réduit les émissions dans les pays en développement et est préparée sous les auspices d'une initiative gouvernementale nationale.²⁴ Les MAAN peuvent englober des projets, des politiques, des programmes, des plans d'action et des stratégies qui sont ciblés dans le cadre d'un secteur précis ou de plusieurs secteurs, et au niveau national ou infranational. Les MAAN peuvent être soutenues par des financements internationaux (MAAN soutenues) ou entièrement financées au niveau national (MAAN unilatérales).

Figure 3 : Le processus de planification de l'atténuation



Il sera peut-être utile aux pays, lorsqu'ils se pencheront sur ce module, de se référer au module sur l'adaptation pour ce qui est des synergies entre l'atténuation et l'adaptation ; au module sur le financement pour ce qui est du financement des actions d'atténuation ; au module sur la MNV pour des conseils concernant le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions d'atténuation, et les rapports requis au niveau international par rapport à l'Accord de Paris ; et au module sur la gouvernance pour ce qui est des structures et processus requis pour mener à bien des actions d'atténuation.

Encadré 3 : Mesures d'atténuation appropriées au niveau national. Le concept des MAAN a été introduit dans le Plan d'action de Bali lors de la COP 13. Il fait référence à toute action qui réduit les émissions dans les pays en développement et est préparée sous les auspices d'une initiative gouvernementale nationale²⁴. Les MAAN peuvent englober des projets, des politiques, des programmes, des plans d'action et des stratégies qui sont ciblés dans le cadre d'un secteur précis ou de plusieurs secteurs, et au niveau national ou infranational. Les MAAN peuvent être soutenues par des financements internationaux (MAAN soutenues) ou entièrement financées au niveau national (MAAN unilatérales).

Activités clés

1. Examiner le paysage actuel des politiques en matière d'atténuation

1a. Examiner la CDN

- Déterminer si la CDN propose des activités supplémentaires d'atténuation par rapport aux stratégies ou plans d'action existants en matière d'atténuation (p. ex. plans d'action sectoriels, stratégies de croissance verte, plans d'action pour la lutte contre les changements climatiques).
- Examiner le type de contribution à l'atténuation (basée sur les résultats vs. basée sur les actions) et toute conditionnalité éventuelle.

1b. Examiner le paysage de politiques existantes en matière d'atténuation

- Identifier les mesures proposées ou d'ores et déjà en place, y compris :
 - le niveau auquel chaque mesure sera mise en œuvre (p. ex. national, régional, ville)
 - les secteurs couverts par chaque mesure
 - les contributions relatives de ces mesures aux réductions globales des gaz à effet de serre (si elles sont connues)

- les implications directes et indirectes de ces mesures pour la réalisation des ODD.
- Identifier les arrangements actuels pour le cadre de gouvernance en matière d'atténuation, et le degré de mobilisation déjà atteint parmi toutes les parties prenantes (voir l'activité 1 du module sur la gouvernance pour un complément d'informations).

2. Mettre en place des arrangements institutionnels pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation

- Identifier un point focal ou entité de coordination au sein du gouvernement pour la conception et la mise en œuvre des politiques (ou des MAAN).
- Dans la pratique, il s'agira vraisemblablement de la même entité qui est chargée de superviser la mise en œuvre de la CDN dans son ensemble (voir les activités 2 et 3 du module sur la gouvernance pour un complément d'informations).

3. Analyser le potentiel national en matière d'atténuation pour ce qui est d'identifier les secteurs prioritaires et les options pour l'atténuation

3a. Identifier les secteurs clés

- Identifier les avantages mutuels des approches faibles émissions et expressément orientées vers l'atténuation.
- Considérer quels sont les secteurs (p. ex. électricité, transport, industrie, bâtiments, déchets, agriculture) qui sont les plus significatifs du point de vue des gaz à effet de serre, tant maintenant – sur la base de l'inventaire des gaz à effet de serre du pays – qu'à l'avenir, y compris les secteurs essentiels pour le développement économique et l'emploi ou qui représentent un considérable pourcentage du PIB, donnent lieu à des occasions d'autres avantages mutuels, fournissent des liens vers la réalisation des ODD, etc.
- Identifier la façon dont l'atténuation est ou sera intégrée dans des actions économiques et de développement plus larges, afin de veiller à ce que la mise en œuvre de la CDN prouve son impact et sa contribution aux objectifs et cibles de développement essentiels, tels que stipulés dans les ODD.

3b. Analyser le potentiel d'atténuation et les coûts dans tous ces secteurs

- Identifier les moteurs de la hausse des émissions dans chaque secteur clé (p. ex. effet de la croissance démographique sur la demande dans les secteurs du transport et de l'énergie) et au niveau national (p. ex. urbanisation, industrialisation, classe moyenne

en expansion). Cela indiquera les données qui devront être recueillies pour évaluer le potentiel d'atténuation.

- Cela pourrait être fait de façon plus ou moins détaillée ; par exemple, pour le secteur de la construction, les pays pourraient collecter des données sur la demande en énergie pour la construction ou sur les moteurs de la demande énergétique, comme nombre de personnes par ménage, PIB par habitant, etc.
- Effectuer un exercice de collecte des données, au besoin, y compris examen des études existantes et enquête parmi les principaux détenteurs de données. Considérer la possibilité de la collecte de données ventilées par sexe pour analyser les impacts de genre.
- Calculer le potentiel de réduction et produire des courbes des coûts marginaux de réduction, si possible.
- Collecter des données de référence internationales lorsqu'il n'y a pas de données nationales, ou lorsque ces dernières ne sont pas suffisamment robustes.
- Identifier les réductions des émissions requises pour satisfaire les contributions inconditionnelles et conditionnelles stipulées dans la CDN. NB : Il pourrait se révéler utile de déterminer les coûts de l'atténuation dans certains secteurs ou industries au sein du pays. Cela peut aider les pays à soumissionner à des appels d'offres pour des projets qui présentent le meilleur rapport résultats/coûts sur le plan de l'atténuation. Cela renforcera par ailleurs l'expérience de systèmes de paiement basés sur les résultats avant la mise au point d'un nouveau mécanisme de financement, tel qu'identifié dans l'Accord de Paris.
- Dresser une « première liste de sélection » d'actions potentielles d'atténuation dans chaque secteur clé. Elle pourrait englober des actions ayant trait aux technologies, que certains pays auront d'ores et déjà examinées dans le cadre de leur Évaluation des besoins technologiques.²⁵ Les actions liées au changement de comportements peuvent aussi être envisagées.
- Estimer les investissements de départ et les coûts permanents requis pour chaque action, en identifier celles qui pourraient nécessiter un financement de la part de bailleurs de fonds et/ou du secteur privé. NB : Il faudra peut-être ajuster les attentes autour de cadres de rapport résultats/prix pour veiller à ce que les aspects ayant trait à l'environnement et à l'équité sociale soient conciliés à d'autres considérations liées à l'efficacité, à l'économie et aux impacts (voir l'activité 3 du module sur le financement pour un complément d'informations sur la manière de chiffrer les coûts globaux, et l'activité 4 du module sur le financement pour un complément d'informations sur la manière d'identifier le niveau et le type de soutien requis).

3c. Présélectionner et prioriser les options en matière d'atténuation

- Déterminer les critères pour la priorisation, comme le potentiel des actions d'atténuation, les coûts associés et la faisabilité technique, ainsi que les avantages de chaque action par rapport aux priorités nationales comme la résilience, le développement, la création d'emplois, la qualité de l'air et la santé. Dans le cadre de cette priorisation, il faudrait également tenir compte de considérations temporelles, comme par exemple des actions qui encouragent la mise en œuvre de mesures dont l'exécution pourrait prendre du temps, et/ou d'une manière qui évite le blocage dans des technologies à fortes émissions de carbone.
- Envisager l'utilisation d'outils d'analyse du rapport coûts/avantages afin d'évaluer et de prioriser l'atténuation. Des outils comme les modèles de l'impact sur les emplois et sur le développement économique peuvent être utilisés pour estimer les impacts économiques de la construction et de l'opération de centrales électriques à base d'énergies renouvelables. L'analyse multicritères est une autre approche possible.
- Prioriser les options d'atténuation, soit de façon qualitative soit de façon quantitative (en fonction de la disponibilité de données), à l'aide de méthodologies comme l'analyse multicritères et dans le cadre d'une étroite consultation avec les principales parties prenantes au sein et à l'extérieur du gouvernement.
- Estimer les avantages mutuels (développement–adaptation–atténuation) pour veiller à ce que les actions d'atténuation adoptent une approche « sans regret », et pour que les actions gagnant-gagnant soient clairement identifiées.

3d. Entreprendre une analyse des barrières pour chaque option présélectionnée

- Évaluer l'environnement propice pour chaque action, par exemple cadres de soutien aux politiques nationales et barrières institutionnelles.
- Comprendre le mélange de mesures financières et non financières requises pour mettre en œuvre efficacement chaque action.

3e. Modéliser les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un scénario *statu quo* (business-as-usual) et d'un scénario de réduction des émissions

- Choisir une approche de modélisation adaptée aux besoins du pays et au degré de disponibilité et de qualité des données.

- Rassembler les intrants de données pour le modèle, y compris : émissions au niveau sectoriel dans une année de référence (p. ex. à partir du plus récent inventaire des émissions) ; émissions de référence ; potentiel et coûts de l'atténuation (p. ex. données sur les coûts marginaux des réductions) ; facteurs de hausse des émissions (p. ex. croissance économique, croissance démographique, disponibilité d'électricité, niveaux de la demande de transport).
- Élaborer de simples techniques pour estimer les facteurs étayant la hausse des émissions lorsqu'il n'y a pas de données disponibles. Ces techniques peuvent englober l'extrapolation des tendances passées, l'interpolation pour compléter les données manquant dans une séquence, et le raccordement ou la combinaison des sources de données.
- Tester le modèle pour produire des scénarios *statu quo* et basés sur réduction des émissions, en considérant l'application de différents scénarios de réduction des émissions qui identifient les voies d'atténuation pour les contributions inconditionnelles et conditionnelles.
- Effectuer des contrôles d'assurance qualité des données utilisées dans le modèle, et une analyse de la sensibilité pour vérifier l'exactitude des résultats.
- Vérifier les résultats en comparant les résultats de la modélisation à tout autre travail antérieur entrepris dans le pays et/ou aux modèles de pays similaires.
- Consulter les parties prenantes clés sur les résultats de la modélisation et le choix de scénarios. Envisager des révisions le cas échéant, en fonction du retour reçu.

3f. Distribuer les efforts nationaux d'atténuation parmi les différents secteurs

- Considérer une distribution appropriée – des actions d'atténuation dans la CDN et des autres objectifs d'atténuation à l'échelle nationale – parmi les principaux secteurs, dans le cadre d'une étroite consultation avec ces secteurs et les parties prenantes concernées.

3g. Renforcer les capacités et améliorer la base de données factuelles

- Documenter toute lacune de données restante et élaborer un plan pour les combler grâce à des recherches supplémentaires.
- Développer les capacités techniques et de modélisation pour l'analyse et les scénarios du potentiel d'atténuation, par exemple sur la manière de mettre au point des courbes des coûts marginaux des réductions et sur l'utilisation de modèles comme le modèle de Planification

- des alternatives énergétiques à long terme pour les scénarios d'atténuation à long terme.

4. Conduire une estimation détaillée des actions prioritaires pour les secteurs clés

4a. Examiner les priorités stratégiques pour chaque secteur clé

- Par exemple, dans le secteur agricole, y a-t-il un objectif pour la mesure dans laquelle la demande nationale devrait être satisfaite grâce à la production nationale ? Dans le secteur de la construction, y a-t-il des cibles nationales pour la construction de logements ?

4b. Effectuer une analyse supplémentaire et une priorisation

- Mener une analyse plus approfondie du potentiel et des coûts de l'atténuation, si besoin est.
- Procéder à une priorisation supplémentaire des actions d'atténuation au niveau sectoriel au besoin, y compris la prise en compte non seulement des réductions des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les avantages mutuels revêtant une importance particulière pour chaque secteur, en identifiant les options gagnant-gagnant. Il pourrait s'agir entre autres de proposer des politiques ou des projets spécifiques d'atténuation, ainsi que de l'« écologisation » des infrastructures existantes ou prévues pour un secteur.
- Mener des évaluations des impacts macroéconomiques, à l'aide d'outils de modèles informatisés d'équilibre général ou autres, d'actions d'atténuation sélectionnées pour en considérer l'impact sur la croissance économique, la distribution des revenus, la pauvreté, les revenus du gouvernement, la balance commerciale et les investissements, entre autres facteurs. Cela pourrait être entrepris en collaboration avec les ministères des finances et/ou de la planification, pour qui les résultats de l'analyse revêtiront un intérêt.
- Une analyse supplémentaire peut être requise pour évaluer si les actions d'atténuation priorisées pour chaque secteur seront suffisantes pour que le secteur puisse atteindre les cibles d'atténuation éventuelles qui lui sont assignées, et toutes les contributions conditionnelles ou inconditionnelles auxquelles le secteur est censé parvenir ou contribuer.

4c. Estimer les options en matière de politiques

- Entreprendre un examen initial des options pour mener à bien les actions ou réductions identifiées (p. ex. instruments fiscaux, réglementations, normes,

campagnes d'information) ; elles seront étoffées dans le cadre de la conception des politiques d'atténuation (voir l'activité 5 de ce module).

- Considérer les actions éventuelles qui pourraient être requises en dehors de chaque secteur pour aider le secteur à atteindre ses cibles. Par exemple, la réalisation des cibles de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur du transport pourrait requérir certains niveaux d'approvisionnement en biocarburants ; des discussions entre les ministères du transport et de l'agriculture seront peut-être donc requises.

4d. Préparer un plan d'action pour le secteur de l'atténuation

- Ce plan devrait consolider l'analyse du secteur. NB : Des politiques transsectorielles peuvent être incluses dans ces plans ou dans un plan d'action national global.
- Veiller à ce que des consultations soient menées avec les parties prenantes pertinentes, y compris les organisations de la société civile, les femmes et les organisations de femmes, et les parties prenantes axées sur le développement, afin de garantir la cohérence et l'alignement sur les ambitions sectorielles liées aux ODD.
- Faire intervenir un savoir-faire sectoriel selon les besoins afin de comprendre les opportunités, les barrières et les coûts dans différents secteurs, ainsi que les avantages mutuels et les implications sur le plan du développement.
- Viser à intégrer les plans d'action sectoriels dans les plans et stratégies infranationaux et nationaux pertinents, en assurant une coordination, le cas échéant, avec des mécanismes de mobilisation qui servent l'ensemble de la CDN (voir l'activité 3 du module sur la gouvernance pour un complément d'informations sur la manière de garantir l'intégration dans les processus existants parmi les ministères, les agences et les autorités infranationales). Il pourrait en particulier se révéler avantageux de produire un plan d'action d'atténuation et d'adaptation combinées pour chaque secteur afin de mettre en relief les synergies entre l'atténuation et l'adaptation.

5. Concevoir des politiques d'atténuation

5a. Concevoir la politique

- Convenir des options de politiques les plus appropriées pour mener à bien les actions d'atténuation identifiées. (La considération des avantages et des inconvénients des politiques individuelles est au-delà de la portée du présent guide.)

- Concevoir la politique, y compris les informations sur la politique proposée, les impacts escomptés (y compris les avantages mutuels), les études de faisabilité, l'alignement sur des politiques similaires et les options de financement possibles.
- Considérer la large série de résultats que la politique devrait atteindre, y compris le soutien à la mise en œuvre des ODD et à l'équité entre les sexes.
 - Une atténuation des changements climatiques sensible au genre suppose de demander qui devrait décider de la consommation d'énergie au niveau des ménages, qui priorise les sources d'énergie au niveau national, comment les choix de technologies et d'énergies peuvent remédier à la division inégale du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes, et quels sont les technologies et les niveaux d'émission décidés par les gouvernements et qui prend cette décision.
 - Par exemple, considérer des mécanismes de financement ciblés comme des plans de paiement et des modèles de paiements selon l'utilisation²⁶ pour faciliter la prestation de services énergétiques pour les ménages pauvres.
- Consulter les parties prenantes pertinentes au moment de la conception de la politique.

5b. Convenir d'arrangements pour la mise en œuvre continue

- Élaborer des arrangements de MNV pour la politique (voir l'activité 8 de ce module pour un complément d'informations).
- Convenir d'un plan de mise en œuvre de la politique, avec des activités, calendriers, rôles et responsabilités clairement définis.

6. Accéder au financement pour les actions d'atténuation

Voir le module sur le financement pour un complément d'informations : activité 3 sur le chiffrage des coûts globaux, activité 4 sur l'identification du niveau et du type de soutien requis et activité 5 sur l'évaluation des options de financement.

7. Mettre en œuvre les politiques en matière d'atténuation

7a. Mise en œuvre

- Mettre en œuvre la politique, en mettant en place des cadres appropriés pour la gestion du programme, la MNV (voir l'activité 8 de ce module) et la mobilisation des parties prenantes.

7b. Ressources et soutien

- Organiser un renforcement des capacités pour les institutions qui mèneront à bien la politique, afin qu'elles puissent l'administrer et la mettre efficacement en œuvre. Cela contribuera par ailleurs à élaborer un savoir-faire en matière de mise en œuvre et de financement.
- Élaborer les communications et les conseils éventuellement requis pour soutenir la mise en œuvre de la politique (p. ex. supports de marketing et conseils techniques).

7c. Évaluer les politiques, les structures et les processus

- Évaluer la politique et la modifier selon les besoins, en faisant intervenir les parties prenantes clés (y compris les femmes) pour veiller à ce que la politique soit efficace, facile à utiliser et durable.

8. Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV de l'atténuation

8a. Concevoir et élaborer un inventaire des gaz à effet de serre

- Voir le module sur la MNV pour un complément d'informations sur l'établissement d'un système de MNV.
- S'il n'y a pas d'inventaire des gaz à effet de serre en place, allouer les responsabilités et un budget pour en élaborer un, puis établir une équipe et adopter une approche modulaire. Par exemple, il peut être élaboré dans un premier temps pour les secteurs les plus pertinents en utilisant les données facilement disponibles, puis élargi au fil du temps pour couvrir tous les secteurs.
- S'il y a un inventaire en place, viser à combler toutes lacunes de données éventuelles et l'améliorer sur plusieurs années, sur le plan de sa portée, de la qualité des données, des capacités du personnel, de la documentation et de l'approche de l'archivage.
- Établir des accords d'échange des données entre ministères clés (p. ex. sous la forme de protocoles d'accord ou d'exigences juridiques) pour veiller à ce que les données soient disponibles à long terme.

8b. Concevoir un système pour le suivi et l'évaluation des actions d'atténuation

- Si les Rapports biennaux actualisés ou les Communications nationales antérieurs ne contenaient pas de données sur les actions d'atténuation, considérer les données les plus pertinentes requises pour suivre la

mise en œuvre et les impacts des actions d'atténuation décrites dans l'activité.

- Envisager d'utiliser l'approche décrite dans la publication *Greenhouse Gas Protocol Policy and Action Standard*²⁷ de l'Institut des ressources mondiales (WRI) afin d'identifier ces données et de considérer des indicateurs et méthodologies appropriés pour estimer l'impact des politiques et des actions. NB : Les indicateurs autres que les émissions de gaz à effet de serre peuvent être importants au moment de comprendre l'efficacité d'une politique d'atténuation, et peuvent revêtir plus de sens pour les autres parties prenantes.²⁸
- Lorsque les actions d'atténuation peuvent avoir une incidence sur les émissions de gaz à effet de serre dans le même secteur, envisager d'évaluer leurs impacts comme un « paquet » pour éviter un double comptage.
- Si les Rapports biennaux actualisés ou les Communications nationales antérieurs comportaient des données sur les actions d'atténuation, identifier les lacunes potentielles, par exemple si les indicateurs de l'impact ont été inclus.
- Déterminer s'il existe une structure globale pour la collecte et la compilation de données et élaborer un plan à long terme pour combler les lacunes sur la base des considérations susmentionnées.
- Veiller à ce que les projets de développement saisissent et notifient leur potentiel d'atténuation, et à ce que les projets d'atténuation saisissent et notifient leur potentiel de développement et leurs impacts dans ce domaine.

8c. Élaborer des projections pour les émissions de gaz à effet de serre

- Envisager d'élaborer des projections des gaz à effet de serre pour montrer si les émissions futures sont en bonne voie pour atteindre les contributions éventuelles basées sur les résultats. Cela pourrait dans un premier temps prendre la forme de mises à jour ponctuelles soutenues par une aide technique internationale, mais en fin de compte l'objectif pourrait consister à développer les capacités nationales requises pour mener ce travail. Les projections auront peut-être été produites dans le cadre de rapports existants, p. ex. une Stratégie de développement bas carbone ou une Communication nationale.²⁹

8d. Élaborer des jalons intérimaires

- Considérer des jalons intérimaires (p. ex. cibles d'émissions de gaz à effet de serre ou budgets carbone) entre la situation actuelle et toute cible de réduction des émissions à moyen ou long terme. Ils peuvent conférer au pays un point de référence par rapport

auquel mesurer les émissions de gaz à effet de serre avant l'année de la cible. On trouvera des conseils à ce sujet dans le *Greenhouse Gas Protocol Mitigation Goal Standard*³⁰ du WRI.

9. Se préparer en vue des CDN futures

- Veiller à ce que les membres du personnel se voient confier la responsabilité de la mise à jour de la CDN et à ce qu'ils soient formés ou aient accès aux compétences techniques appropriées en matière d'atténuation et d'adaptation.
- Examiner et analyser régulièrement l'impact agrégé des activités d'atténuation dans les différents secteurs et considérer la nécessité d'améliorer les mesures existantes ou d'en introduire de nouvelles.
- Si la CDN n'englobe pas une contribution pour toute l'économie, envisager d'élargir la portée de la contribution à l'atténuation à tous les secteurs.
- Si la CDN ne cherche pas à réduire les émissions globales, considérer l'établissement d'une voie de déclin pour le moment où les émissions atteindront leur pic.
- Si la CDN n'englobe pas une vision à long terme, envisager une voie appropriée pour l'atténuation jusqu'en 2050 et au-delà.
- Veiller à ce que des calendriers figurent dans le plan de mise en œuvre pour la prochaine CDN. Ils devraient laisser du temps pour une nouvelle analyse technique, l'examen des enseignements découlant de la mise en œuvre, la mobilisation des parties prenantes sur la nouvelle CDN, et les processus nationaux de prise de décisions.

Étude de cas 8 – Pérou : Planification de l'atténuation à l'échelle nationale dans le secteur des déchets

La MAAN du Pérou en matière de déchets solides,³¹ coordonnée par le ministère de l'Environnement, est un bon exemple de planification de l'atténuation à l'échelle nationale, de planification de l'action sectorielle, de conception de politiques et de mise en œuvre de politiques. Les activités suivantes ont été effectuées dans le cadre du programme.

- Élaboration d'un inventaire des déchets solides, y compris la collecte de données sur les déchets et les flux de déchets et le calcul des émissions de gaz à effet de serre.
- Évaluation des options en matière d'atténuation dans le secteur des déchets.
- Identification des barrières entravant la mise en œuvre des options en matière d'atténuation et de la manière de les surmonter.
- Élaboration d'une proposition de MAAN, intégrée dans la stratégie nationale relative aux déchets solides.
- Mise en place un système pour la MNV, conformément aux normes internationales.
- Identification des arrangements institutionnels pertinents.
- Identification des options de financement et établissement des niveaux de référence pour des échanges éventuels d'émissions ou un financement basé sur les résultats.
- Renforcement des capacités et formation.

Avantages pour le développement de l'action climat : en plus des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des déchets à l'échelle municipale, la MAAN s'est concentrée sur les nombreux avantages durables sur le plan du développement de la réduction des déchets. Parmi eux figurent la réduction des risques pour la santé de l'enlèvement inadéquat des déchets et la contamination des aquifères, la réduction de la production de lixiviat au niveau des sites d'enfouissement et des décharges à ciel ouvert et la création d'emplois grâce à des technologies alternatives de traitement des eaux.

Inscription dans les plans nationaux : Un élément clé du succès de ce processus était le fait que les MAAN sont inscrites dans les plans et stratégies de

développement du Pérou par les autorités locales de réglementation. Pour garantir la durabilité et les changements transformateurs, les propositions de la MAAN englobent différents types d'action qui auront lieu à court, moyen et long terme.

Mobilisation des parties prenantes : Le processus a englobé une considérable mobilisation des parties prenantes.

Étude de cas 9 – Mexique : analyse des options pour la planification bas carbone

En 2009 le Programme spécial pour les changements climatiques du gouvernement du Mexique a entrepris de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 11 pour cent d'ici à 2020 et de 50 pour cent d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 2000. Ce programme était éclairé par une analyse coûts/avantages qui avait estimé les coûts et les économies de gaz à effet de serre de 40 mesures d'atténuation à court terme dans cinq secteurs.

Analyse coûts-avantages : Cette étude a évalué 40 mesures d'atténuation à court terme dans les secteurs suivants : électricité ; pétrole et gaz ; utilisation finale des énergies (efficacité énergétique dans des secteurs multiples) ; transport ; agriculture ; et foresterie. L'analyse a évalué des interventions par rapport à un scénario de référence, qui prédisait que les émissions totales de gaz à effet de serre s'accroîtraient de 172 pour cent entre 2008 et 2030. Elle a par ailleurs conclu qu'à elles toutes, ces mesures coûteraient 64 milliards de \$ US jusqu'en 2030, mais qu'elles maintiendraient les émissions aux niveaux de 2008. Cette analyse a ensuite été utilisée pour identifier les domaines présentant le potentiel d'économies maximales, et des actions présentant un potentiel important de transposition d'échelle. Modelling: A range of tools was used, including the Long-range Energy Alternatives Planning system, the Computable General Equilibrium model, marginal abatement cost curves, input-output models and cost-benefit analysis,³² which improved the robustness of the analysis.

Modélisation : Une gamme d'outils ont été utilisés, y compris le système de Planification d'alternatives énergétiques à long terme, le modèle informatisé d'équilibre général, les courbes de coûts marginaux des réductions, les modèles intrants-extrants, et l'analyse coûts/avantages,³² lesquels ont amélioré la robustesse de l'analyse.

Analyse des options pour faciliter la formulation des politiques : L'analyse coûts/avantages a montré que le Mexique peut évoluer vers une voie bas carbone tout en créant des opportunités économiques. Cela a contribué à aligner la stratégie sur les objectifs économiques plus généraux du pays et a été pris en compte dans le programme national de lutte contre les changements climatiques.^{33 34}

Étude de cas 10 – Union européenne : élaboration d'une stratégie à long terme de réduction des émissions des gaz à effet de serre dans le secteur des transports

Les émissions du secteur des transports sont responsables d'une part en croissance rapide des émissions de nombreux pays, mais il y a des défis précis à relever pour réduire leur augmentation. En Europe, ce problème est abordé au moyen d'une stratégie à long terme de décarbonisation du secteur des transports pour la période 2010 à 2050. Cela englobe tous les modes de transport, y compris les transports routiers, aériens, ferroviaires et maritimes.

Évaluation des coûts et des avantages mutuels :

Le travail a englobé des évaluations chiffrées des options côté demande et côté offre, y compris leurs avantages mutuels par rapport à la qualité de l'air, à la congestion, à la consommation énergétique et à la sécurité énergétique.

Outil d'analyse des scénarios : Un nouvel outil d'analyse des scénarios dans le secteur des transports, « SULTAN »³⁵ a été mis au point pour cet aspect. Il a permis de considérer tous les principaux impacts dans l'évaluation. Plusieurs autres pays, du Japon à l'Afrique du Sud, ont entrepris des examens similaires des options de politiques en utilisant SULTAN.³⁶

Étude de cas 11 – Afrique : autonomisation économique des femmes grâce aux technologies d'énergies propres

Solar Sister est une organisation non gouvernementale qui aide les femmes du Nigéria, de la Tanzanie et de l'Ouganda à créer des opportunités économiques et à accroître l'accès aux énergies en générant des bénéfices de la vente de produits solaires au sein de leurs réseaux communautaires. Elle vient en aide aux communautés isolées en leur conférant un accès aux technologies d'énergies propres. Parmi les avantages environnementaux on peut citer la réduction du dioxyde

de carbone, obtenue grâce au remplacement des lampes à pétrole et des générateurs au diesel utilisés pour charger les téléphones par des alternatives solaires, et la réduction du déboisement grâce à l'utilisation de fourneaux à bon rendement énergétique. Le modèle et l'approche utilisés par Solar Sister fournissent une manière innovante de conjuguer autonomisation économique et avantages sociaux.

Rendre possible l'autonomisation économique et sociale :

Le fait de donner aux femmes un rôle actif dans l'offre et la distribution d'énergie ont aidé Solar Sister à briser les normes culturelles relatives au rôle des femmes au sein de la société. Les avantages spécifiques au genre vont de l'augmentation des revenus et du développement des compétences à l'élargissement des réseaux sociaux, en passant par l'amélioration de l'assurance et du statut des femmes au sein de leurs familles et communautés respectives. L'amélioration des technologies comporte par ailleurs des avantages pour les femmes sur les plans de la santé et de la sécurité, ainsi qu'une amélioration des capacités d'adaptation dans un contexte de changements climatiques.

Faciliter l'accès aux marchés et la mobilisation du secteur privé :

Solar Sister a créé un solide partenariat public-privé, qui continue de se développer, construisant une chaîne d'approvisionnement pour les technologies d'énergies propres hors-réseau et conférant des avantages précis aux femmes. Parmi les impacts économiques figurent l'établissement de nouvelles microentreprises, les chaînes de valeur et une productivité accrue grâce à l'utilisation des produits à énergie solaire. Solar Sister prévoit d'intervenir dans cinq pays en Afrique subsaharienne d'ici à 2020 et de former 5 000 entrepreneurs.³⁷



Image : Neil Palmer, CIAT



Adaptation

L'adaptation est le processus qui consiste à s'adapter à l'impact du climat en évolution, en cherchant à modérer ou à éviter les dégâts ou à exploiter les opportunités avantageuses.³⁸ Le présent module explique comment les pays peuvent mettre en œuvre l'élément d'adaptation de leurs CDN respectives. Pour de nombreux pays, l'adaptation est la priorité dans leurs CDN parce qu'ils subissent d'ores et déjà des impacts dévastateurs liés au climat. Il s'agit en particulier des Petits États insulaires en développement (PEID) et des Pays les moins avancés (PMA).

L'adaptation aux changements climatiques est un processus cyclique et à long terme, et les pays doivent se montrer souples pour répondre aux nouvelles données factuelles sur la vulnérabilité et leurs expériences des impacts d'un climat en évolution. De nombreux pays ont souligné dans leur CDN qu'un soutien international sera requis pour permettre la réalisation des objectifs en matière d'adaptation, y compris le financement, le développement des capacités et le transfert des technologies pour les secteurs spécifiques.

Étant donné les synergies inhérentes entre les objectifs d'adaptation et les autres objectifs de développement, la mise en œuvre de la CDN peut contribuer à presque tous les ODD, en particulier ceux liés à la santé et au bien-être (ODD 3), à l'eau salubre et à l'assainissement (ODD 6), et aux écosystèmes et à la biodiversité (ODD 15).³⁹ Les approches sensibles au genre de l'adaptation peuvent rectifier les inégalités et garantir la participation des femmes à tous les niveaux.

Encadré 4 : L'adaptation et l'Accord de Paris

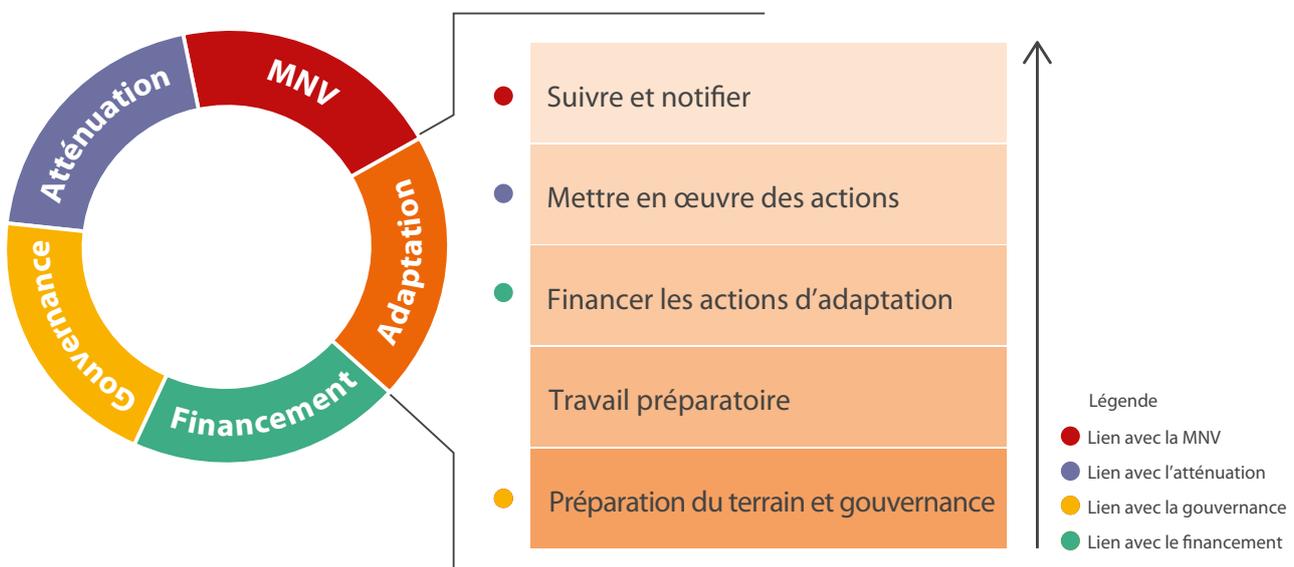
« Les Parties établissent l'objectif mondial en matière d'adaptation consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements, en vue de contribuer au développement durable et de garantir une riposte adéquate en matière d'adaptation dans le contexte de l'objectif de température énoncé à l'Article 2. » – Article 7.1, Accord de Paris

L'article 7 de l'Accord de Paris établit un objectif mondial et reconnaît les diverses échelles de l'adaptation, du niveau mondial à local (article 7.2). Il stipule par ailleurs que les plans d'adaptation (article 7.9), avec les actions d'adaptation prioritaires (article 7.9.c), devraient être communiqués périodiquement par les parties (articles 7.10, 7.11 et 7.12). Les avantages mutuels des actions d'atténuation et d'adaptation sont eux aussi reconnus (article 4.7).

Le processus des Plans nationaux d'adaptation (PNA)⁴⁰ de la CCNUCC propose une approche complète et impulsée par les pays de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation (voir l'encadré 5). Il s'agit d'un processus approprié pour atteindre les objectifs d'adaptation figurant dans les CDN des pays (voir la figure 5 : Le processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation).

Si la CDN d'un pays précise *quels* sont les résultats qu'elle cherche à atteindre sur le plan de l'adaptation, alors le Plan national d'adaptation précise la *manière* de parvenir à ces résultats grâce aux processus itératifs de planification, d'intégration et de mobilisation des parties prenantes en vue d'une adaptation efficace. Le présent module présente les principales activités requises, qui s'alignent sur les

Figure 4 : Activités clés du module sur l'adaptation



Directives techniques pour le processus de Plans nationaux d'adaptation, produites par le Groupe d'experts des PMA de la CCNUCC.

Certains pays se sont directement inspirés de leur expérience de l'élaboration d'un Plan national d'adaptation au moment d'élaborer leurs CPDN respectifs, en utilisant la CPDN pour communiquer les objectifs, priorités et activités centraux du Plan national d'adaptation. D'autres pays ont moins progressé dans le processus des Plans nationaux d'adaptation, et leur expérience liée à la CPDN – identifier et communiquer les objectifs, les priorités et les activités – peut être utilisée pour formuler et catalyser cet aspect. Quel que soit le stade du processus atteint par le pays, les Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation⁴¹ constituent la ressource clé pour la mise en œuvre des efforts d'adaptation présentés dans les CDN.

Par ailleurs, il peut se révéler utile pour les pays de se référer aux autres modules de ce manuel de référence : le module sur le financement aidera les pays à réfléchir au financement de leur Plan national d'adaptation ; le module sur l'atténuation aidera les pays à réfléchir aux synergies entre l'atténuation et l'adaptation ; le module sur la MNV propose des conseils sur les exigences de l'Accord de Paris en matière

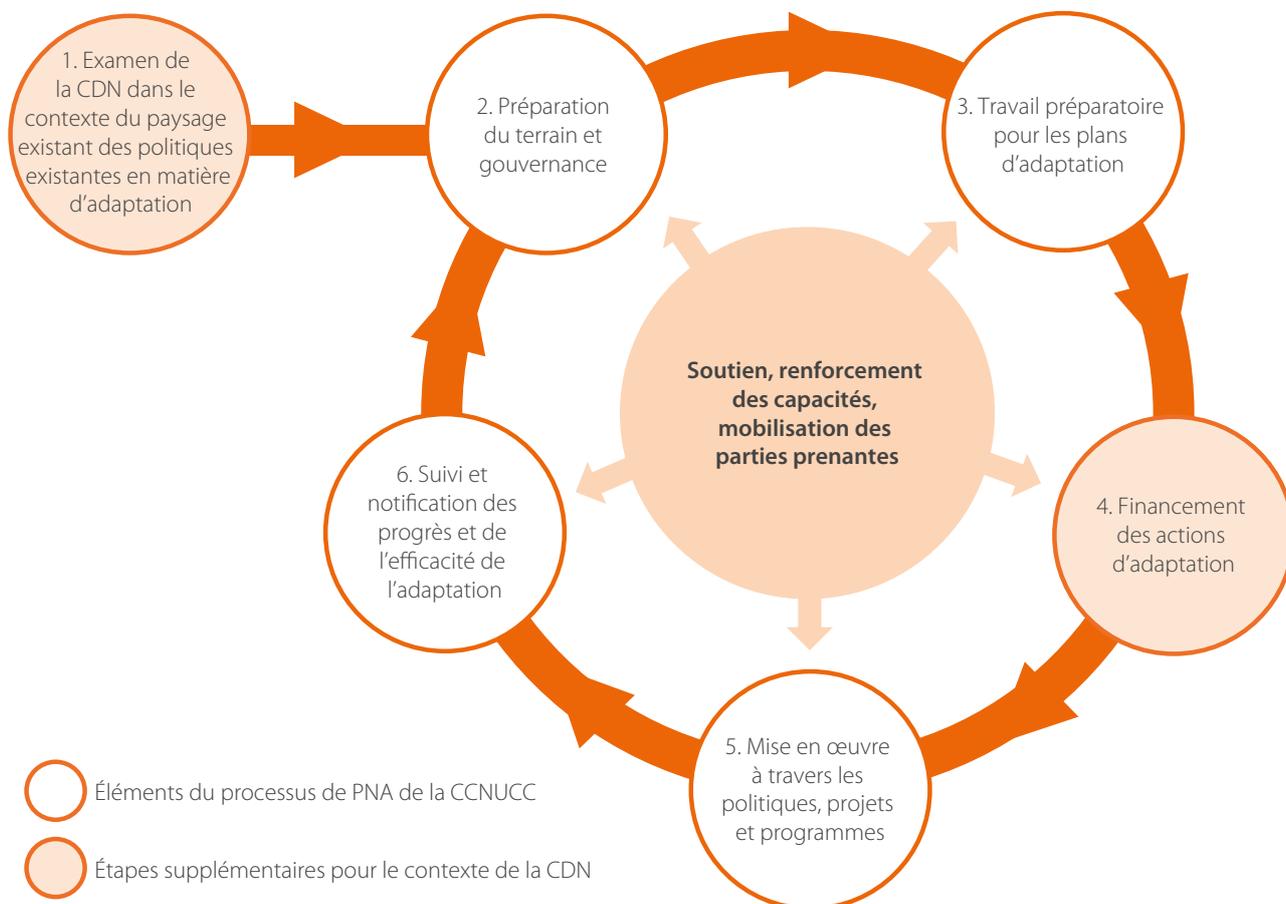
Encadré 5 : Le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC

Le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC⁴² peut être utilisé par les pays pour mettre en œuvre l'élément d'adaptation de leurs CDN respectives. Le processus a les objectifs suivants :

- réduire la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience.
- faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et activités pertinents nouveaux et existants (en particulier les processus et stratégies de planification du développement) pour tous les secteurs pertinents et à différents niveaux.

Les Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation ont été établies par le Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC. Ces directives décrivent quatre éléments du processus :

Figure 5 : Le processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation



- a. Travail préparatoire et prise en compte des lacunes
- b. Éléments de la phase préparatoire
- c. Stratégies de mise en œuvre
- d. Notification, suivi et examen

Un rapport associé présente les expériences des pays comme meilleures pratiques⁴³ et les enseignements tirés des actions d'adaptation dans les PMA.

Les Directives stipulent clairement « le caractère indicatif et non prescriptif du processus [des Plans nationaux d'adaptation] et rappelé que les pays étaient invités à se lancer dans les étapes proposées en fonction de leur contexte individuel. Ils sont libres de choisir celles ayant une valeur ajoutée pour leur processus de planification et de séquencer les activités [liées aux Plans nationaux d'adaptation] selon leurs besoins afin de soutenir leur prise de décisions en matière d'adaptation. » Par ailleurs, « les activités individuelles ne sont ni destinées à se suivre selon un ordre prédéterminé, ni à être forcément toutes exécutées. »

de présentation de rapports à l'échelle internationale et sur le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions d'adaptation ; et le module sur la gouvernance aidera les pays à bâtir les structures et processus institutionnels requis pour mener à bien les actions en matière d'adaptation.

Étant donné que chaque pays part d'un point différent du processus des Plans nationaux d'adaptation et que les pays ont relié leur CDN et leur Plan national d'adaptation de différentes manières, les activités suivantes fournissent un guide à partir duquel les pays peuvent sélectionner les activités les plus pertinentes et nécessaires pour leur propre contexte. Les Directives pour le processus des Plans nationaux d'adaptation stipulent qu'il a un « caractère indicatif et non prescriptif et que les pays étaient invités à se lancer dans les étapes proposées en fonction de leur contexte individuel. Ils sont libres de choisir celles ayant une valeur ajoutée pour leur processus de planification et de séquencer les activités selon leurs besoins afin de soutenir leur prise de décisions en matière d'adaptation ».

Conformément à cette précision, les activités décrites ici sont indicatives et non prescriptives, et les pays devraient choisir celles qui ajoutent une valeur à leurs processus existants. De plus, les pays peuvent séquencer ces activités de manière à soutenir au mieux leur prise de décisions sur l'adaptation.

On ne s'attend pas à ce que les activités soient suivies consécutivement ou complètement, mais les pays qui n'ont pas encore entamé un processus des Plans nationaux d'adaptation constateront peut-être que les activités sont présentées dans un ordre logique. Les pays qui ont déjà bien avancé dans le processus trouveront peut-être quelques suggestions utiles qui les aideront à combler les lacunes ou à exploiter les opportunités de relier le Plan national d'adaptation à la mise en œuvre de la CDN.



Image : Panos

Activités clés

1. Examiner le paysage actuel de politiques d'adaptation

1a. Examiner la CDN

- Déterminer si la CDN propose des activités d'adaptation supplémentaires par rapport aux stratégies ou plans existants (p. ex. Plans nationaux d'adaptation, plans d'action pour la lutte contre les changements climatiques).

1b. Examiner le paysage existant de politiques d'adaptation

- Déterminer si un processus des Plans nationaux d'adaptation a d'ores et déjà débuté, et quelles actions sont proposées ou déjà en place, y compris :
 - le niveau auquel chaque action sera mise en œuvre (national, régional, ville)
 - les secteurs qui sont couverts par chaque action
 - les contributions relatives de ces actions à l'amélioration de la résilience, si elles sont connues
 - les implications directes et indirectes de ces actions pour la réalisation des objectifs et cibles des ODD.
- Considérer le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030, qui comporte sept cibles et quatre actions prioritaires pour améliorer la résilience face aux catastrophes, renforcer les mesures d'adaptation et améliorer les capacités.⁴⁴

2. Préparation du terrain et gouvernance

2a. Appliquer l'Élément A des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation

- Cet élément aide à entreprendre le « travail préparatoire et prise en compte des lacunes »⁴⁵ et décrit comment :
 - initier et lancer le processus de PNA
 - procéder à un bilan pour identifier les informations disponibles sur les impacts des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation, et évaluer les lacunes et les besoins de l'environnement propice pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - remédier aux lacunes et aux faiblesses en matière de capacités lors du processus des Plans nationaux d'adaptation

- évaluer les besoins en matière de développement et les vulnérabilités dans un contexte de changements climatiques de manière comparative et itérative.

2b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant

- Établir les arrangements institutionnels appropriés pour coordonner les actions d'adaptation pour la CDN (voir l'activité 3 du module sur la gouvernance pour un complément d'informations sur l'établissement des arrangements institutionnels)
- Si un processus des Plans nationaux d'adaptation a d'ores et déjà été entamé, déterminer si le mandat établi pour cette activité inclut d'ores et déjà – ou s'il pourrait être élargi de manière à inclure – la mise en œuvre de l'élément adaptation de la CDN
- Examiner la robustesse de la base complète nationale de données factuelles relatives à l'adaptation dans le contexte de la CDN, pour veiller à ce que la mise en œuvre de la CDN se fonde sur toutes les données factuelles disponibles, et pour identifier les lacunes qui doivent être comblées pour soutenir les progrès vers la réalisation des priorités de la CDN
- Examiner les besoins en matière de renforcement des capacités dans tous les secteurs et à tous les niveaux grâce au sous-élément de bilan du processus des Plans nationaux d'adaptation. Parmi les besoins en matière de renforcement des capacités figureront peut-être les suivants :
 - bonne compréhension et familiarisation avec les Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC et d'autres sources de conseils et de meilleures pratiques sur la planification de l'adaptation à l'échelle nationale
 - compréhension des définitions de la vulnérabilité et de la manière d'entreprendre des évaluations de la vulnérabilité figurant dans le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁴⁶ y compris les dimensions ayant trait à l'équité et au genre
 - savoir-faire technique sur les impacts des changements climatiques qui touchent les secteurs, thèmes et groupes les plus vulnérables
 - savoir-faire en estimation économique et de l'adaptation pour élaborer des plans d'adaptation chiffrés et priorisés, y compris considération des

avantages mutuels comme le développement économique et la création d'emplois, la qualité environnementale et l'atténuation

- capacités dans l'ensemble des ministères gouvernementaux pour ce qui est d'aborder les incertitudes liées au climat et d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans d'autres politiques, y compris le développement durable et le genre
- savoir-faire technique, logistique et technique (ingénierie) pour élaborer des plans de mise en œuvre pour des projets spécifiques individuels d'adaptation, en veillant à un accès égal pour les femmes à la formation et aux programmes de développement des compétences.

3. Entreprendre un travail préparatoire pour les plans d'adaptation

3a. Appliquer l'Élément B des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation⁴⁷

- Cet élément couvre les « Éléments de la phase préparatoire » et décrit comment :
 - analyser les scénarios actuels et futurs de changements climatiques
 - évaluer les vulnérabilités face aux changements climatiques et identifier les options en matière d'adaptation aux niveaux sectoriel, infranational, national et autres niveaux appropriés
 - examiner et estimer les options d'adaptation, y compris chiffrage des coûts
 - compiler et communiquer les Plans d'adaptation nationaux
 - intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans le développement national et infranational et la planification sectorielle.

3b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant

- Déterminer si les travaux préparatoires ou les plans d'adaptation existants ou prévus doivent être élargis ou améliorés afin de mettre en œuvre l'élément adaptation de la CDN dans l'ensemble des secteurs et à tous les niveaux. La portée de la planification de l'adaptation doit englober la variabilité et les extrêmes climatiques actuels, ainsi que les impacts futurs des changements climatiques.

- Élargir ou améliorer la base nationale de données factuelles qui étaye les engagements en matière d'adaptation figurant dans la CDN, grâce à des évaluations plus détaillées de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation. Cela soutiendra les secteurs, régions, thèmes et groupes identifiés comme tout particulièrement vulnérables face aux changements climatiques, et fournira la base logique pour une action ciblée en matière d'adaptation. Il est important de noter que :

- les données factuelles peuvent provenir de données scientifiques et de la mobilisation des parties prenantes
- les évaluations de la vulnérabilité devraient s'aligner sur les définitions communément convenues de la vulnérabilité⁴⁸

- les évaluations devraient veiller à ce que les dimensions sociales et écologiques soient incluses, par exemple en notant que les femmes ont traditionnellement une influence moindre sur la prise de décisions et moins de ressources économiques pour les aider à faire face aux chocs et aux stress

- les évaluations peuvent englober une évaluation de l'impact économique des impacts prévus des changements climatiques (p. ex. hausses des températures ou augmentations prévues lors d'événements extrêmes) pour éclairer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'allocation des ressources au niveau sectoriel

- Veiller à ce que l'estimation et la priorisation des options d'adaptation englobent des critères qui sont liés aux avantages mutuels entre l'atténuation et le développement, afin de veiller à ce que les thèmes gagnant-gagnant-gagnant soient expressément identifiés. Il est important de noter que :

- les méthodes pour l'identification, l'estimation et le chiffrage des coûts systématiques des options disponibles pour aborder les priorités d'adaptation devraient englober les incertitudes, afin que tous les futurs probables soient considérés ; cela peut se faire grâce à une analyse fondée sur les scénarios

- les outils d'analyse coûts/avantages peuvent faciliter la priorisation

- les estimations devraient être menées dans le cadre d'une étroite consultation avec les parties prenantes clés du pays et bénéficier de la contribution et de la participation des organisations de femmes

- Identifier comment l'adaptation est ou sera intégrée dans les actions économiques et de développement plus générales et le renforcement des capacités. On veillera ainsi à ce que la mise en œuvre de la CDN démontre son impact et sa contribution aux objectifs et aux cibles centraux de développement, tels que stipulés dans les ODD
- Faire participer toutes les parties prenantes lors de la préparation de plans d'adaptation qui se fondent sur les plans et stratégies sectoriels, infranationaux et nationaux et qui peuvent être intégrés dans ces plans. Assurer une coordination, le cas échéant, avec les mécanismes de mobilisation qui servent l'ensemble de la CDN (voir l'activité 2 dans le module sur la gouvernance pour un complément d'informations sur la manière de garantir l'intégration dans les processus existants au sein de tous les ministères, agences et autorités infranationales).

4. Accéder aux financements pour les actions d'adaptation

Voir le module sur le financement pour un complément d'informations : activité 3 pour compiler les coûts globaux ; activité 4 pour identifier le degré et le type de soutien requis ; et activité 5 pour évaluer les options de financement. NB : Les directives techniques du processus des Plans nationaux d'adaptation ne fournissent pas de conseils détaillés ou récents pour ce qui est de l'accès aux financements pour l'adaptation.

5. Mettre en œuvre les politiques, projets et programmes

5a. Appliquer l'Élément C des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation⁴⁹

- Cet élément traite des « Stratégies de mise en œuvre » et décrit comment :
 - prioriser l'adaptation aux changements climatiques dans la planification nationale
 - élaborer une stratégie nationale à long terme de mise en œuvre de l'adaptation
 - renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre de l'adaptation
 - promouvoir la coordination et la synergie au niveau régional, et avec d'autres accords environnementaux multilatéraux.

5b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant

- Améliorer les stratégies existantes et/ou en concevoir de nouvelles pour mener à bien les activités d'adaptation présentées dans la CDN, ce de manière efficace et rentable
 - Les résultats en matière d'adaptation peuvent être atteints en intégrant la résilience à tous les niveaux de la planification nationale et en assurant une coordination avec la programmation du développement.
 - Certaines mesures d'adaptation précises exigeront de nouveaux projets et programmes
 - Les stratégies devraient obtenir l'adhésion des parties prenantes – tant horizontalement (c.-à-d. pour intégrer l'adaptation dans la planification sectorielle et de développement) que verticalement (c.-à-d. pour intégrer la planification nationale jusqu'aux niveaux infranational, des villes et des communautés, et avec les partenaires de la mise en œuvre)
- Assigner des calendriers et des propriétaires aux activités clés dans les stratégies et plans d'action sectoriels, en indiquant les actions à court, moyen et long terme, et en présentant expressément les liens avec la gouvernance de la CDN en général
 - Des plans d'action conjugués pour l'adaptation et l'atténuation peuvent contribuer à parvenir aux avantages mutuels et éviter des résultats contradictoires dans la mise en œuvre de la CDN
- Promouvoir la sensibilité au genre et les résultats transformationnels en matière de genre dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux d'adaptation (p. ex. accès non discriminatoire aux ressources foncières, et leur utilisation, participation équitable aux processus de prise de décisions dans le contexte de la sécurité alimentaire)
- Veiller à ce que les projets d'adaptation fassent preuve de leur contribution aux cibles essentielles de développement telles qu'inscrites dans les ODD et à ce que les projets de développement montrent comment ils comblent les déficits sur le plan de l'adaptation et améliorent les capacités d'adaptation des communautés
- Envisager d'utiliser des évaluations de l'impact macroéconomique des politiques d'adaptation, grâce à des modèles informatisés de l'équilibre général ou d'autres outils. Cela permettra d'évaluer leur impact sur la croissance économique, la distribution des revenus, la pauvreté, les revenus gouvernementaux, les balances commerciales, et les investissements, entre autres.

6. Suivre et notifier les progrès et l'efficacité des actions d'adaptation

6a. Appliquer l'Élément D des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation

- La section « Notification, suivi et examen » des Directives recommande la collecte d'informations sur le processus des Plans nationaux d'adaptation, en l'évaluant au moyen d'un système national de suivi-évaluation et en fournissant des extraits pour notifier les progrès à la CCNUCC. Elle donne des conseils sur les aspects suivants :
 - le suivi du processus
 - l'examen du processus pour évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes
 - la mise à jour itérative du Plan national d'adaptation
 - le travail de proximité sur le processus et la notification des progrès et de l'efficacité.

6b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant⁵⁰

- Les pays peuvent envisager quelques activités et considérations supplémentaires au processus des Plans nationaux d'adaptation, y compris :
 - un examen des processus actuels pour la notification internationale à travers les Communications nationales
 - une réflexion sur la manière d'intégrer les nouvelles exigences pour la Communication sur l'adaptation⁵¹ au titre de l'Accord de Paris dans les systèmes existants de suivi et de notification de l'adaptation
 - clarifier les objectifs pour le suivi afin d'orienter la sélection des indicateurs et des méthodologies qui sont les plus appropriés pour le contexte de chaque pays
- Veiller à ce que les activités de suivi soient mises en œuvre dans l'ensemble du processus des Plans nationaux d'adaptation, en commençant dans l'idéal par la conception et le lancement du système de suivi et d'évaluation pour les actions d'adaptation parallèlement au lancement du processus des Plans nationaux d'adaptation.



Image : iStock

Étude de cas 12 – L'État de Palestine : gérer l'incertitude dans l'élaboration du Plan national d'adaptation

L'État de Palestine s'est heurté à un défi lors de l'élaboration de son Plan national d'adaptation en raison d'un manque de données. Il a surmonté ce défi en faisant intervenir les parties prenantes dans une estimation complète de la vulnérabilité et une estimation de l'adaptation.

Gérer les incertitudes : Ce processus a fait preuve d'innovation en utilisant les définitions des termes tirées du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC, en particulier par rapport à la vulnérabilité. Cela a permis à l'État de Palestine d'identifier les vulnérabilités par rapport aux sensibilités en matière de climat et aux capacités d'adaptation existantes et actuelles, et de réfléchir à des scénarios futurs seulement liés à l'estimation des options d'adaptation. À ce stade, au lieu d'élaborer des modèles climatiques coûteux de mauvaise qualité, des projections tirées du Cinquième rapport d'évaluation ont été utilisées pour définir trois scénarios couvrant la gamme complète d'avenir probables. Ainsi, l'incertitude du climat futur a été gérée de manière raisonnable.

Travailler avec des données limitées : Ce processus a été soutenu grâce à une trousse à outils qui a systématiquement facilité l'application des données factuelles publiées disponibles et l'apport de contributions expertes par les parties prenantes. Cela s'est révélé tout particulièrement important en raison du manque de données quantitatives.

Chiffrage des coûts : Les contributions des parties prenantes ont permis l'élaboration d'une ventilation crédible des coûts pour chaque option d'adaptation sélectionnée, avec un coût total pour les 10 années à venir de 3,54 milliards de \$ US.

Bâtir une compréhension et un engagement communs : Les contributions des parties prenantes ont permis de garantir une compréhension et un engagement communs, et l'approbation et l'engagement ministériels pour mener à bien le plan final ont été obtenus dans tous les thèmes et secteurs. Cela revêtira une importance immédiate au moment d'encourager un examen ultérieur des stratégies et des politiques, afin de veiller à ce qu'elles soient alignées sur le Plan national d'adaptation et ainsi contribuent à intégrer l'adaptation aux changements climatiques.

Un autre aspect important a été le renforcement de la compréhension parmi les parties prenantes des concepts d'adaptation, la définition des termes, et

les facteurs qui doivent être considérés au moment d'identifier et de prioriser les vulnérabilités et les options d'adaptation. Cela a fourni à l'État de Palestine la capacité de maintenir son Plan national d'adaptation comme document « évolutif ». Ce document a d'ores et déjà abouti à l'identification détaillée des besoins financiers, techniques et en matière de capacités par rapport à chaque option d'adaptation.

Étude de cas 13 – Zambie : estimer le coût de l'adaptation

Le gouvernement de la Zambie a entrepris une consultation complète auprès des ministères compétents pour identifier leurs mesures prioritaires en matière d'adaptation et d'atténuation. La Zambie a ensuite rationalisé ces plans séparés pour en faire une CPDN unique convenue, avec une estimation descendante des coûts.

En l'absence de données ventilées, d'autres approches de l'estimation des coûts de l'adaptation ont été utilisées. Par exemple, pour vérifier et justifier l'estimation des coûts avec le degré de détail requis par les agences de financement internationales, deux autres méthodes ont été utilisées.

- En premier lieu, l'estimation des coûts de la Zambie a été comparée à des estimations effectuées par des pays africains similaires. L'estimation des coûts de la Zambie était supérieure aux autres, mais la portée de sa CPDN était aussi plus large et englobait des coûts liés au rôle considérable joué par le pays en Afrique australe (p. ex. son contrôle des sources des fleuves Congo et Zambèze).
- En second lieu, des programmes antérieurs similaires ont été examinés. L'un d'entre eux était le Programme stratégique pour la résilience face aux changements climatiques, financé par la Banque mondiale, qui avait accès au Fonds d'investissement climatique. Cela avait d'ores et déjà été mis en œuvre comme projet pilote, et il a été possible d'examiner le potentiel de transposition d'échelle de ce programme. Le Plan de réponse nationale aux changements climatiques de la Zambie (*National Climate Change Response Plan*) (mené à bien 5 ou 6 ans avant) a aussi été examiné et une variété de priorités ont été identifiées. Ces dernières avaient changé et évolué depuis leur publication, mais la comparaison était encore valide.

Ces méthodes pragmatiques ont permis de justifier le chiffre de 20 milliards de \$ US dont la Zambie

avait besoin pour l'adaptation jusqu'en 2030.⁵² Le travail a aussi identifié des questions et lacunes de développement auxquelles il fallait remédier à l'avenir.

Étude de cas 14 – São Tomé-et-Príncipe : relier les actions d'adaptation aux plans de développement

São Tomé et Príncipe est extrêmement vulnérable face aux changements climatiques et n'a guère de capacités pour s'adapter à leurs impacts. La majorité des populations rurales gagnent leur vie grâce à deux principaux secteurs, l'agriculture et la pêche, et ces deux secteurs sont soumis à des risques importants en raison des changements climatiques.

Pour faire face à cette situation, São Tomé et Príncipe a réussi à aligner les activités menées au titre de son Programme d'action national pour l'adaptation sur les plans nationaux de développement, en se concentrant sur les secteurs prioritaires de développement, notamment :

- adaptation basée sur les terres dans les zones vulnérables
- adaptation côtière pour les communautés vulnérables
- capacités renforcées d'adaptation.

Alignement sur les objectifs de réduction de la pauvreté : Les mesures d'adaptation ont pour objectif d'améliorer la vie des personnes les plus vulnérables du pays, de renforcer la résilience au sein des communautés rurales et la réduction de la pauvreté.

Participation du public : Des entretiens et des enquêtes ont été menés parmi les communautés pauvres et vulnérables dans l'ensemble du pays. Ces consultations publiques ont analysé six secteurs clés : l'agriculture, les forêts et l'élevage ; les pêches ; les travaux publics ; les infrastructures et le tourisme ; l'énergie et l'eau ; la santé ; et la sécurité publique et la protection civile. Cela a contribué à identifier les principaux domaines prioritaires pour l'adaptation au sein de chaque secteur. Une fois les priorités identifiées, le gouvernement a demandé l'aide de la Banque mondiale pour préparer des projets visant à aborder les besoins les plus urgents en matière d'adaptation. Les informations tirées de plans nationaux existants liés aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction de la pauvreté ont aussi intégrées dans le Programme d'action national en matière d'adaptation.

Mise en œuvre coordonnée des projets : Des mécanismes ont ensuite été mis en place pour garantir la supervision efficace de la mise en œuvre de projets par le Comité national de développement durable. Cela aidera la Direction générale de l'environnement, qui fait partie du ministère des Travaux publics et des ressources naturelles, l'agence globale responsable du Programme national d'adaptation

Une unité unique de mise en œuvre du programme coordonnera les projets financés par différents bailleurs de fonds (dont le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme d'adaptation du Japon, et le Fonds pour les pays les moins avancés) afin de garantir une efficacité maximale, des coûts minimums et des capacités institutionnelles améliorées.⁵³



Financement

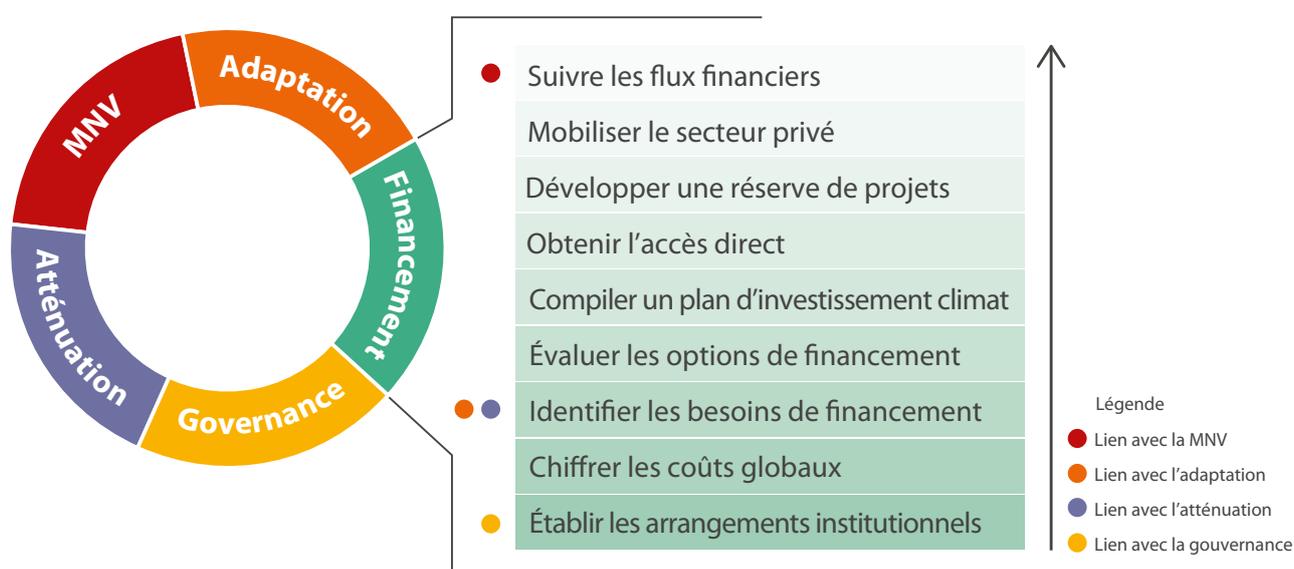
Le financement est crucial pour la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation présentées dans les CDN des pays. Les sources de financement publiques internationales, comme le Fonds vert pour le climat, ne seront pas à elles seules en mesure de fournir les investissements d'envergure requis ; c'est pourquoi des sources de financement comme le secteur privé et les budgets fiscaux nationaux seront requises. Le renforcement des financements issus de sources nationales et externes soutiendra par ailleurs la mise en œuvre des ODD, en particulier ceux qui ont trait à l'élimination de la pauvreté (ODD 1), à la croissance économique (ODD 8) et à la réduction des inégalités (ODD 10).⁵⁴ De même, nombre des CPDN présentées englobaient des conditions pour leur pleine mise en œuvre, comme un soutien international supplémentaire ou amélioré prenant la forme de financements, de transferts de technologies, d'aide technique et de renforcement des capacités. L'amélioration de l'accès aux sources de financement publiques et privées est par conséquent une priorité.

De nombreux pays envisagent d'élaborer un plan national d'investissement dans la lutte contre les changements climatiques. Les plans de ce type présentent le programme d'investissements requis pour mettre en œuvre leur CDN,

et englobent une stratégie pour satisfaire ces besoins de financement (NB : La plupart des CDN ne comportent pas suffisamment d'informations pour représenter des stratégies d'investissement). Afin d'accéder aux financements, les pays doivent pouvoir présenter au minimum des concepts de projet clairs, et ils doivent élaborer des propositions de financement. De plus, ils devront peut-être faire preuve de certaines capacités institutionnelles spécifiques, et l'environnement propice pour la mise en œuvre des politiques et la mobilisation du secteur privé devra éventuellement être amélioré (en veillant à aborder non seulement les barrières financières, mais aussi les barrières techniques et institutionnelles pertinentes).

Les critères de financement spécifiques et les exigences relatives à l'accès diffèrent d'une source de financement à l'autre, mais il y a des principes sous-jacents communs que les pays peuvent aborder pour accroître les flux financiers et améliorer leur préparation en vue de recevoir des financements. De nombreux fonds climat ont des exigences spécifiques (p. ex. liées au genre, à des critères fiduciaires et/ou à des sauvegardes environnementales et sociales), et sont par ailleurs en quête de synergies entre les projets de lutte contre les changements climatiques et les priorités de développement nationales.

Figure 6 : Activités clés du module sur le financement



Lorsqu'ils se pencheront sur le présent module, il sera peut être utile aux pays de se référer aux modules sur l'adaptation et l'atténuation pour considérer les besoins de financement de chaque action d'atténuation et d'adaptation ; au module de MNV pour suivre les flux de financements climat ; et au module sur la gouvernance pour ce qui est des structures institutionnelles et des processus requis pour le financement de la lutte contre les changements climatiques. de la lutte contre les changements climatiques.

Encadré 6 : Le financement et l'Accord de Paris

« Les pays développés Parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement Parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention. » – Article 9.1

Le financement est principalement traité par l'article 9 de l'Accord de Paris, qui rétablit le précédent selon lequel les pays développés devraient prendre la tête de la mobilisation des moyens de financement (article 9.3). Les informations détaillées sur les financements engagés et fournis seront communiquées tous les deux ans par les pays développés (articles 9.5 et 9.7). Les pays +développés peuvent également contribuer au financement, mais cette obligation est volontaire (article 9.2). La fourniture de ressources financières devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation (article 9.4). NB : L'article 6 de l'Accord de Paris traite de l'utilisation de mécanismes de marché, lesquels peuvent aussi fournir une source de financement pour les actions d'atténuation et d'adaptation.

Activités clés

Examiner le paysage actuel du financement climat

1a. Examiner la CDN

- Identifier toute exigence de soutien international précisée dans la CDN, y compris sur les plans du financement, du renforcement des capacités, du transfert de technologies ou d'autres types de soutien international.

1b. Examiner la situation actuelle des stratégies de financement climat

- Parmi les stratégies de financement climat pourraient figurer : tous plans ou politiques existants d'investissement dans la lutte contre les changements climatiques qui pourraient être en place, que ce soit au niveau national, infranational ou sectoriel ; les programmes de travail établis avec tout bailleur de fonds spécifique bilatéral ou multilatéral éventuel ; les réserves de projets menés au titre du Mécanisme de développement propre⁵⁵ ; et les réserves de projets ou programmes de travail menés au titre des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN).

2. Établir des arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de financement climat

Voir l'activité du module sur la gouvernance pour un contenu supplémentaire relatif aux arrangements institutionnels.

2a. Identifier et délimiter les rôles clés sur le financement climat au sein du pays

- Considérer les points focaux gouvernementaux internes dotés de bailleurs de fonds importants bilatéraux et multilatéraux pour les projets d'adaptation et d'atténuation.
- Envisager d'établir un groupe de travail transministériel pour améliorer la coordination sur les questions ayant trait au financement climat entre ces parties.

2b. Identifier une équipe au sein du gouvernement pour prendre la tête de la coordination nationale du financement climat

- Elle pourrait se situer au sein des ministres des finances ou de l'environnement, des commissions de planification ou du bureau du Premier ministre. Il s'agira dans l'idéal d'une équipe équilibrée sur le plan des sexes et mandatée pour :

- planifier et coordonner de manière stratégique l'accès, la mobilisation, le versement et le suivi du financement climat dans l'ensemble du pays
- établir et maintenir la communication avec les points focaux gouvernementaux et avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux
- veiller à une collaboration coordonnée avec les bailleurs de fonds par l'intermédiaire de ces points focaux gouvernementaux
- diffuser des informations aux parties prenantes du pays concernant les critères de financement et les exigences et procédures opérationnelles des principaux bailleurs de fonds.

2c. Intégrer les changements climatiques dans les processus nationaux de budgétisation

- Cela garantira que les priorités de mise en œuvre de la CDN se traduisent dans les budgets, pour contribuer à ce que les politiques, programmes et réserves de projets soient « verts ».
- Cela peut accroître le soutien fiscal national, ainsi qu'international, en faveur des initiatives de lutte contre les changements climatiques.
- Voir l'étude de cas sur l'Économie verte résiliente face aux changements climatiques (*Climate Resilient Green Economy*) de l'Éthiopie pour un exemple de la manière dont l'intégration pourrait être mise en œuvre dans la pratique.

3. Chiffrer les coûts globaux pour la CDN

3a. Entreprendre une revue documentaire pour identifier et chiffrer les coûts des principales sous-actions au sein de chaque action d'atténuation et d'adaptation

Pour chiffrer les coûts de chaque action, il faut identifier le coût des sous-actions, y compris les coûts d'immobilisation initiaux (p. ex. infrastructures), les coûts d'entretien continus, le renforcement des capacités ou la formation, et les ressources humaines requises pour mettre l'action en œuvre

- Une revue documentaire pourrait englober une évaluation d'actions similaires précédemment effectuées au sein du pays, aux niveaux national et/ou infranational, ainsi que l'examen de la manière dont des pays similaires ont éventuellement chiffré les coûts d'actions de ce type.
- NB : Les coûts pour certaines actions pourraient évoluer au fil du temps ; il pourrait se révéler nécessaire de reconsidérer les estimations des coûts à mesure

que de nouvelles informations sont disponibles. Par exemple, les coûts peuvent diminuer au fil du temps en raison de la diminution des coûts des technologies ou de l'élimination des barrières par des politiques pertinentes.

3b. Vérifier ces estimations basées sur des revues documentaires auprès d'experts et de parties prenantes nationaux pertinents

- En vérifiant les résultats de la revue documentaire auprès d'experts pertinents on peut être plus sûr que ces coûts sont plus ou moins corrects et qu'aucun élément important n'a été oublié.
- Ces experts nationaux pertinents peuvent être, par exemple, des ministères, départements et agences gouvernementaux qui sont censés mener la mise en œuvre des actions, ont pris part à la mise en œuvre d'actions similaires, ou ont une expérience en matière de chiffrage des coûts d'actions similaires (p. ex. départements chargés de la planification ou des finances). Il pourrait également s'agir d'investisseurs ou d'universitaires du secteur privé.

4. Identifier les lacunes et besoins en matière de financement

Voir l'activité 6 du module sur l'atténuation et l'activité 4 du module sur l'adaptation pour des informations supplémentaires sur le financement des actions dans ces domaines.

4a. Évaluer et prioriser les actions à entreprendre durant la mise en œuvre de la CDN

- Voir les modules sur l'atténuation et l'adaptation pour un complément d'informations sur l'évaluation et la priorisation des actions ; en résumé, il s'agira vraisemblablement des tâches suivantes :
 - identifier la variété d'actions qui pourraient être entreprises pour mettre en œuvre les éléments d'atténuation et d'adaptation de la CDN
 - prioriser ces actions en étroite consultation avec les parties prenantes clés du pays
 - entreprendre une analyse large des barrières, ainsi que d'autres analyses, pour évaluer l'environnement propice pour chaque action (p. ex. cadres nationaux pour le soutien aux politiques, barrières institutionnelles) et comprendre le mélange de mesures financières et non financières requises pour mettre chaque action en œuvre efficacement.

4b. Évaluer la situation en termes de financement de chaque action prioritaire de la CDN

- Identifier le soutien budgétaire national existant et prévu pour chaque action prioritaire de la CDN, par exemple grâce à l'élaboration de *Climate Public Expenditure and Institutional Examiners*⁵⁶ ou autres cadres.
- Considérer le soutien budgétaire national disponible, ainsi que tout soutien bilatéral et/ou multilatéral attendu et financement émanant du secteur privé.
- Identifier les actions et sous-actions qu'il reste encore à financer entièrement.

4c. Identifier le niveau et le type de soutien requis pour combler chaque lacune de financement

- Évaluer la quantité et le type de soutien requis pour combler chaque lacune de financement (p. ex. renforcement des capacités, aide technique, financement) et le type probable de source de financement (p. ex. gouvernement, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et secteur privé).

5. Évaluer les options de financement public et privé

5a. Évaluer la possibilité d'un soutien fiscal national supplémentaire pour chaque action

- Examiner les politiques de développement, programmes et réserves de projets infrastructurels existants pour évaluer le potentiel d'« écologisation » de ces activités, par exemple les élargir ou les modifier pour y inclure les priorités de la CDN, et trier les risques climatiques ou le potentiel d'atténuation associées à ces projets.
- Identifier les occasions d'intégration des priorités relatives aux changements climatiques dans le processus national de planification budgétaire et infrastructurelle. Cela peut indirectement accroître le soutien fiscal international et national en faveur des initiatives de lutte contre les changements climatiques. Voir le module sur la gouvernance pour un complément d'informations sur l'intégration de la mise en œuvre de la CDN dans l'ensemble du gouvernement.
- Une collaboration supplémentaire avec les départements clés sera peut-être requise, y compris la planification, le financement et les secteurs concernés par la mise en œuvre de la CDN, au niveau national ainsi qu'infranational.

- Considérer quelles informations sur les avantages mutuels de l'action climatique pourraient se révéler utiles pour ces départements, afin d'en obtenir l'adhésion et le soutien.

5b. Évaluer l'éligibilité de chaque action par rapport aux sources de financement bilatérales et multilatérales

- Considérer l'histoire du pays en matière d'accès aux fonds issus de sources bilatérales et multilatérales pour identifier des bailleurs de fonds potentiels avec lesquels le pays a d'ores et déjà une relation. Ils pourraient éventuellement être contactés à court ou moyen terme concernant la possibilité de financer les activités prioritaires de la CDN.
- Identifier toutes nouvelles sources de financements multilatéraux et bilatéraux qui pourraient éventuellement soutenir les actions.
- Évaluer l'admissibilité de chaque action par rapport aux critères de financement pour les sources de financement bilatérales et multilatérales, existantes et nouvelles, potentielles.
- Identifier la meilleure méthode pour permettre au pays d'accéder à chaque source de financement, par exemple accès direct (cela s'applique à un nombre limité de fonds ; voir l'activité 7 du présent module), accès indirect, ou élaboration de MAAN.

5c. Évaluer les options en ce qui concerne l'investissement par le secteur privé pour chaque action

- Évaluer le caractère approprié et potentiellement attractif de chaque action aux yeux du secteur privé. On peut le faire en déterminant si l'action est susceptible de donner lieu à une source prévisible de revenus futurs qui peut couvrir les coûts et générer des bénéfices (p. ex. vente d'électricité aux consommateurs lorsqu'il existe une considérable demande en énergie non satisfaite), ou si le gouvernement pourrait envisager de payer directement des investisseurs du secteur privé (p. ex. un partenariat public-privé au sein duquel les biens sont développés et le gouvernement paie des investisseurs pour qu'ils fournissent les services). If the annual net cash flows will be insufficient, a range of financial and non-financial interventions can be considered (see activity 8 within this module).
- Si les flux de trésorerie nets annuels vont être insuffisants, une variété d'interventions financières et non financières peuvent être envisagées (voir l'activité 8 du présent module).
- Si les investisseurs hésitent à effectuer des investissements considérables dans des projets liés

au climat, réfléchissez à la question de savoir si des projets plus petits et plus faciles à gérer peuvent être financés initialement (p. ex. projets de démonstration ou pilotes), ce qui améliorerait les antécédents financiers pour le secteur ou la technologie, suscitant ainsi l'intérêt du marché.

6. Élaborer un plan national d'investissement climat

- Un plan national d'investissement climat établit le programme d'investissements requis pour mettre en œuvre chaque action prioritaire figurant dans la CDN, ainsi qu'une stratégie pour satisfaire ces besoins de financement. On trouvera des exemples de plans nationaux d'investissement climat sectoriels sur le site internet des Fonds d'investissement climat.⁵⁷
- L'élaboration du plan national d'investissement supposera de consolider l'analyse entreprise dans le cadre des activités 3, 4 et 5 de ce module, et de prendre des décisions concernant les options de financement qui sont les plus appropriées pour chaque action.
- Lors de l'élaboration du plan d'investissement climat, il peut être utile d'examiner la manière dont les pays homologues mettent en œuvre et financent des projets similaires et quelles leçons on peut en tirer.
- Le plan national d'investissement climat devrait se fonder sur les plans d'investissement climat éventuels déjà en place et les renforcer, en plus de s'inspirer des réserves de projets et des programmes de pays entrepris au titre de MAAN ou du Mécanisme de développement propre qui ont été mis au point pour certains bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux

7. Obtenir un accès direct aux fonds climat internationaux pour les institutions nationales et infranationales

- Il existe un nombre limité de fonds internationaux qui permettent un accès direct, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial et la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne.
- L'accès direct signifie que les institutions nationales ou infranationales reçoivent directement des fonds des sources de financement et les déboursent pour des projets pertinents, c.-à-d. sans une agence internationale qui gère ou supervise les fonds en tant qu'intermédiaire.
- Chaque fonds a des exigences différentes en matière de l'accréditation des institutions en quête d'un accès direct, y compris la preuve de capacités

de gestion financière et administrative, de suivi-évaluation, de gestion de projet, d'intégration du genre et d'équité entre les sexes, et de gestion environnementale et sociale.

- Il peut se révéler utile aux pays qui souhaitent obtenir l'accès direct de procéder dans un premier temps au tri d'une sélection d'institutions nationales et infranationales par rapport aux exigences d'accréditation pour le ou les fonds pertinents, afin d'identifier les institutions admissibles potentielles et les ressources requises pour satisfaire pleinement les exigences en matière d'accréditation.
- Pour les pays dotés d'institutions qui sont déjà accréditées (en fonction de la source de financement, elles peuvent être désignées comme « entités accréditées », « entités chargées de la mise en œuvre » ou expression similaire), l'étape suivante peut consister à élaborer une réserve des projets et à présenter des propositions de financement pour pouvoir accéder aux financements (voir l'activité 8 de ce module).
- NB : Les institutions qui chercheront à accéder aux sources de financement ne seront pas forcément les mêmes que celles qui mènent la mise en œuvre des actions.

8. Élaborer une réserve de projets et des propositions de financement pouvant être présentées à différentes sources de financement

8a. Développer les capacités techniques et relationnelles au sein des ministères gouvernementaux pour élaborer une réserve de projets

- Parmi les capacités qui peuvent soutenir l'élaboration d'une réserve de projets, on peut citer les suivantes :
 - aptitude à entreprendre des évaluations des besoins financiers et technologiques dans l'ensemble des secteurs prioritaires du pays, afin d'évaluer les domaines dans lesquels les efforts doivent être concentrés et de veiller à ce que les projets soient robustes
 - compréhension des technologies disponibles pour veiller à ce que les technologies les plus adaptées et les plus efficaces soient utilisées
 - coordination avec les ministères compétents pour élaborer des propositions de projet conjointes et se frayer un chemin parmi les priorités ministérielles
 - savoir-faire en modélisation financière et en analyse du rapport coûts/avantages afin de déterminer la faisabilité financière des projets

proposés et de veiller à ce que les projets ne dépassent pas les limites du budget du pays

- compétences en écriture pour développer des argumentaires commerciaux et des notes conceptuelles de projet, afin de garantir les résultats les plus efficaces pour les projets mis en œuvre
- les capacités requises pour concevoir et sélectionner des projets et programmes de lutte contre les changements climatiques.
- Tout effort de renforcement des capacités en matière de lutte contre les changements climatiques pourrait englober l'intégration des principes des ODD dans les concepts de projet, en particulier en matière d'équité entre les sexes.
- La mise en œuvre de la CDN nécessitera une réserve robuste de projets de lutte contre les changements climatiques, en plus de l'intégration des activités liées au climat dans les programmes infrastructurels existants et proposés. Cela est susceptible de faire intervenir des initiatives dirigées non seulement par le ministère de l'environnement du pays, mais aussi par les ministères chargés de la planification, des transports, de l'énergie, etc. Pour soutenir l'intégration des activités liées au climat dans les projets et programmes infrastructurels, il pourrait se révéler utile de développer les capacités dans tous les départements gouvernementaux prenant part à la mise en œuvre de la CDN.
- Par ailleurs, il peut y avoir des parties prenantes non gouvernementales qui ont des rôles clés à jouer dans la conception et la sélection des projets de lutte contre les changements climatiques. Il pourrait se révéler utile de les inclure dans tout programme de renforcement des capacités.

8b. Élaborer des propositions de financement pouvant être partagées avec des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

- De nombreuses sources de financement bilatérales et multilatérales permettent la présentation de notes conceptuelles de projet, de manière à ce qu'un feedback initial puisse être reçu quant à l'admissibilité et la viabilité du projet, avant de préparer une proposition de financement complète.
- Les exigences relatives aux propositions de financement complètes varieront d'un bailleur de fonds à l'autre ; elles engloberont en général des informations sur les exigences de financement (p. ex. cofinancement à fournir par le pays), ainsi qu'une description détaillée des activités du projet et des résultats escomptés.
- Lors de la préparation de propositions de financement, il faut garder en tête toute note conceptuelle ou

modèle de proposition fourni(e) par le bailleur de fonds, ainsi que les critères d'admissibilité.

- Certains bailleurs de fonds pourraient apporter un soutien à l'élaboration des concepts et propositions de projet.
- Il pourrait se révéler utile de rencontrer le bailleur de fonds pour recevoir un feedback précoce sur les idées de projet et pour déterminer si elles s'inscrivent dans les critères de sélection du bailleur de fonds.

8c. Élaborer des propositions de financement qui peuvent être présentées à des sources de financement potentielles du secteur privé

- Il peut se révéler utile de rencontrer des investisseurs du secteur privé pour recevoir un feedback précoce sur les idées de projet, par exemple grâce à des discussions en table ronde et des consultations (voir l'activité 9 de ce module pour un complément d'informations sur la mobilisation du secteur privé).
- Le secteur privé souhaite en général recevoir des propositions de financement qui abordent les préoccupations suivantes :
 - La solution technique est-elle le fruit d'une réflexion rigoureuse ?
 - La technologie a-t-elle fait ses preuves ?
 - Les compétences requises pour mettre au point le projet sont-elles disponibles au sein ou à l'extérieur du pays ?
 - Quels sont les recours disponibles si les projets sont mal bâtis ou si les coûts d'exploitation sont plus élevés que prévu (p. ex. cautionnements d'exécution émanant d'entreprises de construction) ?
 - D'où proviendront les revenus permettant de payer les financiers (p. ex. ventes aux consommateurs, soutien de la part du gouvernement, concessions) ?
 - Quelles sont les garanties qui peuvent être données quant à la réalisation des revenus (p. ex. soutien gouvernemental supplémentaire, garanties gouvernementales et cotes de crédit, accords sur les prix minimums et prévisions réalistes de la demande) ?

9. Accroître la mobilisation du secteur privé et surmonter les barrières entravant l'investissement

9a. Évaluer et améliorer l'environnement national d'investissement

- Identifier les barrières entravant l'investissement par le secteur privé dans l'ensemble des actions prioritaires pour la mise en œuvre de la CDN. Il peut s'agir de risques perçus ou réels (p. ex. risques de crédit, risques politiques ou liés aux politiques, risques technologiques), l'échelle de l'opportunité d'investissement disponible (p. ex. des coûts de transaction trop élevés par rapport à l'échelle de l'opportunité) ou bien les retours sont trop faibles (p. ex. en raison des taux d'intérêt ou des impôts).
- Identifier la gamme d'interventions financières et non financières requises pour éliminer les barrières entravant l'investissement par le secteur privé dans l'ensemble des actions prioritaires pour la mise en œuvre de la CDN.
 - Parmi les interventions financières on peut citer : instruments d'atténuation des risques (p. ex. assurance contre les risques liés aux politiques, garanties partielles étayées par le gouvernement ou les bailleurs de fonds) ; les prêts assortis de conditions privilégiées (p. ex. pour améliorer la viabilité financière des projets) ; subventions (p. ex. pour améliorer la viabilité financière des projets ou les évaluations des risques liés au climat et les audits de l'efficacité énergétique) ; instruments d'agrégation (p. ex. pour accroître l'échelle des opportunités d'investissement) ; allègements fiscaux (p. ex. pour les technologies bas carbone ou résilientes face aux changements climatiques) ; tarifs de rachat (p. ex. comme moyens incitatifs pour les énergies renouvelables) ; et partenariats publics-privés.
 - Parmi les interventions non financières on peut citer les suivantes : renforcement de l'État de droit (p. ex. pour que les investisseurs puissent se faire indemniser si les fournisseurs d'énergie ne respectent pas les accords d'utilisation) ; mise au point de services de rapprochement (p. ex. entre promoteurs de projet et financiers) ; renforcement des capacités pour le secteur financier (p. ex. pour aborder les risques perçus associés aux technologies bas carbone ou résilientes face aux changements climatiques) ; et transfert des connaissances (p. ex. rédaction de guides étape par étape pour l'élaboration de projets, préparation de modèles juridiques pour les accords d'achat d'électricité, contrats de bail et accords de prêt).

- Élaborer des structures de financement publiques-privées et lancer des projets pilotes pour présenter des modèles commerciaux viables et attirer des investissements climat supplémentaires.
- Examiner les approches utilisées par les pays homologues en matière de financement public-privé et déterminer si elles pourraient être applicables.

9b. Renforcer les capacités des départements pertinents au moment d'identifier et d'élaborer des opportunités financièrement viables pour le secteur privé

- Parmi les capacités qui peuvent aider les responsables gouvernementaux à identifier et élaborer des opportunités financièrement viables pour le secteur privé, on peut citer les suivantes :
 - comprendre comment les projets similaires aux actions envisagées sont normalement financés au sein du pays, afin de contribuer à bâtir des modèles financiers pour chaque projet ; il s'agit entre autres de comprendre les aspects suivants : quelle est l'envergure des prêts les plus courants au sein du pays ? Combien de temps durent la plupart des prêts ? Quelle est la monnaie de la plupart des prêts ? Quels sont les taux d'intérêt normalement appliqués ? Y a-t-il un marché des obligations ou un marché actif des actions ? Des banques extérieures au pays prêtent-elles à un projet ?
 - connaissance de la terminologie financière et relative aux investissements (p. ex. : périodes de retour sur investissement, taux internes de rendement, rendements des actions, rendement des projets avant impôt et avant financement)
 - compréhension des contraintes et des exigences des investisseurs (p. ex. les banques doivent en général voir des flux nets de trésorerie suffisants pour accorder des prêts sans difficulté)
 - connaissance de la gamme de mécanismes financiers et non financiers disponibles pour accroître la viabilité financière des projets pour le secteur privé et pour réduire les risques (p. ex. le risque de dépassement de coûts, sources de revenus plus faibles que prévu), ainsi que des différentes manières de demander la participation du secteur privé dans les projets (p. ex. concours de financement, appel d'offres pour les projets)
 - compétences et expérience au moment de mener des négociations commerciales avec le secteur privé

9c. Accroître la participation du secteur privé aux politiques, stratégies, comités de coordination et organes de financement nationaux en matière de climat

- Promouvoir un dialogue public-privé accru sur le financement climat à travers des forums réguliers et des institutions. Il peut s'agir d'associations sectorielles, de plateformes d'investisseurs et de consultations publiques.
- Un dialogue public-privé accru peut aboutir à une compréhension améliorée des opportunités en matière de lutte contre les changements climatiques au sein du secteur privé, ainsi qu'à une meilleure estimation des barrières à l'investissement et de la manière dont elles peuvent être éliminées.
- Faire participer le secteur privé à la conception et à la mise en œuvre de politiques et projets nationaux de lutte contre les changements climatiques, afin de mieux comprendre les barrières à l'investissement et d'étudier conjointement les opportunités.

10. Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV des financements climat

Voir le module sur la MNV pour un complément d'informations sur la conception et la mise en œuvre d'un système de MNV des financements climat.

10a. Identifier les dépenses liées au climat dans l'ensemble des flux de financement pertinents

- En se basant sur tous systèmes de MNV des financements qui sont éventuellement en place (p. ex. pour les Rapports biennaux actualisés), élaborer des méthodologies standards et des indicateurs clés des performances pour un système de MNV des financements climat, y compris adopter une définition – avec toutes les parties prenantes concernées – de ce qui constitue des activités liées aux changements climatiques.
- Identifier tous les départements et institutions pertinents qui sont susceptibles de recevoir des financements climat et mettre en place des accords de partage de données (protocoles d'accord) entre les départements et les institutions pertinents, et l'équipe chargée du suivi des financements climat.

10b. Suivre et notifier les dépenses liées aux changements climatiques dans l'ensemble des flux de financement pertinents

- Introduire une notification régulière des activités en matière de changements climatiques pour les ministères gouvernementaux et les entités chargées de la mise en œuvre, en utilisant des indicateurs clés des performances pour garantir la compatibilité des données.
- Élaborer un système de suivi central qui permet aux utilisateurs de saisir des données à l'aide de modèles standards.
- Traiter et analyser les données régulièrement, présentant les conclusions dans un rapport pouvant être utilisé pour orienter la réflexion stratégique de l'équipe qui dirige la coordination des financements climat.

10c. Élargir et améliorer la MNV des financements climat

- Améliorer le système de MNV sur la base des enseignements, et élargir la portée des financements suivis à tous les bailleurs de fonds et institutions concernées, ce sur plusieurs années.
- Si les Rapports biennaux actualisés ont présenté des données sur les financements climat internationaux reçus, évaluer et revoir les définitions pour veiller à ce qu'elles correspondent aux cibles de la CDN et vérifier que la liste des institutions est bien complète.
- Évaluer et combler les lacunes, étape par étape, sur un calendrier plus long.

Étude de cas 15 – Éthiopie : accès amélioré aux financements grâce à la mise au point de fonds centraux nationaux

Le Mécanisme pour une économie verte résiliente face aux changements climatiques (*Climate Resilient Green Economy Facility*) du gouvernement éthiopien est le principal mécanisme conçu pour mobiliser, accéder et combiner les sources de financement publiques et privées, nationales et internationales afin de soutenir le développement institutionnel et la mise en œuvre de la Stratégie pour une économie verte résiliente face aux changements climatiques (*Climate Resilient Green Economy Strategy*) du pays. Ce mécanisme est devenu opérationnel en 2012 et il est prévu qu'il fonctionne jusqu'en 2030. Il est hébergé par le ministère des Finances et de la coopération économique et gouverné par le Comité de pilotage ministériel pour une économie verte résiliente face aux changements climatiques (*Climate Resilient Green Economy Ministerial Steering Committee*), lequel est présidé par le bureau du Premier ministre, qui détermine les priorités globales.

Cette configuration présente plusieurs avantages.

- **Financement souple, coordonné et prévisible.** En tant que fonds central, le mécanisme propose des financements grâce à une variété d'instruments de financement : prêts, cofinancement, paiements basés sur les résultats et subventions pour des actions et projets conformes à la stratégie nationale et aux objectifs de développement. Les financements sont versés aux entités chargées de la mise en œuvre aux niveaux fédéral et régional afin d'entreprendre des projets conformes à la Stratégie pour une économie verte résiliente face aux changements.
- **Une coordination accrue entre activités liées aux changements climatiques.** Elle constitue un point unique où les parties prenantes peuvent se rassembler et prendre des décisions sur les questions ayant trait aux changements climatiques, ce qui renforce la coopération, l'efficacité et l'efficacité.
- **Suivi, contrôle et notification des financements compétents pour les bailleurs de fonds.** Chaque trimestre, le gouvernement présente un compte rendu public du total des fonds reçus et versés, y compris les dépenses. Des relevés financiers annuels audités sont aussi publiés. Le mécanisme a des manuels opérationnels détaillés en place, qui

peuvent être utilisés pour montrer aux bailleurs de fonds que des normes fiduciaires sont en place pour veiller à ce que les financements soient utilisés aux fins prévues.

- **Amélioration de la mobilisation du secteur privé.** Le mécanisme donne confiance dans les actions du gouvernement, ce qui permet de faire en sorte que les préoccupations du secteur privé et les barrières des marchés soient clairement reconnues dans les plans de conception et de mise en œuvre.⁵⁸

Étude de cas 16 – Inde : utilisation du Mécanisme de développement propre pour financer l'atténuation sensible au genre

Le programme indien Clean Development Mechanism Biogas Program de Bagepalli a été enregistré en 2005 comme le premier projet pro-pauvres du monde entrepris au titre du Mécanisme de développement propre.⁵⁹ Il a introduit 5 500 unités de biogaz qui convertissent les bouses de vache en combustible destiné à la cuisson des aliments et a fourni des fourneaux propres aux ménages pauvres. Il s'agit d'un bon exemple de mécanisme de financement climat qui a donné lieu à des avantages mutuels atténuation-adaptation-développement, et qui a été mené de manière sensible au genre.

Ce projet a amélioré la qualité de vie générale et le bien-être social des familles, et en particulier des femmes et des enfants. Il a réduit la collecte de bois de feu, accru l'accès aux sources d'énergie et facilité la cuisson des aliments, ce qui a donné plus de temps libre aux femmes, qui peuvent ainsi entreprendre des activités rémunératrices et d'autres activités de production. Il a aussi réduit la pollution de l'air à l'intérieur des logements, ce qui a amélioré la santé des familles. Les communautés ayant pris part au programme, et en particulier les femmes, ont profité des revenus générés en vendant des crédits d'émissions.⁶⁰

Étude de cas 17 – Ouganda : mobilisation du développement par le secteur privé d'énergies renouvelables à petite échelle à l'aide d'un tarif de rachat

Le réseau électrique ougandais se heurte à la menace d'un problème d'approvisionnement en électricité, ce

qui menace la croissance économique. Il existe à l'heure actuelle des barrières considérables qui entravent l'introduction d'énergies renouvelables à petite échelle en raison d'un manque de moyens incitatifs ou d'un cadre juridique et de politiques transparent et cohérent.

Le *Global Energy Transfer Feed-in-Tariff* (GET FiT), lancé en mai 2013, entend encourager les investissements privés dans les projets d'énergies renouvelables en Ouganda afin d'améliorer la croissance économique, de réduire la pauvreté et d'atténuer les effets des changements climatiques. Plus précisément, il cherche à accélérer 20 projets d'énergies renouvelables à petite échelle, dont le total s'élève à 170 mégawatts et à 830 gigawatts-heures par an. Il a été mis au point par le gouvernement ougandais, l'Autorité de réglementation de l'électricité (*Electricity Regulatory Authority*) ougandaise et la banque de développement allemande KfW, avec le concours d'autres gouvernements et fonds et celui de la Banque mondiale. Fin 2015, il y avait 17 projets en cours de construction ou de mise en œuvre aux quatre coins de l'Ouganda, y compris un projet de biomasse, deux projets solaires photovoltaïques et de nombreux projets hydro-électriques.⁶¹ Les 17 projets ont une capacité combinée de 157 mégawatts.

Ce programme utilise plusieurs approches. Le *Premium Payment Mechanism* GET FiT est le principal levier de soutien. Il s'agit d'une prime basée sur les résultats conçue pour compléter le propre tarif de rachat de l'Ouganda pour les énergies renouvelables. Ces paiements complémentaires sont versés aux projets d'énergies renouvelables pour fournir en énergie le réseau électrique national sur 20 ans. Le soutien est concentré sur le début du programme, de sorte que les fonds sont versés durant les cinq premières années d'opération, durant les premières périodes de remboursement de la dette, facilitant ainsi l'octroi de prêts commerciaux.

Ce programme résout également des problèmes techniques, de réglementation et juridiques. Un soutien a été apporté pour examiner, mettre à jour et standardiser les documents juridiques requis pour mener à bien les projets afin de réduire les coûts de transaction et les délais. Les parties prenantes clés, y compris les promoteurs des projets et leurs banques et avocats respectifs, ont pris part à un processus consultatif afin de veiller à l'acceptation large des documents révisés.

Le cadre de suivi-évaluation GET FiT assure le suivi des extrants, résultats et impacts du programme. Des indicateurs quantitatifs sont recueillis auprès des promoteurs de projets et des parties prenantes

importantes, et des bilans des performances biennaux sont menés par un consultant indépendant. Leur objectif est de déterminer sous un angle critique et indépendant si GET FiT atteint ses cibles et objectifs.

Étude de cas 18 – Bangladesh : le Programme *Solar Homes System*

Le Programme *Solar Homes System* est un des programmes d'énergies renouvelables hors-réseau en croissance la plus rapide du monde. Il a pour objectif de fournir de l'énergie propre aux zones hors-réseau du Bangladesh et fait partie de la vision du gouvernement concernant l'« Accès à l'électricité pour tous » d'ici à 2021. Il a été impulsé par *Infrastructure Development Company Limited* (IDCOL), une banque publique de financement d'infrastructures, avec le soutien de partenaires de développement comme la Banque asiatique de développement. Depuis son lancement en 2003, il a fourni en énergie solaire 3,5 millions de ménages dans des zones hors-réseau. Cela a permis un accès à l'électricité 24 heures sur 24 et réduit l'utilisation de lampes à pétrole, lesquelles produisent des émissions nocives pour la santé.

Un partenariat robuste : Un aspect clé du succès de ce programme a été la collaboration entre IDCOL et son réseau de plus de 50 organisations partenaires de la base populaire. Ces organisations partenaires mettent en œuvre le programme en vendant, installant et entretenant le système solaire. IDCOL travaille par ailleurs avec un certain nombre d'organisations de développement, y compris la Banque mondiale, le Département britannique pour le développement international et le Fonds pour l'environnement mondial, entre autres. Ils ont apporté un soutien financier et technique en vue de la mise en œuvre et de l'expansion du programme.

Programmes de financement innovants : IDCOL trie et sélectionne des organisations partenaires et leur propose ensuite des programmes de refinancement et de subventions. Cela s'est avéré constituer une bonne façon de mettre des fonds privés nationaux à la disposition des ménages à travers des initiatives publiques pour l'énergie solaire.

Impacts positifs sur le bien-être : L'impact du programme sur l'éducation et le travail à domicile (principalement des femmes) a été considérable. Le système d'éclairage accroît le nombre d'heures pendant lesquelles on peut marcher et travailler, et donne plus de temps pour les activités productives des ménages, la lecture et le travail scolaire, ainsi que pour

les interactions sociales. L'éclairage accroît par ailleurs la sécurité, ce qui a un impact positif sur les femmes en particulier.

Étude de cas 19 – Inde : mobiliser des financements pour mettre en œuvre la CDN à travers des obligations vertes

La CDN de l'Inde a une cible ambitieuse qui consiste à ajouter 175 gigawatts de capacité en énergies renouvelables d'ici à 2022. On estime que cela nécessitera des financements s'élevant à 200 milliards de \$ US et donc la participation de marchés des capitaux internationaux, à travers des instruments innovants comme les obligations vertes.

Dans sa CDN, l'Inde a inclus l'introduction d'obligations infrastructurelles non imposables d'une valeur de 50 milliards de INR (794 millions de \$ US) pour le financement de projets d'énergies renouvelables durant l'exercice financier 2015/16. Elle s'est également concentrée davantage sur le soutien technique et l'élargissement des opportunités pour les investisseurs, y compris en autorisant la propriété à 100 pour cent des projets d'énergies renouvelables par des entités étrangères. En procédant ainsi, le gouvernement de l'Inde contribue à présenter les arguments

commerciaux pour les NDC. Et en janvier 2016, le Securities Exchange Board de l'Inde a présenté un document conceptuel définissant les lignes directrices pour l'émission et la cotation en bourse d'obligations vertes afin d'en faciliter leur adoption en Inde.

Croissance des obligations vertes indiennes :

La YES BANK, quatrième banque du secteur privé de l'Inde, a réussi à émettre les premières obligations d'infrastructures vertes du pays en 2015. La banque s'est engagée à soutenir les projets d'énergies propres afin de produire 5 000 mégawatts d'ici à 2020. Ensuite, en mars 2015, une autre institution bancaire de premier plan, l'Exim Bank of India, a émis une obligation verte quinquennale de 500 millions de \$ US, première obligation verte en dollars de l'Inde. L'Exim Bank utilisera dans un premier temps les recettes nettes pour financer des projets verts admissibles dans d'autres pays, y compris le Bangladesh et le Sri Lanka.

En juin 2016, l'Axis Banks de l'Inde a lancé la première obligation verte cotée en bourse et certifiée à l'échelle internationale, et obtenu 500 millions de \$ US pour financer des projets de lutte contre les changements climatiques de par le monde. Cette obligation, certifiée par le Climate Bonds Standards Board, a été cotée à la Bourse de Londres.⁶²



Image : Indian Institute for Public Health



Mesure, notification et vérification

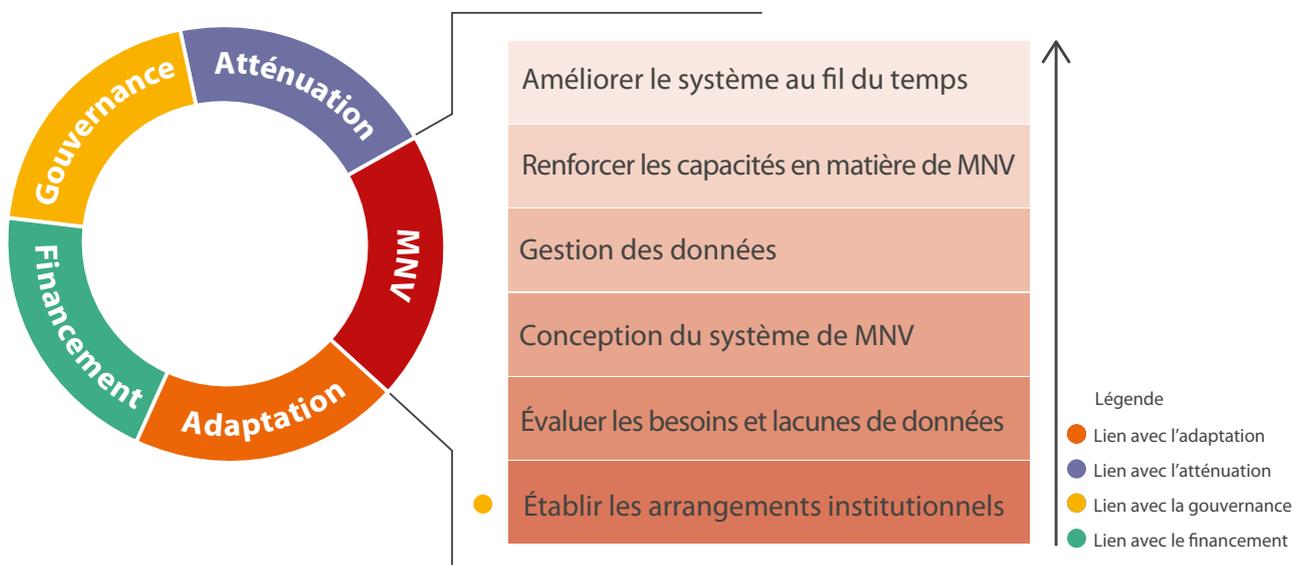
Dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN, la MNV désigne le processus par lequel les pays suivent et notifient (présentent des rapports sur) la mise en œuvre et les impacts des actions d'atténuation et d'adaptation, et sur les financements utilisés pour soutenir ces actions. Ces trois éléments centraux – atténuation, adaptation et

financement⁶³ – peuvent être des éléments d'un système unique intégré national de MNV, ou bien des systèmes de MNV séparés. Le tableau 2 recense les systèmes de MNV requis pour suivre la mise en œuvre de la CDN au titre de chacun de ces éléments.

Tableau 2 : Systèmes nationaux de MNV pour suivre la mise en œuvre de la CDN

Système de MNV	Pertinence pour la mise en œuvre de la CDN
Atténuation	<ul style="list-style-type: none">Évaluer les progrès en cours en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre vers la cible globale (en examinant l'inventaire des gaz à effet de serre), et des émissions futures prévues (en examinant les projections des gaz à effet de serre), aux niveaux national et sectoriel, afin de comprendre l'impact agrégé des actions d'atténuation à l'heure actuelle et à l'avenir.Entreprendre un suivi-évaluation⁶⁵ pour suivre la mise en œuvre et évaluer les impacts de chaque action d'atténuation, afin de veiller à ce que les actions contribuent aux engagements des CDN et saisissent les enseignements sur les politiques qui donnent les meilleurs résultats (et pourquoi) afin d'éclairer la conception des politiques futures.
Adaptation	<ul style="list-style-type: none">Suivi-évaluation pour suivre la mise en œuvre et évaluer l'efficacité des actions d'adaptation entreprises, afin d'éclairer des mises à jour régulières des Plans nationaux d'adaptation.Intégrer les enseignements dans les actions ultérieures du processus des Plans nationaux d'adaptation.⁶⁶
Financement	<ul style="list-style-type: none">Suivre les flux des financements climat pour la mise en œuvre de la CDN, y compris les financements publics internationaux, les budgets nationaux et les financements climat privés, afin d'améliorer la transparence globale des flux de financement climat et d'évaluer si l'échelle/le type d'exigences de financement pour la mise en œuvre de la CDN sont abordés.

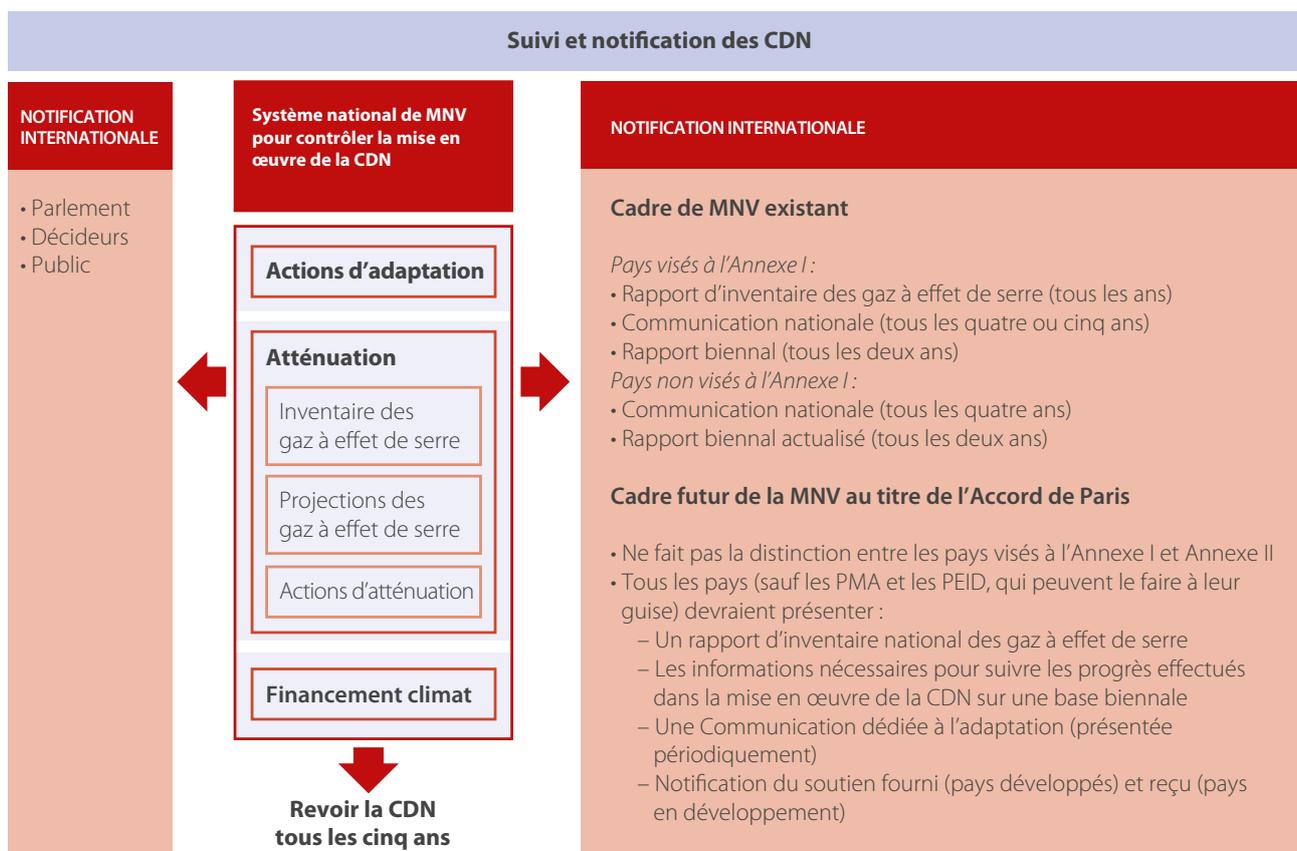
Figure 7 : Activités clés du module sur la MNV



Étant donné les chevauchements entre les ODD et les actions de lutte contre les changements climatiques, les systèmes de MNV utilisés pour la mise en œuvre de la CDN peuvent éventuellement être utilisés pour suivre la mise en œuvre des ODD également, en particulier les objectifs ayant trait à l'atténuation, à l'adaptation et au financement.⁶⁴ Ils pourraient aussi être utilisés pour suivre l'impact sensible au genre des actions de lutte contre les changements climatiques et l'efficacité des initiatives d'intégration du genre.

Le contrôle et la notification des progrès de la mise en œuvre de la CDN sont requis pour satisfaire les exigences internationales de notification des pays, et aussi pour satisfaire les exigences nationales. Parmi ces exigences pourraient figurer des rapports destinés au parlement et au public pour améliorer la transparence, et aux décideurs pour éclairer les décisions au moment de mettre à jour ou de compléter les actions d'atténuation ou d'adaptation existantes. Les systèmes de MNV pour la mise en œuvre de la CDN peuvent se baser sur les systèmes de MNV existants, tels que résumés dans le tableau 3.

Figure 8 : Notification pour les publics nationaux et internationaux



NB : Les Parties visés à l'Annexe I englobent les pays industrialisés qui étaient membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 1992, plus les pays dont l'économie est en transition. Les Parties non visés à l'Annexe I sont pour la plupart des pays en développement.⁶⁷

Tableau 3 : Systèmes existants de MNV pour le suivi de la mise en œuvre de la CDN

Secteur	Systèmes existants de MNV
Atténuation	<ul style="list-style-type: none"> Les pays en développement sont susceptibles d'avoir un système de MNV pour la notification des émissions nationales de gaz à effet de serre (inventaire des gaz à effet de serre) pour leur rapport biennal actualisé. De plus, les pays peuvent notifier la mise en œuvre et les impacts des actions d'atténuation au titre de la notification des Rapports biennaux actualisés. Ces systèmes de collecte de données et de notification sont susceptibles de fournir la fondation pour la MNV de l'atténuation en vue de la mise en œuvre de la CDN. Des améliorations potentielles peuvent être requises, en fonction de la portée et du type de la contribution à l'atténuation figurant dans la CDN. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Lorsque la CDN englobe une contribution à l'atténuation basée sur l'intensité des émissions par rapport au PIB, alors des données liées au PIB seront requises. Lorsque la CDN précise un résultat d'atténuation par rapport à une base de référence dynamique fondée sur le <i>statu quo</i> (<i>business-as-usual</i>), des données sur les moteurs de ces projections seront requises (p. ex. population, PIB). On trouvera des informations supplémentaires sur l'évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs d'atténuation dans le <i>Greenhouse Gas Protocol Mitigation Goal Standard</i> du WRI68.⁶⁸
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Les pays peuvent d'ores et déjà disposer d'un système de MNV pour présenter des rapports sur la mise en œuvre et les impacts des actions d'adaptation pour leurs Communications nationales, ou dans le cadre de la mise en œuvre des directives du processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC (il n'y a pas d'exigence de notification des actions d'adaptation dans les Rapports biennaux actualisés). L'Accord de Paris établit une exigence relative à des Communications sur l'adaptation périodiques conjointement avec d'autres rapports clés. Par conséquent, pour les pays qui ont inclus un élément d'adaptation dans leur CDN, ces systèmes existants sont susceptibles de fournir la fondation pour la MNV de l'adaptation en vue de la mise en œuvre de la CDN, avec des améliorations potentielles requises en fonction de la portée des contributions à l'adaptation figurant dans la CDN.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible que les pays aient d'ores et déjà mis en place un système de MNV pour notifier le soutien reçu pour leur rapport biennal actualisé. Par conséquent, pour les pays dont les CDN dépendent de la réception d'un soutien international, il peut y avoir des systèmes existants capables de constituer la fondation pour un système de MNV du financement en vue de la mise en œuvre de la CDN.

Il sera peut-être utile aux pays, lorsqu'ils examineront ce module, de se référer aux modules sur l'atténuation et l'adaptation, afin de réfléchir aux indicateurs qui pourraient se révéler appropriés pour suivre la mise en œuvre et l'efficacité des actions d'atténuation et d'adaptation, au module sur le financement pour ce qui est du suivi des flux de financement et au module

sur la gouvernance pour ce qui est des structures et processus institutionnels pour une MNV nationale robuste, mais aussi pour ce qui est de la manière dont les extraits de la MNV peuvent être utilisés pour éclairer la prise de décisions et accroître l'adhésion à la lutte contre les changements climatiques.

Encadré 7 : La MNV et l'Accord de Paris

« Afin de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace, il est créé un cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective. » – Article 13.

Des références à la MNV sont incluses dans l'ensemble de l'Accord de Paris, mais se trouvent principalement dans les Articles 13 et 14.⁶⁹ Le cadre mentionné dans l'Article 13.1 contribuera à contrôler les actions d'atténuation et d'adaptation (Articles 13.5 et 13.6) et confèrera une certaine flexibilité à certaines parties (Article 13.2). Le cadre n'a pas encore été décidé, mais il se fondera sur les arrangements de transparence existants au titre de la CCNUCC, comme les Communications

nationales, les Rapports biennaux actualisés et les consultations et analyses internationales (Article 13.3), en plus d'introduire une nouvelle exigence concernant la notification des communications sur l'adaptation.

Ce nouveau cadre de transparence éclairera l'inventaire mondial (Article 14), qui sera utilisé pour évaluer les progrès mondiaux par rapport aux objectifs visant à limiter le réchauffement à 2°C ou au niveau plus ambitieux de 1,5°C, et la situation des efforts d'adaptation. L'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (*Capacity Building Initiative for Transparency*) est établie (Décision P.85) pour aider les pays en développement à satisfaire les exigences de transparence accrue au titre de l'Article 13.

Activités clés

1. Examiner les activités actuelles de MNV

1a. Examiner la CDN

- Identifier les domaines dans lesquels la MNV est requise, sur la base de votre CDN : atténuation, adaptation, financement climat, ODD ou tout avantage mutuel important des actions climat (p. ex. accès à l'énergie, création d'emplois).
- Le système de MNV peut être conçu par étapes, certains éléments devenant opérationnels au cours d'années ultérieures.
- Déterminer si la CDN stipule d'ores et déjà des approches et/ou rôles de MNV spécifiques.
- Considérer les besoins en données pour rendre ce processus possible.

1b. Examiner les processus nationaux de MNV existants

- Examiner les récents Rapports biennaux actualisés et/ou les Communications nationales soumises, en identifiant comment les données (p. ex. atténuation, adaptation, financement climat) ont été générées pour ces rapports, la fréquence de la collecte des données et qui y prend part (p. ex. bureaux statistiques, ministères sectoriels et leurs institutions affiliées).

2. Établir les arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de MNV

Voir l'activité 3 du module sur la gouvernance pour un contenu supplémentaire sur les arrangements institutionnels.

2a. Mettre en place un comité de pilotage de la MNV

- Le rôle de ce groupe consiste à superviser la conception et la mise en œuvre par étapes du système national de MNV pour l'adaptation, l'atténuation et le financement climat. Il pourrait s'agir d'un sous-groupe pour un groupe de pilotage plus large de la mise en œuvre de la CDN.
- Aligner le plan de travail du groupe sur le cycle quinquennal de la CDN (voir l'introduction du Guide de démarrage rapide pour un complément d'informations) pour que les données puissent être recueillies afin de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de la CDN et d'éclairer les décisions futures en matière de politique (p. ex. l'introduction de nouvelles politiques et de modifications des politiques existantes).

2b. Se mettre d'accord sur une institution phare globale pour le système de MNV

- Cette institution devrait avoir des capacités en matière d'adaptation et d'atténuation.
- Elle sera chargée de la mise en place et de la coordination globales du système de MNV et recevra des conseils de la part du groupe de pilotage.

2c. Élaborer des règles et des conseils appropriés

- Mettre en place des règles appropriées sur le partage des données, en stipulant quelles données seront partagées, par qui et à quelle fréquence entre les ministères, départements et agences gouvernementaux. Cela pourrait prendre la forme d'instruments législatifs (voir l'activité 6 du module sur la gouvernance) ou d'un protocole d'accord entre les parties partageant des données. Cela devrait s'appliquer à toutes les parties détenant des données pertinentes, y compris les acteurs non gouvernementaux (p. ex. milieu universitaire).
- Élaborer et publier des conseils techniques en matière de MNV selon les besoins à l'intention des équipes chargées des politiques, au sein du gouvernement et d'autres parties prenantes susceptibles de prendre part au système de MNV. Au minimum, ces conseils devront suivre les règles et procédures éventuelles convenues au niveau international.

2d. Élaborer des plans pour la notification

- Élaborer un plan pour la notification, en tenant compte du public prévu, des données requises, et du format, de la fréquence et des responsabilités. Au minimum, cela devra satisfaire les exigences courantes de la CCNUCC en matière de présentation de rapports, et tout autre arrangement de notification convenu pour le nouveau régime de transparence au titre de l'Accord de Paris. Cela devrait aussi tenir compte d'autres publics et de leurs besoins, en particulier les publics nationaux (p. ex. rapports publics, rapports destinés au parlement).
- Établir la manière dont les actions entreprises au niveau infranational seront saisies et notifiées au niveau national.

3. Évaluer les lacunes et les besoins de données

3a. Évaluer et prioriser les lacunes de données

- Identifier la portée des données requises dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement et d'autres domaines afin de suivre la mise en œuvre de la CDN. Dans le cadre de ce processus, il pourrait se révéler utile de réfléchir aux exigences internationales globales en matière de MNV en rapport avec les changements climatiques, afin de déterminer quelles données sont requises et pour quand.
- Il peut se révéler utile de considérer les exigences de MNV pour la notification des ODD, par exemple incorporation de bases de référence et d'indicateurs propres au genre afin de suivre l'équité entre les sexes dans le cadre des actions de lutte contre les changements climatiques.
- Une fois les processus nationaux existants cartographiés (voir l'activité 1 de ce module), considérer les lacunes de données potentielles, par exemple les données qui n'ont pas encore été collectées, ne sont pas disponibles, ne sont pas dans le format correct ou de la qualité requis.
- Prioriser les efforts pour combler ces lacunes de données, en fonction de leur importance relative pour la notification nationale et internationale.

3b. Identifier la manière dont les systèmes de MNV peuvent être élargis pour combler les lacunes de données

- Considérer comment les flux de données, responsabilités et processus existants pourraient être ajustés et élargis pour bâtir un système capable de collecter les données requises pour suivre la mise en œuvre de la CDN.
- Il pourrait s'agir d'étudier les systèmes de MNV complémentaires pour la mise en œuvre de la CDN et des ODD, et de considérer les options pour l'intégration des considérations de genre dans le système de MNV (p. ex. bases de référence et indicateurs spécifiques en matière de genre afin d'évaluer l'efficacité des initiatives d'intégration du genre).
- En suivant l'approche par étapes décrite dans l'activité 1a, considérer combien de systèmes de MNV existants peuvent être complétés et améliorés au fil du temps.

4. Concevoir le système de MNV pour l'atténuation, l'adaptation et le financement

- Les activités requises pour élaborer des systèmes pour la MNV de l'atténuation, de l'adaptation et du financement sont présentées dans ces modules-là.
- Elles pourraient être développées en reliant les systèmes individuels de MNV, ou en créant un système de MNV intégré unique.
- Voir l'activité 8 du module sur l'atténuation, l'activité 6 du module sur l'adaptation et l'activité 10 du module sur le financement pour un complément d'informations.

5. Établir des processus de gestion des données

5a. Élaborer des systèmes pour améliorer la qualité des données

- Cela peut englober un certain nombre d'approches, de la vérification indépendante robuste des données à des audits et contrôles de la qualité des données au niveau interne, en passant par la consultation des parties prenantes.

5b. Développer des systèmes de gestion des données

- Il devrait y avoir un archivage clair et transparent des données. Envisager de rendre les systèmes de données en ligne accessibles à tous les individus ou à certains d'entre eux à travers un accès contrôlé par un mot de passe.

5c. Aborder les lacunes de données

- Elles pourraient, tout au moins à court terme, être comblées grâce à des facteurs génériques ou des bases de référence internationales jusqu'à ce que les données puissent être améliorées.

5d. Élaborer des plans d'amélioration des données

- Mettre au point des plans pour l'amélioration des jeux de données selon les besoins, en suggérant des responsabilités, délais et exigences de ressources. Cela pourrait faire partie du plan de mise en œuvre plus large de la CDN ou d'un plan autonome.

6. Renforcer les capacités en matière de MNV

- Évaluer les besoins de renforcement des capacités pour la conception et la mise en œuvre de chaque

élément. Les capacités des autorités gouvernementales infranationales et locales devraient être améliorées pour coordonner le suivi cohérent des plans de développement liés aux ODD et à la CDN.

- Les domaines suivants nécessiteront éventuellement un soutien en faveur du renforcement des capacités, tant au sein de l'équipe centrale de MNV qu'au niveau de toutes les parties prenantes prenant part à la mise en œuvre du système de MNV :
 - compiler et améliorer l'inventaire national des gaz à effet de serre, et comprendre les lignes directrices du GIEC
 - Suivi-évaluation des impacts des actions d'atténuation et d'adaptation, et de leurs avantages mutuels en matière de développement
 - MNV du financement climat
 - questions relatives à la gestion des données, y compris une assurance qualité et un archivage robustes
 - présentation de rapports à la CCNUCC, en particulier se tenir au courant des conseils formulés par le Groupe de travail ad-hoc sur l'Accord de Paris
 - l'aptitude à rédiger des protocoles d'accord, des exigences juridiques et d'autres mécanismes qui garantissent la présentation de données pertinentes à long terme

- la traduction des données techniques en messages destinés aux décideurs ; voir le module sur la gouvernance pour un complément d'informations à ce sujet.

7. Améliorer le système de MNV au fil du temps

7a. Veiller à ce que les rapports de MNV soient pertinents

- Établir un mécanisme pour veiller à ce que les extraits des systèmes de MNV puissent éclairer des mises à jour régulières sur les processus de planification de l'atténuation, de l'adaptation et du financement climat, et à ce que les enseignements puissent être intégrés dans les actions ultérieures entreprises au titre de la mise en œuvre de la CDN.

7b. Considérer les options pour des améliorations continues

- Évaluer l'efficacité du système de MNV pour ce qui est de rassembler et de notifier les données pertinentes, et ajuster le plan de mise en œuvre et les systèmes en fonction des enseignements.
- Dialoguer avec les parties prenantes pour obtenir un feedback sur le fonctionnement et l'efficacité du système de MNV.
- Travailler avec des pays dotés de cibles dans leur CDN et de besoins de MNV similaires pour échanger les enseignements et les meilleures pratiques.



Image : Panos

Étude de cas 20 – Afrique du Sud : un système de suivi-évaluation et de MNV intégré

L'Afrique du Sud a mis au point un système exhaustif de MNV pour les changements climatiques qui est intégré dans les processus nationaux de suivi-évaluation et est conforme aux exigences internationales relatives à la MNV. Son objectif est de suivre les progrès de la transition par l'Afrique du Sud vers une économie bas carbone et résiliente face aux changements climatiques. Ce système rassemble des informations sur les actions d'atténuation et d'adaptation, sur les émissions de gaz à effet de serre et le financement climat, ce de manière intégrée, afin de fournir des aperçus des impacts individuels et collectifs des mesures prises. Ce système se base sur la Base de données nationale des interventions de lutte contre les changements climatiques (*National Climate Change Response Database*), élaborée en 2009 pour formaliser les mécanismes de notification des données à travers des groupes de travail techniques.

Parmi les éléments de conception du système de MNV on peut citer les suivants :

- **Un bilan initial.** La conception du système s'est basée sur un bilan complet des structures, processus et capacités institutionnels existants liés au suivi-évaluation et à la MNV, et les a incorporés dans la mesure du possible et le cas échéant
- **Un plan de mise en œuvre en plusieurs phases.** Ce système sera mis en œuvre en trois phases sur six ans. La première phase consiste à développer un ensemble de base d'indicateurs graduels pour suivre la transition vers une économie bas carbone et résiliente face aux changements climatiques, et à établir un protocole d'accord avec les fournisseurs de données, ainsi d'un cadre juridique pour formaliser les structures de collecte de données. Durant les phases deux et trois, la portée et la précision de la collecte des données seront améliorées, par exemple en mettant au point des indicateurs plus précis pour l'adaptation (spécifiques aux projets) et au financement climat (p. ex. fonds publics dépensés).
- **Flexibilité pour adapter le système.** L'apprentissage continu et l'amélioration du système de MNV étaient un élément important ; la troisième phase en particulier sera consacrée à adapter le système sur la base des enseignements tirés des deux premières phases.⁷⁰

Étude de cas 21 – Chili : veiller à des approches de MNV comparables pour les MAAN

Le gouvernement chilien se heurtait à un défi : comment encourager les ministères et les agences à mettre au point leurs propres actions d'atténuation, tout en maintenant la supervision de la qualité et de la comparabilité des informations fournies sur les résultats obtenus. Le Chili a relevé ce défi en établissant un cadre de MNV national clair et robuste pour les actions d'atténuation, soutenu par des conseils et des modèles de notification pour toutes les étapes. Les parties prenantes chiliennes ont été largement consultées durant son développement, et l'approche du cadre a été mise à l'épreuve sur la MNV d'une MAAN en cours de développement à ce moment-là.⁷¹

Ce cadre couvre tous les secteurs de l'économie et veille à ce que les approches de MNV pour chaque action d'atténuation soient élaborées à l'aide d'un processus uniforme. De plus, l'Office des changements climatiques du ministère chilien de l'Environnement est chargé d'approuver les plans de MNV. L'élaboration du cadre a pris un an.

Normes communes et leçons tirées des autres :

Ce système est fondé sur la *Greenhouse Gas Protocol Policy and Action Standard*⁷² du WRI et englobe les expériences de l'approche de la MNV utilisée dans le système de budgets carbone du Royaume-Uni.⁷³

Suppositions sectorielles communes : Le système utilise des suppositions sectorielles pour assurer une comparabilité avec les projections existantes. Il aligne, dans la mesure du possible, les données et les facteurs d'émissions dans l'inventaire national des gaz à effet de serre, évite le double comptage et encourage la notification annuelle à l'aide de rapports standardisés sur la mise en œuvre et les impacts.

Ce système s'est révélé extrêmement efficace. Il a accru la transparence et la comparabilité, et a amélioré la qualité des données. Les données notifiées fournissent des informations de qualité pour la prise de décisions politiques, ainsi que des intrants pour compiler le Rapport biennal actualisé.

Glossaire

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDKN	Alliance pour le Climat et le Développement
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties à la CCNUCC
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
GET FIT	Global Energy Transfer Feed-in-Tariff
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDCOL	Infrastructure Development Company Limited
MAAN	Mesure d'atténuation appropriée au niveau national
MNV	mesure, notification et vérification
ODD	Objectif de développement durable
PEID	Petits États insulaires en développement
PIB	produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
REDD	réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
WRI	World Resources Institute (Institut des ressources mondiales)

Notes finales

- 1 UNFCCC (2014) « L'Accord de Paris ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php).
- 2 Par exemple, au sein des sections « Processus de planification » ou « Introduction » des CPDN. Voir : Holdaway, E., Dodwell, C., Sura, K. et Picot, H. (2015) *Guide de préparation des INDC : Contributions prévues déterminées au niveau national. Deuxième édition (mai 2015)*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2015/04/CDKN-Guide-to-INDCs-Revised-May2015.pdf>).
- 3 L'Annexe 1 du Guide de démarrage rapide comporte plus d'informations sur les liens entre les ODD et les CDN.
- 4 Cela peut englober d'autres priorités précédemment déterminées pour l'action, y compris les MAAN (voir le module sur l'atténuation), et des propositions de projets d'atténuation et d'adaptation d'envergure.
- 5 Pour un complément d'informations, voir : Nachmany, M., Fankhauser, S., Davidová, J., Kingsmill, N., Landesman, T., Roppongi, H., Schleifer, P., Setzer, J., Sharman, A., Stolle Singleton, C., Sundaresan, J. et Townshend, T. (2015) *The 2015 Global Climate Legislation study: a review of climate change legislation in 99 countries. Summary for policy-makers*. Londres : Grantham Institute. (www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/Global_climate_legislation_study_20151.pdf).
- 6 Gouvernement du Kenya (2013) « Climate change action plan ». Nairobi: Ministère de l'Environnement et des ressources naturelles du Gouvernement du Kenya. (www.kccap.info).
- 7 Gouvernement du Kenya (2016) *The Climate Change Act, 2016*. Nairobi : Gouvernement du Kenya. (www.kenyaforests.org/resources/The_Kenya_Climate_Change_Act_2016.pdf).
- 8 Gouvernement du Kenya (2013) Op. cit.
- 9 Gouvernement du Kenya (2016) Op. cit.
- 10 Freitas, S. et Vieweg-Mersmann, M. (2015) « Feature: Lessons from the INDC process in The Gambia ». Londres: Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/2015/03/lessons-indc-process-gambia>).
- 11 Osornio, J.P. et Abidi-Habib, M. (2015) « Opinion: An emblematic city looks to renewable energy in Sialkot, Pakistan ». Blog de CDKN. Londres: Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/2015/10/opinionanemblematic-city-looks-to-renewable-energy-in-sialkotpakistan>).
- 12 REDD+ concerne les « efforts des pays en vue de réduire les émissions liés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et de favoriser la conservation des forêts, leur gestion durable et l'amélioration des stocks de carbone forestier ». Voir : Fonds de partenariat pour le carbone forestier (2015) « What is REDD+? ». Washington, DC: Banque mondiale. (www.forestcarbonpartnership.org/what-redd).
- 13 Royaume du Cambodge (2010) REDD+ Roadmap in Cambodia (http://theredddesk.org/sites/default/files/8_redd_roadmap_cambodia_v4_0_official_222_5.pdf).
- 14 Fonds de partenariat pour le carbone forestier (2015) « REDD + annual country progress reporting (with semi-annual update). Country: Cambodia ». FCPF M&E Framework. Washington, DC: Banque mondiale. (www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2015/August/FCPF_August2015_Cambodia.pdf); Nguon, P. et Chhun, D. (non daté) « Gender and development of Cambodia's national REDD+ strategy ». Londres: OutReach. (<http://outreach.stakeholderforum.org/index.php/previous-editions/cop-21-paris/edition-2-climate-and-gender/11900-gender-and-development-of-cambodia-s-national-redd-strategy>).
- 15 Jaramillo, M. (2014) *The coordination of climate finance in Colombia*. Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9326.pdf).
- 16 LSE (2016) « Colombia ». Global Climate Legislation Study. Londres: London School of Economics and Political Science. (www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/legislation/countries/colombia).
- 17 NCBS (2016) « National Capacity Building Secretariat ». Kigali : National Capacity Building Secretariat. (www.ncbs.gov.rw/home).
- 18 NCBS (non daté) *Capacity building toolkit*. Kigali: National Capacity Building Secretariat. (www.ncbs.gov.rw/uploads/media/CB_Toolkit_Handbook.pdf).
- 19 « Mettre à l'épreuve des changements climatiques » signifie protéger les investissements

- et les résultats en matière de développement des impacts des changements climatiques.
- 20 Il s'agit d'exigences spéciales pour les PEID et les PMA au titre de l'Accord de Paris. Par exemple, l'Article 4(6) stipule clairement que les PEID et les PMA peuvent préparer et communiquer des stratégies, des plans et des actions pour le développement basé sur de faibles émissions de gaz à effet de serre, en fonction de leur contexte particulier ; il s'agit donc plutôt d'une suggestion que d'une exigence.
- 21 L'Annexe 1 du Guide de démarrage comporte un complément d'informations sur la manière dont les CDN peuvent contribuer aux ODD.
- 22 PNUD (2015) *Gender responsive national communications toolkit*. New York : PNUD. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender-responsive-national-communications.html).
- 23 Pour un complément d'informations sur les types de contributions à l'atténuation des CPDN, voir : Levin, K., Rich, D., Tirpak, D., McGray, H., Waskow, D., Bonduki, Y., Comstock, M., Noble, I. et Mogelgaard, K. (2015) *Designing and preparing Intended Nationally Determined Contributions* (INDCs). Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/designing-and-preparing-indcs).
- 24 CCNUCC (2014) « Focus: Mitigation – NAMAs, Nationally Appropriate Mitigation Actions ». Bonn: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<http://unfccc.int/focus/mitigation/items/7172.php>).
- 25 Les évaluations des besoins en technologies sont un ensemble d'activités impulsées par les pays qui identifient et déterminent les priorités nationales en matière de technologies dans le contexte de l'atténuation et de l'adaptation. Elles sont mises en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement au nom du Fonds pour l'environnement mondial. Voir : www.tech-action.org
- 26 Les modèles de paiement selon l'utilisation permettent aux clients de mieux contrôler leurs factures d'énergie en payant en avance et en ne payant que ce qu'ils utilisent en réalité.
- 27 WRI (2014a) *Policy and action standard*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.ghgprotocol.org/files/ghgp/Policy%20and%20Action%20Standard%20-%20Final%20Draft%20for%20Public%20Comment.pdf).
- 28 Par exemple, parmi les indicateurs des impacts non liés aux gaz à effet de serre, on peut citer le nombre de technologies efficaces installées et les réductions éventuelles de la consommation énergétique.
- 29 Les projections des gaz à effet de serre sont indiquées dans les Communications nationales pour les Parties visées à l'Annexe I, mais pas dans les Communications nationales pour les Parties non visées à l'Annexe I.
- 30 WRI (2014b) *Mitigation goal standard*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/sites/default/files/Mitigation_Goal_Standard.pdf).
- 31 International Partnership on Mitigation and MRV (non daté) « Solid waste NAMA for Peru ». Bonn : International Partnership on Mitigation and MRV. (<https://mitigationpartnership.net/solid-waste-nama-peru/>); Lagiglia, M. (2013) « Peru's waste NAMA: benefits in both GHGs and sustainable development ». Washington, DC : Center for Clean Air Policy. (<http://ccap.org/perus-waste-nama-benefits-in-both-ghgs-and-sustainable-development>).
- 32 Global Green Growth Institute (2014) *Green growth in practice: lessons from country experiences*. Séoul : Global Green Growth Institute (www.ggbp.org/sites/all/themes/ggbp/uploads/Green-Growth-in-Practice-062014-Full.pdf).
- 33 Knight, O. (2012) *Planning for a low carbon future*. Washington, DC : Banque internationale pour la reconstruction et le développement. (<http://documents.worldbank.org/curated/en/595361468279331555/pdf/735080ESM0P2710disclosed01107020120.pdf>).
- 34 Voir : Global Green Growth Institute (2014). Op. cit.
- 35 Voir : EU Transport GHG (2012) « Illustrative scenarios tool ». Didcot: Ricardo-AEA. (www.eutransportghg2050.eu/cms/illustrative-scenarios-tool).
- 36 Information tirée de : Dodwell, C. (2015) Op. cit.
- 37 Voir : Solar Sister (non daté) « Solar Sister ». (www.solarsister.org/about); Lucey, K. (2012), *Solar Sister – Light. tHope. Opportunity*. Arlington: Ashoka Changemakers. (www.changemakers.com/)

- powerofsmall/ entries/solar-sister-light-hope- opportunity); Misra, N. (2011) « Solar Sister: Bringing a market based, gender inclusive, bottom up clean energy revolution to Africa ». Washington, DC : Banque mondiale. (<http://blogs.worldbank.org/dmblog/solar-sister-bringing-a-market-based-gender-inclusive-bottom-up-clean-energy-revolution-to-africa>); Mackey, A. (2015) « Solar Sister: Why are women playing a key role in the value chain of renewable energy technologies? ». Washington, DC : International Union for Conservation of Nature Global Gender Office. (<http://genderandenvironment.org/2015/10/gecco-webinar-gender-equality-in-the-energy-sector-understanding-how-renewable-energy-contributes-to-empowerment>); SEED (2015) Solar Sister: Empowering women in Africa through clean energy solutions: 2011 SEED Winner.
- 38 On trouvera une plus longue définition de l'adaptation ici : GIEC (2014) « Annex II : glossaire », dans Pachauri, R.K. et Meyer, L.A. (eds) *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_Glossary.pdf).
- 39 L'Annexe 1 du Guide de démarrage comporte plus d'informations sur les chevauchements entre les CDN et les ODD.
- 40 Pour un complément d'informations et de conseils sur le processus de planification de l'adaptation, voir : CCNUCC (non daté) « NAP Central ». Bonn: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx).
- 41 Groupe d'experts sur les PMA (2012a) *National Adaptation Plans: Technical guidelines for the national adaptation plan process*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high_res.pdf).
- 42 Groupe d'experts sur les PMA (2012b). *The National Adaptation Plan Process: a brief overview*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_overview.pdf).
- 43 Pour les meilleures pratiques et les enseignements, voir : Groupe d'experts sur les PMA (2015) *Best practices and lessons learned in addressing adaptation in least developed countries*. Bonn: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/leg_bpll_volume3.pdf).
- 44 UNISDR (2015) « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes ». Genève : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes. (www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework).
- 45 Voir l'Élément A des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC. Groupe d'experts sur les PMA (2012a) Op. cit.
- 46 GIEC (2014) Cinquième rapport d'évaluation du GIEC. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/report/ar5).
- 47 Voir l'Élément B des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC. Groupe d'experts sur les PMA (2012a) Op. cit.
- 48 Plus précisément, celles du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC. Voir : GIEC (2014) Op.cit.
- 49 Pour des conseils supplémentaires, voir l'Élément C des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC. Groupe d'experts sur les PMA (2012a) Op. cit.
- 50 Pour des conseils supplémentaires, voir l'Élément D des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC. Groupe d'experts sur les PMA (2012a) Op. cit.
- 51 L'Accord de Paris a introduit une exigence demandant aux parties de soumettre et de mettre à jour périodiquement une Communication sur l'adaptation. Elle couvre les priorités, la mise en œuvre et les besoins de soutien, ainsi que les plans et actions. Elle s'inscrit dans d'autres communications ou documents, ou est produite conjointement avec eux, y compris les Plans nationaux d'adaptation, les CDN et/ou les Communications nationales.

- 52 CCNUCC (non daté) « Zambia's Intended Nationally Determined Contribution (INDC) to the 2015 agreement on climate change ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Zambia/1/FINAL+ZAMBIA'S+INDC_1.pdf).
- 53 CCNUCC (2014) « Sao Tome and Principe experiences with the NAPA process ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/adaptation/knowledge_resources/ldc_portal/bp11/items/6503.php).
- 54 Voir l'Annexe 2 du Guide de démarrage rapide pour un complément d'informations.
- 55 CCNUCC (non daté) « Mécanisme de développement propre – MDP ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://cdm.unfccc.int>).
- 56 PNUD (2015) *Methodological Guidebook: Climate Public Expenditure and Institutional Review* (CPEIR). Bangkok : Programme des Nations Unies pour le développement, Bangkok Regional Hub. (www.asia-pacific.undp.org/content/rbap/en/home/library/democratic_governance/cpeir-methodological-guidebook.html).
- 57 Fonds d'investissement climat (non daté) « Country plans ». Washington, DC : Fonds d'investissement climat. (www.cif.climateinvestmentfunds.org/country).
- 58 Informations tirées de : Global Green Growth Institute (2014) Op. cit.; The REDD Desk (2016) « Climate Resilient Green Economy (CGRE) Facility ». Oxford : The REDD Desk. (<http://thereddesk.org/countries/actors/climate-resilient-green-economy-crge-facility>).
- 59 CCNUCC (2016) « Project: 0121 Bagepalli CDM Biogas Programme – Crediting Period Renewal Request ». Bonn: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<http://cdm.unfccc.int/Projects/DB/DNV-CUK1131002343.1/view>).
- 60 Adams, L., Zusman, E., Sorkin, L. et Harms, N. (2014) « Making climate finance work for women ». ADB Gender & Climate Finance policy brief. Grand Manille : Banque asiatique de développement. (www.researchgate.net/publication/276355241_MAKING_CLIMATE_FINANCE_WORK_FOR_WOMEN).
- 61 GET FiT (non daté) « GET FiT Annual Report 2015 ». Kampala: GET FiT Secretariat. (www.getfit-reports.com/2015).
- 62 Bhatt, M. (2016) « Feature: India strengthens its credentials for green bond issue ». Blog de CDKN. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/2016/06/feature-india-strengthens-credentials-green-bond-issue>).
- 63 Pour faire simple, nous utilisons le terme « MNV » ici pour les trois, même si, pour l'adaptation, le terme « suivi-évaluation » est plus souvent utilisé. Il est aussi parfois utilisé pour l'atténuation lorsqu'on se réfère aux évaluations des impacts des politiques d'atténuation.
- 64 Voir ces modules dans le présent manuel de référence et l'Annexe 2 du Guide de démarrage rapide pour un complément d'informations.
- 65 « Suivi-évaluation » est souvent utilisé pour désigner le suivi des impacts des actions d'atténuation et d'adaptation.
- 66 Les Directives sur le processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC soulignent trois éléments du suivi-évaluation de l'adaptation : (1) Documenter les progrès dans la mise en œuvre du processus ; (2) mesurer et communiquer l'efficacité des actions d'adaptation entreprises ; et (3) évaluer les lacunes, y compris au niveau de la base de données factuelles, des capacités et des plans, pour qu'elles puissent être comblées. Dans le contexte du suivi des progrès dans la mise en œuvre de la CDN, le plus important sera le deuxième.
- 67 On trouvera un supplément d'informations dans : CCNUCC (2014) « Parties & observers ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/parties_and_observers/items/2704.php).
- 68 WRI (2014b) Op. cit.
- 69 Cela couvre le nouveau cadre de transparence au titre de l'Accord de Paris. Les exigences de notification existantes ont été convenues lors de la COP 16, à Cancún, au Mexique, en 2010, moment où les parties sont convenues de présenter des Communications nationales tous les deux ans et des Rapports biennaux ou des Rapports biennaux actualisés tous les deux ans. Voir : International Partnership on Mitigation and MRV (non daté) « Measuring, reporting and verification (MRV) ». Bonn : International Partnership on Mitigation and MRV. (<http://mitigationpartnership.net/>)

measuring-reporting-and-
verification-mrv-0).

- 70 International Partnership on Mitigation and MRV (non daté) « An integrated MRV system in South Africa ». Bonn : International Partnership on Mitigation and MRV. (<https://mitigationpartnership.net/gpa/integrated-mrv-system-south-africa>).
- 71 Wartmann, S., Harries, J., Salas, R. et Petrarulo, L. (2015) Directrices para un Marco General de MRV de NAMAs en Chile. Didcot : Ricardo Energy & Environment. (<http://operaciones.pnud.cl/Adquisiciones/2015/285-2015/ANEXO%201%20Directrices%20para%20un%20Marco%20Gen%C3%A9rico%20de%20MRV%20para%20NAMAs.pdf>).
- 72 WRI (2014a) Op. cit.
- 73 CCC (non daté) « Carbon Budgets and targets ». Londres : Committee on Climate Change. (www.theccc.org.uk/tackling-climate-change/reducing-carbon-emissions/carbon-budgets-and-targets).

CDKN est un projet financé par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni et par la Direction générale pour la coopération internationale (DGIS) des Pays-Bas, au profit des pays en développement. Néanmoins, les opinions qui y sont exprimées et les informations y figurant sont celles de l'auteur (ou des auteurs) et ne représentent pas forcément celles de l'ODI ou de CDKN. Elles ne sont pas non plus obligatoirement approuvées par le DFID, la DGIS, ou les entités administrant la mise en œuvre du projet CDKN, lesquelles déclinent toute responsabilité en ce qui concerne ces opinions, le caractère complet ou exact de ces informations ou toute fiabilité qui pourrait leur être accordée.

CDKN est dirigée et administrée par PricewaterhouseCoopers LLP. La gestion des prestations du CDKN est assurée par PricewaterhouseCoopers LLP et par une alliance d'organisations au nombre desquelles figurent la Fundación Futuro Latinoamericano, LEAD Pakistan, l'ODI (Overseas Development Institute) et SouthSouthNorth.



Financé par:



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

